



Rapport d'activité 2023

Association FIT Une Femme Un Toit



Table des matières

MOT DE LA PRESIDENTE.....	3
ACTIVITE DU CHRS 2023.....	6
SITUATION DES RESIDENTES A L'ARRIVEE AU CHRS	7
▪ CARACTERISTIQUES DU PUBLIC	7
▪ ORIENTATIONS DES JEUNES FEMMES VERS NOTRE CHRS	8
▪ PARCOURS DE VIOLENCES	9
ACCOMPAGNEMENT CONTRE LA PRECARITE	12
▪ UN TROUSSEAU A L'ARRIVEE	12
▪ LA BANQUE ALIMENTAIRE	12
▪ L'ESPACE DE CONVIVIALITE	13
▪ LE VESTIAIRE SOLIDAIRE.....	13
▪ ÉLARGISSEMENT DES RECHERCHES DE PARTENAIRES POUR DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'AIDE FINANCIERE	14
▪ ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE COMMISSARIAT DE PARIS CENTRE.....	14
▪ ATTENTION PARTICULIERE QUANT AU POSTE D'AGENT.E D'ACCUEIL ET DE SECURITE	15
▪ FORMATION DU PERSONNEL ET PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	15
▪ AUGMENTATION DES SIGNALEMENTS LIES A DES ACTES DE VIOLENCES ET DE MISE EN DANGER DU COLLECTIF DE LA PART DES RESIDENTES	16
▪ RENOVATION DU BATIMENT	16
▪ OPERATION DE GRAND NETTOYAGE.....	19
RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LA SANTE.....	20
▪ L'ACCES A LA SANTE : UN DROIT ... EN PRINCIPE.....	20
▪ PARTENARIATS SANTE	21
▪ LES ATELIERS DE SENSIBILISATION/PREVENTION SUR LE THEME DE LA SANTE.....	21
▪ LE SECTEUR DE LA PSYCHIATRIE TOUJOURS AUSSI ALARMANT	22
▪ LA PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE AU CHRS.....	23
▪ LE ROLE DES HOPITAUX PUBLICS ET DES MATERNITES	24
ACCES A L'EMPLOI.....	25
▪ SITUATION A LEUR ARRIVEE.....	26
▪ MESURER L'IMPACT DES VIOLENCES SUR LA SCOLARITE ET L'EMPLOI	26
▪ L'ACTION DU CHRS : PARTENARIATS ET ATELIER EMPLOI.....	27
▪ COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) AU CHRS (TEXTE ECRIT PAR CECILE WEREY, EDUCATRICE SPECIA LISEE)	28
▪ BILAN	29
ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT	31
▪ LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCES AU LOGEMENT DES RESIDENTES :.....	31
▪ LES DEPARTS	32
L'ACCES AUX DROITS.....	36
▪ SITUATION ADMINISTRATIVE DES JEUNES FEMMES	36
▪ SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT SYSTEMATIQUE D'UN.E AVOCAT.E ET D'UNE EDUCATRICE	37
▪ FORMATION DES EDUCATRICES	38
LES ACTIONS COLLECTIVES	39
▪ VIE COLLECTIVE AU CHRS	39

▪ LES ACTIVITES D'ETE ET D'HIVER	39
▪ ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX DROITS DES FEMMES ET A LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	44
▪ MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES	45
L'EQUIPE SALARIEE.....	46
ACTIVITE DU CHU 2023	47
INTRODUCTION.....	48
SITUATION DES RESIDENTES A L'ARRIVEE AU CHU	49
▪ CARACTERISTIQUES DU PUBLIC	49
▪ PARCOURS DE VIOLENCES	52
ACCOMPAGNEMENT CONTRE LA PRECARITE	54
▪ UN TROUSSEAU A L'ARRIVEE	54
▪ LA BANQUE ALIMENTAIRE	55
▪ L'ESPACE DE CONVIVIALITE	55
▪ LE VESTIAIRE SOLIDAIRE.....	56
▪ ÉLARGISSEMENT DES RECHERCHES DE PARTENAIRES POUR DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'AIDE FINANCIERE	56
▪ ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE COMMISSARIAT DE PARIS CENTRE.....	56
▪ ATTENTION PARTICULIERE QUANT AU POSTE D'AGENT.E D'ACCUEIL ET DE SECURITE	57
▪ FORMATION DU PERSONNEL ET PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	58
▪ RENOVATION DU BATIMENT	58
▪ OPERATION DE GRAND NETTOYAGE.....	61
L'ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE.....	63
▪ L'ACCES A LA SANTE : UN DROIT ... EN PRINCIPE.....	64
▪ PARTENARIATS SANTE	65
▪ LES ATELIERS DE SENSIBILISATION/PREVENTION SUR LE THEME DE LA SANTE	66
▪ LE SECTEUR DE LA PSYCHIATRIE TOUJOURS AUSSI ALARMANT	66
▪ LA PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE AU CHU	67
▪ LE ROLE DES HOPITAUX PUBLICS ET DES MATERNITES	68
ACCES A L'EMPLOI.....	69
▪ SITUATION A LEUR ARRIVEE.....	69
▪ L'ATELIER EMPLOI ET LE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE DE PARIS	70
▪ COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) (TEXTE ECRIT PAR CECILE WEREY, EDUCATRICE SPECIALISEE)	71
▪ BILAN	73
ACCOMPAGNEMENT VERS DES SOLUTIONS D'HEBERGEMENT PLUS ADAPTEES ET PERENNES.....	74
▪ LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCES A L'HEBERGEMENT	74
▪ LES DEPARTS	75
L'ACCES AUX DROITS.....	76
▪ SITUATION ADMINISTRATIVE DES JEUNES FEMMES	76
▪ SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT SYSTEMATIQUE D'UN.E AVOCAT.E ET D'UNE EDUCATRICE	77
▪ FORMATION DES EDUCATRICES	78
LES ACTIONS COLLECTIVES	79
▪ VIE COLLECTIVE AU SEIN DU CHU	79
▪ LES ACTIVITES D'ETE ET D'HIVER	80
▪ MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES	87
L'EQUIPE SALARIEE.....	88

ACTIVITE DU LAO 2023 90

L'ORIGINE DU LAO 91

RAPPEL DES MISSIONS DU LAO 92

Axe 1 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles et repérer les jeunes femmes qui en seraient victimes 93

Axe 2 : Accueillir, accompagner et orienter les très jeunes femmes victimes par une équipe pluriprofessionnelle. 93

Axe 3 : Favoriser l'émancipation des jeunes femmes et impulser une dynamique d'empowerment 94

LES FINANCEURS 94

L'EQUIPE 96

L'ORGANISATION INTERNE 99

BILAN DE L'ACTIVITE 2023 101

Bilan de l'axe 1 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles et repérer les jeunes femmes qui en seraient victimes. . 101

Bilan de l'axe 2 : Accueillir, accompagner et orienter les très jeunes femmes victimes par une équipe pluriprofessionnelle..... 103

Bilan de l'axe 3 : Favoriser l'émancipation des jeunes femmes et impulser une dynamique d'empowerment 109

LES JEUNES FEMMES ACCUEILLIES AU LAO POW'HER..... 112

Mot de la Présidente

L'année 2023 a encore été une année très chargée pour l'association FIT une femme un toit et ses établissements.

Le LAO est à la fin de sa phase d'expérimentation, et l'heure des réflexions sur sa pérennisation s'amorce, penser le périmètre de l'activité, consolider une dynamique d'équipe pas forcément simple à stabiliser, confirmer les spécificités des jeunes femmes accueillies dont le besoin d'accompagnement va bien au-delà des missions habituelles d'une structure LAO. D'ailleurs, un documentaire au plus près du travail social a été réalisé et diffusé sur France 3, « Hors radar », il montre la complexité du travail éducatif et des situations de violences subies par les jeunes femmes. Finaliser le financement FSE a aussi beaucoup occupé et préoccupé le LAO, et sa directrice, dossier kafkaïen, enjeu majeur, l'association a avancé beaucoup d'argent pour le fonctionnement quotidien du LAO, les financeurs oublient-ils que nous payons les salaires tous les mois ? Après un important travail de justifications, nous récupérons une grande partie des fonds avancés mais perdons néanmoins environ 40 000 euros. Un nouveau dossier FSE est lancé, pour la suite, la fragilité économique de la structure nous contraint à réitérer cette demande pourtant bien insécure et complexe. 2024 verra les réflexions sur la pérennité du LAO progresser, des scénarii sont envisagés, ce sera sûrement une année décisive.

Coté centre d'hébergement, en 2023, notre bâtiment historique a dû se réorganiser afin d'accueillir à la fois les places de CHRS et celles de CHU, avec une équipe et une direction commune. En effet, la fin du partenariat avec l'appart-hôtel et l'échec à trouver un nouveau lieu nous a contraint à modifier 4 chambres en chambres triples et ainsi permettre de maintenir 12 places (sur les 49 initiales) en centre d'hébergement d'urgence. Un grand merci à l'équipe du CHRS pour avoir réussi à concrétiser cette solution. Cette année, cette organisation en un lieu d'hébergement, rassemblant dans un même bâtiment 60 places de CHRS et 12 places de CHU, s'est stabilisée et a bien fonctionné. Une belle dynamique d'équipe a pu s'amorcer, entre accompagnement individuel et ateliers collectifs qui ont été relancés et fonctionnent bien, l'accompagnement est aussi enrichi aussi par des consultations de psy et d'avocats. Des formations sont régulièrement faites et l'analyse de la pratique régulière. Dans le souci d'amélioration des conditions de travail, une salle de repos et de déjeuner pour les salarié.es a été créée et très joliment aménagée, elle est très appréciée par l'équipe. Parallèlement, le programme de rénovation régulier des bureaux des professionnelles et des chambres des résidentes continue de se déployer, et ceci principalement grâce à des fonds privés et aux compétences de l'ouvrier qualifié. Face à la présence incessante de nuisibles, inhérente à l'activité et surtout au lieu et à l'emplacement de notre bâtiment, une grande opération de nettoyage du bâtiment a été impulsée par la direction, manches retroussées, combinaisons et gants, une entreprise spécialisée aussi en renfort, toutes les chambres, tous les vêtements ont été nettoyés et un grand rangement a été fait. Cet événement n'est pas anodin, ce n'est pas seulement un acte logistique de nettoyage, c'est aussi le signe d'une dynamique collective, d'une énergie, un grand merci et bravo à toute l'équipe et à la direction.

En 2023, notre activité d'hébergement se projette aussi dans l'avenir avec le projet Dubail qui progresse, les travaux commencent, le bâtiment sort de terre, le travail avec l'association Aurore, avec laquelle nous partagerons les locaux, se tisse aussi par des rencontres régulières et des échanges sur le projet éducatif et le fonctionnement du lieu. Mais l'incertitude est encore forte, les négociations sur la

redevance ne sont pas stabilisées, l'inflation et la hausse des prix des travaux génèrent des montants proposés trop élevés. 2024 verra avancer ce beau projet et, nous l'espérons, un accord sur le montant et la durée de la redevance.

Il serait trop long ici de détailler toutes activités menées dans les 3 établissements auprès des jeunes femmes accompagnées, sorties, ateliers divers, soirées etc. L'esprit Fit est bien là ! Et toutes les équipes peuvent en être fières !

L'association est redevenue membre de la FNSF et nous participons aux réunions de territoire de l'Union Régionale Solidarité Femmes. Le conseil d'administration a accueilli deux nouveaux membres, Clémence Leveau et Thomas Foehrlé et le bureau s'est enrichi de Bernadette Collain, aujourd'hui trésorière et hier ancienne experte-comptable de l'association, leurs compétences nous sont très précieuses. L'association a également continué à renforcer son expertise sur les conséquences professionnelles des violences conjugales et intrafamiliales et le rôle des employeurs. Ce sujet, sur lequel nous avons été innovantes, devient de plus en plus d'actualité, nous sommes sollicités par des employeurs, publics et privés, des syndicats et des politiques. Nous communiquons aussi dans divers colloques et séminaires.

Comme l'année dernière, nous avons profité d'un déjeuner de fin d'année pour ensemble, salariées et conseil d'administration, partager un repas, des expériences, des idées et des rires. Si la cohésion des équipes, ne travaillant pas toujours ensemble ou sur le même site, n'est pas toujours facile, il est important de reconnaître ici l'engagement de chacune dans notre beau projet associatif, accompagner et héberger les jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles afin qu'elles retrouvent leur liberté d'agir. Un féminisme de tous les jours, concret et de terrain, qui à la fois se matérialise dans les pratiques professionnelles et qui est enrichi par elles.

Merci à l'ensemble des salarié.es pour leur engagement et leur savoir-faire, merci aux partenaires de continuer à croire en notre beau projet et d'être à nos côtés, merci au conseil d'administration et au Bureau de maintenir le cap pour penser le développement de l'association, merci à toutes et tous de mettre les jeunes femmes que nous accompagnons au centre de votre engagement ! Et enfin merci à ces jeunes femmes de nous accorder leur confiance.

Conseil d'administration en 2023

Séverine LEMIERE – Présidente

Marion MURACCIOLE – Secrétaire

Bernadette COLLAIN – Trésorière

Marie-Noelle BAS

Marie BECKER

Thomas FOHRLE

Delphine JARRAUD

Bénédicte JAULIN

Clémence LEVEAU

Françoise PICQ

Activité du CHRS 2023



Partie rédigée par Louise Miragliese (cadre socio-éducative) et Cécile Pudebat (directrice)

Situation des résidentes à l'arrivée au CHRS

▪ Caractéristiques du public

En 2023, sur les 60 places du CHRS, et compte tenu des entrées et sorties, nous avons hébergé 85 résidentes. Nous avons accueilli 30 nouvelles jeunes femmes et accompagné 35 résidentes vers une autre solution d'hébergement ou de logement. Le CHRS renoue, pour sa deuxième année consécutive, avec des renouvellements plus réguliers, signe d'un dynamisme retrouvé qui se ressent à la fois dans l'accompagnement des jeunes femmes et dans l'ambiance générale au sein de l'établissement.

Cette année, l'âge moyen des nouvelles résidentes se situe autour de 20 ans. En revanche, l'âge moyen de l'ensemble des résidentes au CHRS se situe autour de 24 ans.

Nous observons que le parcours des jeunes femmes à leur arrivée au CHRS est de plus en plus marqué par une période d'errance qui accentue considérablement leur vulnérabilité. Cela concerne 63% d'entre elles en 2023.

Les situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales sont toujours un facteur déterminant du départ du domicile pour ces jeunes femmes et le déclencheur de leur parcours d'errance. Avant leur arrivée au CHRS, la majorité des femmes a connu différents hébergements précaires chez un tiers, dans le cadre de nuitées en hôtel social ou d'accueil dans d'autres structures d'hébergement type CHU/CHRS. Mais, fait plus inquiétant, 53% d'entre elles déclarent être à la rue, sans aucune prise en charge. Aussi, il arrive que leur itinérance dure généralement depuis plusieurs mois – voire plusieurs années.

« L'urgence » et la « mise à l'abri » génèrent ainsi une précarité institutionnelle qui inscrit les femmes dans un circuit interminable des services d'urgence¹. La diversité apparente des parcours témoigne en réalité du dénominateur commun des violences subies, à l'origine de leur situation actuelle de précarité.

Cela renforce ainsi la légitimité d'un établissement comme le CHRS de l'association « FIT, une Femme un toit » (ci-après « l'association FIT », "l'Association" ou le « FIT »), qui permet aux jeunes femmes de sortir de la précarité grâce à un accompagnement socio-éducatif global mais également de leur situation de violences par une prise charge qualifiée et spécialisée. Plus que jamais l'accès pour ces jeunes femmes à un lieu sécurisé, un endroit où elles peuvent dormir sans crainte d'être agressées apparaît essentiel. Il est important de souligner que, dans leur discours, la non-mixité de l'établissement est un des premiers facteurs de la réassurance.

Toutefois ce parcours d'errance et de précarité implique au cours de l'accompagnement la mise en œuvre par l'équipe éducative du CHRS d'un travail sur les conditions d'appropriation de leur chambre. Passer du « mode survie » à une vie plus stable et en collectivité ne va pas toujours de soi. Ainsi l'entretien de leur lieu de vie, la communication entre colocataires, l'autonomie vis-à-vis de la gestion de leur repas... font souvent l'objet de discussions ou d'ajustements à leur arrivée.

¹ Patrick Bruneteaux, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », Sociétés contemporaines 2006/3 (no 63), p. 105-125.

Nous accueillons aujourd'hui un public de plus en plus précarisé, passé par un parcours de rue ou d'exil qui a marqué le corps et les esprits. Cette donnée est d'autant plus importante que les jeunes femmes qui cohabitent ensuite au CHRS sont très différentes les unes des autres, et peuvent être à des moments différents de leur projet individuel : certaines sont en emploi, d'autres sans activité, des jeunes femmes peuvent être enceintes, certaines font des études, d'autres n'ont jamais été scolarisées et 27 nationalités se côtoient...

Notre accompagnement est alors multiple, il s'agit à la fois de proposer à chacune :

- un accueil sécurisé, adapté et attentif aux violences qu'elle a subies
- un accompagnement social global lui permettant d'accéder progressivement à plus d'autonomie et de subvenir à ses besoins.

Et aussi d'assurer une présence, une écoute au quotidien pour apaiser les angoisses, médiatiser les conflits, aider à investir et entretenir leur espace de vie.

A leur arrivée au CHRS en 2023, 83% des résidentes sont sans ressource financière. Une situation quasi stable par rapport à l'année dernière. Face à cette situation de grande précarité, le CHRS leur apporte une aide financière pour se nourrir et pour acheter des produits d'hygiène et leur garantit un accès sans condition de revenus à la banque alimentaire et aux dons.

▪ **Orientations des jeunes femmes vers notre CHRS**

Depuis 2023, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)² a une visibilité sur toutes les places vacantes au CHRS. Cela a progressivement accentué la régulation par leur service des candidatures qui nous sont envoyées.

Auparavant, en accord avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile de France (DRIHL) et le SIAO, le CHRS bénéficiait de la possibilité de recevoir des demandes d'admission en direct de la part de multiples partenaires et acteurs sociaux en raison de la spécificité du public accueilli. Jusqu'en octobre 2023, le CHRS a pu appliquer ce principe à hauteur de 10 places par an.

Ainsi, en 2023, la majorité des admissions ont été faites via le SIAO (21 jeunes femmes orientées contre 14 en 2022). Seulement 9 jeunes femmes ont été orientées en direct, notamment par le Lieu d'Accueil et d'Orientation (LAO), autre établissement de l'association FIT et par des associations œuvrant pour les droits des femmes. Ces structures sont en mesure de faire les premières évaluations sociales et d'orienter de manière prioritaire des jeunes femmes victimes de violences ayant besoin d'un accompagnement spécifique et d'un hébergement sécurisé vers notre établissement.

Sur les recommandations de la DRIHL nous avons renforcé tout au long de l'année 2023 le rapprochement avec la coordinatrice du SIAO en charge de l'hébergement des publics spécifiques. Plusieurs réunions ont été organisées au CHRS avec l'ensemble de l'équipe éducative puis avec les membres de la direction afin de mieux cibler les attentes de chacun.e et mettre en place des outils communs plus efficaces.

² Créés en 2010, les SIAO sont des dispositifs départementaux ayant pour objectif de permettre l'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes sans abri.

L'équipe éducative bénéficie régulièrement de formations en ligne concernant la mise à jour des évaluations à remplir sur le SI-SIAO³. Cette année, à la demande du SIAO, nous avons également mis à jour toutes les données relatives aux résidentes du CHRS sur le SI-SIAO. Ce travail a mobilisé l'ensemble de l'équipe éducative et la cadre socio-éducative pendant deux mois.

Nous observons toutefois quelques difficultés de cette nouvelle modalité de régulation des accueils exclusivement effectuée par le SIAO, notamment sur le profil des jeunes femmes orientées, la procédure d'accueil et le taux d'occupation du CHRS. En effet, si le CHRS conserve une certaine autonomie sur la procédure d'admission des résidentes, nous constatons des délais d'orientations rallongés et/ou des orientations peu voire pas adaptées à la spécificité de notre CHRS et du public qu'il accueille. Nous avons par exemple été contraintes cette année, à plusieurs reprises, de devoir expliquer certains motifs légitimes de refus lorsque les candidates n'entraient pas dans les critères d'âge relatifs à notre agrément DRIHL (soit mineures, soit plus âgées que 25 ans), lorsque les problèmes sévères d'addictions notamment au crack ou les problèmes de santé mentale nécessitaient une prise en charge médico-sociale importante (notre CHRS n'est pas une structure médicalisée) ou lorsque des situations de prostitution, sans souhait de sortie, généraient un risque de recrutement au sein de la structure pouvant entraîner un réseau de proxénétisme. Par ailleurs, nous observons une augmentation significative du nombre d'orientation de jeunes femmes étrangères en situation irrégulière (21% en 2023 contre 10% en 2022).

Enfin, cette exclusivité de la part du SIAO nous met en défaut vis-à-vis de nos partenaires spécialisés (associations femmes victimes de violences), et notamment la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui anime un réseau de mise en sécurité sur le territoire national.

▪ Parcours de violences

Lors de l'entretien d'admission, l'équipe du CHRS procède à un questionnaire systématique des violences subies par les jeunes femmes. Il s'agit d'emblée d'être à l'initiative de ce questionnement pour ouvrir un espace de parole sécurisant dans lequel les jeunes femmes peuvent s'exprimer dès leur arrivée ou plus tard quand elles se sentiront prêtes.

La compréhension du mot « violence » peut varier fortement d'une personne à l'autre et nécessite un travail d'explicitation auprès des jeunes femmes. Nous avons adopté une méthode de description permettant de nommer des faits de manière progressive dans les différents cadres de vie des femmes. Inspiré du modèle élaboré par l'enquête ENVEFF⁴ « *le questionnement répété, sphère par sphère, sur les actes de violence subis [permet] un travail de mémorisation. Cette méthode a également pu produire chez certaines femmes une forme de prise de conscience du phénomène, les amenant à reconsidérer des situations vécues qu'elles n'auraient pas déclarées dans un premier temps et permettant qu'elles les évoquent en fin d'entretien.*⁵ »

³ Le SI-SIAO est une plateforme informatique nationale créée en 2010 pour accompagner la mise en place des SIAO qui permet :

- D'orienter les personnes en recherche d'une solution d'hébergement ou de logement adapté.
- De suivre leurs demandes au travers d'un processus simple. Cette demande va de la première rencontre avec un travailleur social jusqu'à la sortie des dispositifs de logement/hébergement.
- Produire des indicateurs d'activité. (source : <https://www.siao42.org/si-siao/>)

⁴ Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF), la documentation Française, 2003

⁵ Maryse Jaspard, Les violences contre les femmes, La Découverte, Paris, 2005

Les violences intrafamiliales et les violences conjugales sont les principales situations évoquées par les jeunes femmes. Ainsi, 82% résidentes disent avoir subi des violences intrafamiliales et 46% ont été victimes de violences conjugales. Ces chiffres sont malheureusement relativement stables par rapport aux années précédentes (en légère diminution concernant les violences intrafamiliales, 88% en 2022).

Les violences sexuelles occupent une part importante dans l'histoire traumatique des jeunes femmes notamment le viol et les agressions sexuelles. Ainsi, 65% des jeunes femmes ont été victimes de violences sexuelles dont 54% d'entre elles de viols (contre 48% en 2022), 60% d'agressions sexuelles (contre 59% en 2022) et 13% de viols par inceste (contre 7% en 2022). Nous observons une augmentation significative des violences sexuelles les plus graves subies par les jeunes femmes.

Les principales études de victimologie expliquent cette évolution en partie par la sensibilisation de plus en plus forte de la société au phénomène des violences sexuelles faites aux femmes favorisant la libération de la parole. A ce titre, on ne peut qu'encourager le travail mené par la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) auquel les professionnelles du CHRS ont été sensibilisées depuis sa création. Pour autant, cette évolution ne doit pas permettre de minimiser l'expression d'une violence de genre qui continue à s'exercer sur le corps des femmes, en France et dans le monde entier. On remarque par ailleurs, de manière quasi systématique, des violences sexuelles commises sur les femmes migrantes lors de leur parcours d'exil.

Par ailleurs, l'excision concerne 12% des jeunes femmes accueillies (contre 7% en 2022). Elle est le plus souvent perpétuée en bas âge mais également au moment de l'adolescence.

La problématique des mariages forcés regroupe à elle seule ces 3 principales situations de violences. Elle implique la plupart du temps des maltraitements exercés par la famille et des violences conjugales pour maintenir les femmes sous emprise. Les actes sexuels qui ont lieu dans le cadre d'un mariage forcé sont majoritairement des viols conjugaux. 36% des jeunes femmes hébergées au CHRS ont subi ou fui un mariage forcé (contre 30% en 2022).

Enfin, 13% des jeunes femmes hébergées ont subi des violences politiques dans leur pays d'origine.

Soulignons que notamment dans le cas des mariages forcés ou de l'excision, il faut encore aujourd'hui lutter contre une forme d'« exotisation » des violences qui revient souvent à les banaliser en faisant appel à des références culturelles. Ce relativisme culturel est empreint de racisme et presque toujours de sexisme qui consiste le plus souvent à dédouaner les hommes du comportement machiste sous prétexte de leur origine. Cette posture ne reconnaît pas l'universalité des droits des personnes à ne subir aucune atteinte à leur intégrité psychique et physique. Il est ainsi important de rappeler qu'aucun lien qu'il soit familial, conjugal, communautaire ou religieux, ne donne le droit d'exercer une violence. Les droits des personnes sont universels et ne souffrent d'aucune exception.

Les problématiques de prostitution nous confrontent depuis plusieurs années à un travail d'analyse et d'adaptation constant. Car ces situations de violences sont souvent minimisées ou cachées à leur arrivée par les jeunes femmes. En 2023, 22% des résidentes déclarent avoir eu recours à la prostitution. Un chiffre qui nous semble sous-estimé au regard du travail de déconstruction des violences que l'équipe éducative met en œuvre par la suite avec les jeunes femmes.

Nous observons en effet que le système prostitutionnel se maintient, évolue et se transforme. Ce qui persiste c'est bien la domination exercée par les membres du système prostituteur sur la personne prostituée. En revanche « *il faut aujourd'hui considérer l'hétérogénéité des formes de prostitution, en corrélation étroite avec les changements liés au contexte et à l'environnement. Il en résulte ainsi une variété de groupes sociaux vulnérables et une diversité d'aires géographiques d'influence de prostitution. Parmi les groupes vulnérables, les migrantes, les étudiantes, et les mineures attirent l'attention* »⁶.

Parmi les jeunes femmes accueillies au CHRS, nous distinguons ainsi deux situations de prostitution.

La première est souvent minimisée. Cette pratique est déclarée comme relevant du passé ou comme occasionnelle. Parfois les femmes répondent négativement à la question posée mais font état par la suite de pratiques qui s'y apparentent – utilisant un vocabulaire différent de celui que nous utilisons généralement pour parler de prostitution.

Ces jeunes femmes expliquent que, confrontées à l'absence de revenu ou à l'errance, il arrive parfois qu'elles mettent leur corps à contribution pour survivre : contre une solution d'hébergement, contre un repas. « Il fallait bien une monnaie d'échange » disent-elles. Très souvent la proposition vient des hommes, parfois elles l'ont appris à leur dépend, « c'est comme ça que ça marche ». Nous observons avec inquiétude aussi l'effet du capitalisme et l'attrait pour les biens de consommation chez ces jeunes privées de ressources qui, parfois, préfèrent parler de « michetonnage » pour qualifier les services rendus contre l'achat du dernier iPhone, l'entrée dans les boîtes de nuit les plus prisées de Paris ou de vacances dans le Sud de la France. Elles sont souvent loin de percevoir la dangerosité de ces nouveaux « loverboys », mi-amants, mi-proxénètes, sans foi, ni loi.

La seconde est en revanche plus repérée, elle est souvent dévastatrice. Elle concerne, pour la grande majorité, des jeunes femmes venant de l'étranger et notamment de l'Afrique sub-saharienne. Dans leur parcours, « sexisme, racisme, pauvreté, domination » sont les ingrédients conduisant vers une situation de prostitution. Cela a souvent commencé au Maroc, puis en Espagne et se poursuit en France dans des quartiers bien identifiés, comme Château Rouge. Ainsi à travers leur récit, nous pouvons véritablement retracer l'itinéraire de l'exploitation sexuelle des femmes sans-papiers.

Dans tous les cas de figure, la prostitution nous met la plupart du temps en présence de femmes vulnérables et d'acheteurs d'actes sexuels qui sont des hommes. Nous observons également que la vie de ces jeunes femmes a souvent été émaillée de violences avant la captation par la prostitution, et notamment pendant leur enfance.

Il est pour nous important de rappeler que la prostitution n'est jamais anodine, elle n'est faite que de violences (violences des passés, violence de l'isolement, violences sexuelles, physiques, économiques...).

⁶ Cyrille MBIAGA, Analyse des données du système prostitutionnel, ed Questions contemporaines, l'Harmattan, 2023

Accompagnement contre la précarité

Lorsque les résidentes arrivent au CHRS, elles ont très peu d'effets personnels. Parties parfois précipitamment de leur domicile, la plupart sans ressources, elles sont confrontées à une situation de grande précarité. En 2023, le CHRS a continué à soutenir largement les résidentes en leur attribuant des aides financières. Toutefois, nous devons sans cesse innover et nous améliorer afin de diversifier l'aide apportée au plus grand nombre.

Le CHRS propose aux résidentes qui n'ont aucun revenu une aide financière sous forme de tickets services tous les 15 jours pour se nourrir et acheter des produits d'hygiène : 67% des résidentes en ont bénéficié en 2023. Il était également d'usage de leur apporter une aide à la mobilité pour se déplacer, par le financement de titres de transport pour 54% d'entre elles. Néanmoins, pour bénéficier de cette aide, il faut être détentrice d'un PASS SOLIDARITE TRANSPORT accordé aux seules bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME). Nous avons ainsi décidé de dédier un budget exceptionnel à l'achat de tickets de métro pour les résidentes sans papiers ne bénéficiant pas de couverture maladie afin qu'elles puissent se rendre aux différents rendez-vous extérieurs.

▪ Un trousseau à l'arrivée

A chaque nouvelle arrivée, Nadia, la maîtresse de maison, prépare la chambre de la future résidente avec attention. Elle dépose dans sa chambre un trousseau neuf et un kit de bienvenue, constitués exclusivement de produits et équipements neufs.

Le trousseau fourni est composé d'une couverture, d'un oreiller, de draps neufs, d'une boîte en plastique fermée pour stocker la nourriture, d'ustensiles de cuisine et de la vaisselle pour être autonome.

En 2023, une recherche active de dons a permis d'améliorer le kit de bienvenue. Grâce à ces dons, Nadia donne à chaque résidente, dès son arrivée : une trousse de toilette avec des produits d'hygiène (brosse à dents, dentifrice, shampoing, gel douche, serviettes hygiéniques, tampons, gel hydroalcoolique) et du maquillage, des sous-vêtements, des tee-shirts, des petits bijoux fantaisie, un pyjama et une paire de baskets.

▪ La Banque alimentaire

Cette année, 100% des résidentes ont pu bénéficier des produits issus de la banque alimentaire sans condition de revenu.

La banque alimentaire est un service incontournable du CHRS, et tout particulièrement ces derniers mois avec l'envol des prix de l'alimentation. Nos résidentes apprécient de pouvoir profiter des denrées alimentaires variées et mises à leur disposition et renouvelées trois fois par semaine (les lundis, mardis et jeudis), grâce à la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) et à l'entreprise PHENIX.

Ainsi, chaque mardi matin, Miroslaw, l'ouvrier qualifié, et Nadia, la maîtresse de maison, se rendent aux entrepôts de la BAPIF pour choisir les denrées alimentaires. Ils y passent un temps précieux à choisir les aliments, les peser, les ranger dans la camionnette et les décharger ensuite, pour le plus grand plaisir des résidentes.

Grâce à ce système, la banque alimentaire propose toujours des produits frais, des légumes de saison, de la viande et du poisson. Nadia incite davantage les jeunes femmes à préparer leur repas et n'hésite pas à leur donner des conseils et à faire la cuisine avec elles.

Nadia incarne parfaitement la figure rassurante et souvent l'esprit maternel du lieu. Elle sait ce que les jeunes femmes aiment manger, elles lui ont montré au préalable, et Nadia s'efforce de trouver les produits qui s'en rapprochent. Elle a toujours à cœur de faire plaisir aux résidentes, et si elle fait bien attention à proposer des aliments sains et équilibrés, Nadia n'oublie jamais de prendre de délicieuses et jolies pâtisseries pour fêter les anniversaires de chacune !

En plus de la BAPIF, le local banque alimentaire est rempli chaque semaine (et depuis 2023, deux fois par semaine, les lundis et les jeudis) par les livraisons de l'entreprise PHENIX qui lutte contre le gaspillage alimentaire et fait bénéficier l'Association des invendus de magasins de distribution. Cela permet aux résidentes de bénéficier de produits de qualité et de marque, ce qu'elles apprécient tout particulièrement.

▪ **L' Espace de Convivialité**

Un espace de convivialité situé dans le salon au rez-de-chaussée, ouvert 7 jours/7, 24h/24 a été mis en place au sein du bâtiment pour toutes les résidentes sans condition de revenus. Du thé, du café et des collations (biscuits, fruits) sont à la disposition des résidentes qui peuvent se servir librement.

Nadia est chargée d'alimenter tout au long de la journée cet espace qui rencontre beaucoup de succès auprès des résidentes, d'autant que la pièce est équipée d'un téléviseur et d'un abonnement Netflix.

En 2023, l'aménagement de cet espace a été repensé pour le rendre plus convivial et une bibliothèque, alimentée par des dons, a été ajoutée. Les résidentes peuvent prendre les livres librement et même les garder si elles le souhaitent.

▪ **Le Vestiaire Solidaire**

Le CHRS met à disposition de toutes les résidentes un vestiaire.

Nous recevons des dons de vêtements toute l'année. Nadia vérifie la qualité, les lave et les dispose dans un dressing. Il est ouvert chaque matin et les jeunes femmes peuvent essayer sur place, librement. Il arrive également que des résidentes elles-mêmes donnent des vêtements pour les autres jeunes femmes. C'est ainsi devenu progressivement un lieu de solidarité entre elles.

En 2023, 53% des résidentes ont eu recours au vestiaire solidaire du CHRS.

- **Élargissement des recherches de partenaires pour des dossiers individuels d'aide financière**

Auparavant le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens (FAJ), accordant une aide financière ponctuelle destinée aux jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité, était la principale aide sollicitée par l'équipe éducative. Elle est attribuée par La Ville de Paris pour une aide à la subsistance, à la vêtue, l'entrée en formation. L'équipe du CHRS a d'ailleurs toujours entretenu des rapports de proximité avec les responsables du FAJ, attentifs à la situation des jeunes femmes accueillies.

Nous observons toutefois que cette année, dans la mesure du possible, l'équipe éducative a davantage incité les résidentes qui le peuvent à souscrire à un Contrat Engagement Jeune qui remplace la Garantie Jeune et permet le versement d'une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 528 Euros par mois.

En 2023, le nombre croissant de résidentes non éligibles à ces dispositifs en raison de leur situation administrative a également obligé l'équipe éducative à mener de véritables investigations pour trouver d'autres solutions. Nous avons par exemple rencontré l'association « Tirelires d'avenir » qui a pour but d'aider financièrement les jeunes non éligibles aux dispositifs de droit commun en répondant à des besoins non couverts.

L'équipe éducative a également sollicité l'association « Bouée de l'espoir » pour des aides financières ponctuelles.

Renforcement de la sécurité et de l'hygiène au CHRS

En 2023, nous avons encore accentué nos efforts quant à la sécurité et à l'hygiène au sein du CHRS.

- **Étroite collaboration avec le commissariat de Paris Centre**

Nous avons continué d'utiliser systématiquement le numéro direct du commissariat de Paris Centre qui nous avait été communiqué en 2021 pour permettre une meilleure réactivité des forces de police sensibilisées aux missions et au public du CHRS. Nous avons également à nouveau reçu la visite du responsable de la Mission de Prévention du Commissariat afin de mettre à jour nos procédures de sécurité. Ainsi plusieurs conjoints violents, sortant de prison et/ou bénéficiant d'une mesure d'éloignement ont pu faire l'objet d'un signalement.

Cette année a toutefois été marquée par le départ de Madame ZAKARI, intervenante sociale au commissariat de Paris Centre, avec qui nous avons l'habitude de travailler depuis plusieurs années pour accompagner et faciliter les dépôts de plaintes des résidentes. Nous tenons à saluer le précieux travail de collaboration que nous avons entretenu avec elle. Le rôle de l'intervenant social en commissariat est de servir de relais entre la police et les services sociaux dans le cadre du secret partagé mais aussi dans le respect des procédures et du droit des usagers. Son intervention est un complément de l'action policière. Ses missions visent à la fois l'écoute (écoute active, recueil de la charge émotionnelle), l'action (accompagner la personne à construire sa stratégie d'action, informer la personne des dispositifs existants, faire une première évaluation de la situation...) et la facilitation de lien.

Afin d'assurer une continuité, nous avons dans un premier temps organisé une rencontre au mois juin 2023 au CHRS avec six intervenants sociaux des commissariats des arrondissements parisiens de proximité (assistantes sociales, psychologues).

Par la suite, lorsque l'intervenant social du commissariat Paris Centre a pris ses fonctions en octobre 2023, Monsieur François GAGON, nous avons également organisé une rencontre au CHRS. Lorsqu'une jeune femme du CHRS souhaite déposer plainte, les éducatrices prennent maintenant contact en amont avec Monsieur GAGON afin de garantir la meilleure prise en charge possible si besoin. Il permet l'orientation vers les services les plus compétents, notamment la Brigade Locale de la Protection des Familles (BLPF).

A notre initiative, nous avons également souhaité rencontrer cette année l'agent de liaison LGBT, Monsieur Mickaël BUCHERON, du commissariat Paris Centre. L'équipe éducative a ainsi longuement échangé et pu le sensibiliser sur la spécificité des violences lesbophobes que certaines jeunes femmes accueillies ont subi (viols correctifs, mariages forcés en cas d'homosexualité, harcèlement sur les réseaux...). Il nous a pour sa part informé de ses missions visant à favoriser le dépôt de plainte des victimes de violences LGBTphobes. Les éducatrices peuvent ainsi prendre rendez-vous avec lui afin d'aider les résidentes à préparer leur plainte, les rassurer et leur garantir un meilleur accueil auprès des agents de police. Il peut également aider à la requalification des plaintes en cas de manquement.

▪ **Attention particulière quant au poste d'agent.e d'accueil et de sécurité**

Nous collaborons en permanence de manière très étroite avec notre prestataire externe AEF94 pour former toutes les agent.es d'accueil et de sécurité et veiller à ce que les enjeux de ce poste soit bien compris par les différentes professionnel.les. Nous prêtons une attention toute particulière à la communication avec ces agent.es via le cahier de liaison. Chaque agent.e d'accueil et de sécurité, qu'elle soit salariée du FIT ou d'AEF94, bénéficie régulièrement de formations, et notamment sur les protocoles de sécurité de l'établissement (caméra de surveillance, contrôle des entrées, confidentialité de l'adresse du centre d'hébergement, enjeux liés aux spécificités du public accueilli, astreintes, etc...). En 2023, nous avons également exigé que les salarié.es d'AEF94 aient préalablement reçu les formations Sauveteur Secouriste Travail et évacuation incendie avant de prendre leur poste à l'accueil du bâtiment.

▪ **Formation du personnel et prévention des risques psycho-sociaux**

L'ensemble des salarié.es exerçant au sein du centre d'hébergement (CHU/CHRS) de l'Association bénéficie de manière régulière de formations liées à la sécurité (premiers secours et sécurité incendie) assurées par des professionnels via notre organisme de formation partenaire NEOFIS. Ainsi, les salarié.es ont bénéficié en 2023 des formations suivantes :

- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- Evacuation Incendie
- Equipier Première Intervention (EPI)

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et des mesures de protection en matière de santé et sécurité au travail, la direction a décidé de mettre en place un budget dédié au remboursement des séances individuelles de psychothérapie pour les salariées qui accompagnent les résidentes (éducatrices spécialisées, maîtresse de maison, cadre socio-éducative), en lien avec leur activité professionnelle. En effet, ces professionnelles sont confrontées quotidiennement au récit des violences vécues par les résidentes, ce qui peut engendrer chez elles un traumatisme vicariant. Ainsi, ces séances individuelles viennent s'ajouter aux réunions éducatives et cliniques hebdomadaires ainsi qu'aux réunions d'analyse de la pratique bi-mensuelles dont les éducatrices bénéficient et qui sont absolument nécessaires pour prévenir les risques psycho-sociaux.

- **Augmentation des signalements liés à des actes de violences et de mise en danger du collectif de la part des résidentes**

La sécurité du collectif et des salarié.es est restée un point de vigilance majeur en 2023.

Cela est notamment dû au fait que nous avons fait le constat préoccupant ces dernières années de l'augmentation significative de la violence de la part des résidentes.

Face à des situations graves, il a parfois été nécessaire de faire appel aux forces de l'ordre et de procéder à des signalements auprès de la DRIHL et du Procureur de la République. Cette année fut notamment marquée par trois fins de prise en charge immédiates suite à deux bagarres extrêmement violentes entre résidentes au sein de l'établissement où des membres du personnels (veilleuse de nuit, équipe éducative et cadre socio-éducative) ont été obligées d'intervenir, se mettant elles-mêmes en danger.

Par ailleurs, deux jeunes femmes ont été ré-orientées pour des faits graves de mise en danger du collectif (la détention répétée d'armes blanches pour l'une, le stockage, dans sa chambre, de 20 bonbonnes de 580 grammes chacune de protoxyde d'azote pour l'autre).

- **Rénovation du bâtiment**

Le bâtiment dont l'Association est propriétaire et qui accueille actuellement le CHU et le CHRS est en très mauvais état général entraînant de nombreux désagréments au quotidien pour les résidentes et parfois même des problèmes de sécurité. En conséquence, plusieurs chambres doivent régulièrement être condamnées dans l'attente de travaux devenus nécessaires pour l'accueil des résidentes dans des conditions décentes et respectant les normes de sécurité. Ainsi, seulement 42 chambres (sur les 48 que comprend le bâtiment au total) pouvaient accueillir du public en 2023.

Nous avons en 2023 poursuivi des travaux de rénovation du bâtiment (entamés depuis 2021) qui permettent non seulement une amélioration des conditions d'hébergement des résidentes mais également des conditions de travail et de sécurité des salariées. Ces travaux de rénovation sont essentiellement financés sur les fonds propres de l'Association, notamment grâce à des dons de la Fondation Jeankerber et de Goldman Sachs Gives. A ce titre, nous avons rénové en 2023, 10 chambres et 10 salles de bain du CHRS. La rénovation d'une chambre comprend les travaux suivants : peinture des murs et des menuiseries, changement du sol. Les travaux de rénovation d'une salle de bain incluent la pose de carrelage sur les murs, la peinture du plafond, l'installation d'un nouveau bac de douche, le

changement de robinetterie, le remplacement du meuble vasque et du miroir, l'installation d'un système de ventilation et la pose d'équipements de salle de bain et de systèmes de rangement.

Exemple d'une chambre du CHRS rénovée en 2023

Avant travaux



Après travaux



Exemple d'une salle de bain du CHRS rénovée en 2023

Avant travaux



Après travaux



Nous avons par ailleurs fait des travaux de réparation de la toiture, en attendant de pouvoir financer la réfection totale de la couverture en zinc et brisis en ardoises avec isolation des combles afin d'optimiser la consommation d'énergie.

Enfin, nous avons rénové différents espaces collectifs pour les résidentes et les salarié.es.



Espace d'entretien résidentes

Pour les résidentes, nous avons entièrement rénové, aménagé et décoré un espace de rencontre et d'échanges qui est désormais utilisé lors de la permanence psychologique hebdomadaire mais également lors d'entretiens socio-éducatifs avec les référentes sociales.



Salle de repos salariées

Pour les salarié.es, nous avons rénové et aménagé les bureaux du personnel éducatif et administratif. A ce titre, nous avons partiellement renouvelé le mobilier et ajouté des postes de travail pour faire face à l'augmentation des effectifs (avec notamment l'arrivée du CHU au sein du bâtiment en février 2023).

Nous avons par ailleurs créé et aménagé une salle de repos dédiée aux salarié.es qui rassemble les fonctions suivantes : cuisine, salle de bain, espace détente et rangements.

L'équipe a elle-même choisi la décoration de cet espace !

Ces travaux s'inscrivent dans une réflexion plus générale d'amélioration de la sécurité, des conditions de vie des résidentes et des conditions de travail des salariées. En effet, les travaux de rénovation du bâtiment visent à transformer les espaces en lieux plus accueillants, chaleureux et adaptés aux besoins quotidiens, sociaux et psychologiques des résidentes. L'objectif est d'offrir un espace qui respecte la dignité et l'autonomie de chacune et favorise un sentiment d'appartenance et de confort pour toutes mais également de sécurité. En effet, dans le cadre de ces travaux, nous souhaitons renforcer la sécurité des résidentes, indispensable compte tenu des violences qu'elles ont subies (et auxquelles elles peuvent encore être exposées) et des nécessités en matière de réglementation incendie.

Par ailleurs, notre association a conscience des difficultés importantes que peuvent rencontrer au quotidien les travailleuses sociales, notamment du fait de la spécificité de notre public. Pour pouvoir accompagner au mieux les résidentes, être à l'écoute de leurs parcours de vie, des violences vécues et des traumatismes qui en découlent, et pouvoir répondre de manière satisfaisante à leurs sollicitations, il est indispensable, pour leur bien-être et leur santé, que les salariées aient de bonnes conditions de travail et des moments de repos de qualité.

En outre, du fait de l'augmentation de la violence de la part des usagères, avec parfois la nécessité d'avoir recours aux forces de l'ordre et de procéder à des signalements auprès de la DRIHL et du

Procureur de la République, il est absolument nécessaire de renforcer la sécurité du bâtiment et de prévenir les situations dangereuses pour nos salarié.es et pour le collectif.

En prévision de prochains travaux de réfection globale du bâtiment et dans le cadre de cette réflexion, un diagnostic complet du bâtiment a été réalisé en 2023 par une agence d'architectes, permettant ainsi de faire un état des lieux précis des mises en conformité et rénovations techniques nécessaires à la poursuite de notre activité.

- **Opération de grand nettoyage**

Nous avons constaté ces dernières années une augmentation significative de la présence de nuisibles (et notamment des cafards et des souris) au sein du CHRS (liée à de multiples facteurs, tels que l'augmentation des nuisibles à Paris avec la multiplication des chantiers de voirie, l'état dégradé du bâtiment, la consommation de nourriture dans les chambres associée au manque d'entretien et d'hygiène et les problèmes de santé mentale de certaines résidentes engendrant certains comportements comme le syndrome de diogène).

En conséquence, en septembre 2023, face à la prolifération des nuisibles, la direction a décidé de procéder à une opération de nettoyage et de désinsectisation de grande ampleur au sein du bâtiment. Toute l'équipe salariée s'est mobilisée, de même que les résidentes. Par ailleurs, nous avons collaboré avec un prestataire de ménage, AEF94, qui a mis à disposition 8 agentes d'entretien, 7 heures par jour pendant une semaine.

Ensemble, résidentes, salarié.es et prestataires, nous avons nettoyé l'intégralité du bâtiment (locaux collectifs et chambres) et tout le linge (linge de lit et vêtements) de toutes les résidentes. Un prestataire est ensuite venu traiter les locaux contre les nuisibles et tous les trous ont été rebouchés dans les chambres et des bas de porte de protection ont été installés pour limiter le passage des souris. Certaines réparations ont également été effectuées dans les chambres lorsque cela était nécessaire. Enfin, les rideaux des fenêtres des chambres (usés, peu esthétiques et sous dimensionnés) ont été remplacés par de jolis rideaux beiges occultants et tous les matelas ont été changés, toujours dans le respect des normes incendie.

Cette grande opération de nettoyage et de désinsectisation a duré près de 3 semaines au total et fut une grande réussite. En effet, après cette opération, nous avons constaté une diminution très importante des nuisibles (environ 90%). Par ailleurs, les résidentes, heureuses de retrouver des chambres propres et saines, ont adopté de nouvelles habitudes et nous avons constaté depuis que les chambres sont mieux entretenues et les règles d'hygiène mieux respectées.

Pour permettre de maintenir les lieux propres, la direction a décidé de distribuer à chaque résidente des boîtes en plastique hermétiques pour conserver la nourriture et a de nouveau fait appel à AEF94 pour mettre à disposition du CHRS une agente d'entretien qui intervient 4 à 5 heures par jour, du lundi au vendredi, en complément de Bintou, notre agente d'entretien, pour assurer l'hygiène des locaux collectifs.

Enfin, un grand tri a été effectué dans les locaux de stockage qui ont été désencombrés, nettoyés, désinsectisés et complètement réorganisés avec la mise en place de signalétiques pour identifier le

contenu de chaque meuble de rangement. Nous avons par ailleurs investi dans de grandes malles en plastique pour protéger les dons et denrées alimentaires.

Renforcement de l'accompagnement sur la santé

Un axe de travail majeur dans l'accompagnement spécifique des résidentes consiste à prendre en compte l'impact des violences sur leur santé. En effet, à partir du même questionnement systématique et sans tabou, nous pouvons observer des chiffres relativement stables dans ce domaine depuis plusieurs années. Nous sommes ainsi en mesure de mettre en avant l'ampleur des psycho-traumatismes sur les corps et les esprits des jeunes femmes que nous accompagnons. Cela se traduit souvent par le cumul de plusieurs problématiques de santé ou de somatisation.

Ainsi en 2023 :

- 83% des jeunes femmes déclarent des difficultés psychologiques (dépression, crise d'angoisse)
- 80% déclarent des troubles du sommeil (insomnie, cauchemar)
- 44% souffrent de migraines
- 41% déclarent des troubles alimentaires
- 40 % déclarent avoir des problèmes gynécologiques
- 36% déclarent avoir déjà fait des tentatives de suicide
- 26% déclarent avoir une ou plusieurs addictions
- 28% déclarent avoir des problèmes dentaires
- 18% déclarent avoir recours à l'automutilation
- 20% ont des maladies chroniques (types diabète, insuffisances rénales...)

▪ L'accès à la santé : un droit ... en principe

Au vu des nombreux problèmes de santé que rencontrent les résidentes, l'équipe éducative est particulièrement vigilante à les accompagner dès leur arrivée pour ouvrir, mettre à jour ou renouveler leurs droits en matière de santé.

Nous observons que le délai traitement de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME) peut prendre de plus en plus de temps (jusqu'à 4 mois) et peut devenir un parcours de la combattante en cas de violences administratives (lorsque le conjoint ou la famille détient tous les papiers) ou de changement de département.

L'un des premiers objectifs du projet personnalisé d'accompagnement vise ainsi à aider les jeunes femmes à ouvrir leur accès aux droits à la sécurité sociale ou à les renouveler. En 2023, à leur arrivée, 45% des jeunes femmes n'avaient pas de droit ouvert à l'assurance maladie.

Au cours de l'accompagnement, les démarches d'aide d'affiliation et/ou de renouvellement à la CSS représentent 68% des actions engagées par les travailleuses sociales auprès des résidentes, 8% concernent l'affiliation à l'AME et 12% l'affiliation à une mutuelle.

Toutefois, nous observons que ces démarches peuvent être retardées ou empêchées dans certains cas en raison de la situation administrative de résidentes qui se retrouvent alors confrontées à un risque

de privation de soin. Il existe en effet de nombreux obstacles qui entravent l'accès aux soins des résidentes les plus précaires.

- **Partenariats santé**

Le CHRS est sans cesse à la recherche d'une offre de santé adaptée aux besoins croissants et impérieux des résidentes accueillies. En raison de la crise du secteur de la santé, il devient de plus en plus difficile d'accéder à certains services de soins de proximité. Nous avons donc besoin de renouveler les liens avec certains partenaires, voire parfois de compter sur un réseau de solidarité.

Le CHRS a désigné au sein de l'équipe une référente sociale "santé" chargée de développer les partenariats et d'assurer une veille professionnelle dans ce domaine et sur le territoire.

En mai 2023, l'équipe du CHRS a par ailleurs pu rencontrer la responsable territoriale adjointe en santé publique de Paris Centre, Madame Candy JANGAL, pour lui faire part de ces difficultés. Il a alors été évoqué la possibilité de la mise en place d'un partenariat avec le Centre de Santé Yvonne Pouzin situé dans le 3^{ème} arrondissement de Paris. Nous sommes, à ce jour, toujours en attente de réponse.

Le CHRS dispose pour les résidentes d'un médecin traitant à Montreuil sensibilisé aux femmes victimes de violences. Il s'agit d'une praticienne qui accepte même dans certains cas de faire un effort personnel, « *une participation à notre action* » en prenant en consultation des jeunes femmes sans-papiers. Nous en profitons pour la remercier.

Une dentiste a accepté de réaliser des devis à moindre coût pour les jeunes femmes du CHRS.

La docteure Emmanuelle PIET, présidente du CFCV, reçoit les résidentes du CHRS en consultation gynécologique.

Le CHRS travaille avec le planning familial du 2^{ème} arrondissement de Paris, notamment dans le cadre du recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) (en 2023, cela concerne 15% des jeunes femmes hébergées) mais aussi lorsque les jeunes femmes ont besoin et s'interrogent sur les méthodes contraceptives.

Nous avons des liens avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui sensibilise les jeunes femmes enceintes à la relation mère-enfant, à leur implication de leur rôle de future mère et peut mettre en place des visites de sage-femmes au CHRS.

Nous constatons également que les addictions ne cessent d'augmenter d'année en année (alcool, cannabis, médicaments psychotropes, cocaïnes, usage détourné de protoxyde d'azote...) et nous avons maintenant noué des liens plus étroits avec l'hôpital Marmottan afin que les jeunes femmes puissent bénéficier d'un suivi spécialisé en addictologie et d'une thérapie.

Ainsi en 2023, 85% des jeunes femmes ont pu être orientées vers des services médicaux.

- **Les ateliers de sensibilisation/prévention sur le thème de la santé**

L'équipe éducative organise régulièrement des ateliers de sensibilisation dans le domaine de la santé.

En 2023, une éducatrice ayant une précédente expérience professionnelle dans le champ de l'addictologie a animé un atelier de prévention sur le thème de la réduction des risques. Deux éducatrices ont animé plusieurs ateliers autour de la santé sexuelle et la notion de consentement en rappelant aux résidentes que le CHRS mettait à leur disposition en libre accès des préservatifs.

En avril 2023, trois étudiantes en Master de Chirurgie dentaire ont passé trois jours au CHRS pour animer un atelier de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et à l'accès aux soins dentaires.

▪ **Le secteur de la psychiatrie toujours aussi alarmant**

Le constat est sans appel : 83% des jeunes femmes hébergées au CHRS souffrent de difficultés psychologiques. C'est en général lors de l'entretien d'admission que cette souffrance est décelée, que les violences passées sous silence sont confiées, souvent pour la première fois. L'équipe éducative préconise systématiquement l'orientation vers une prise en charge psychologique des jeunes femmes. Ainsi, en 2023, 73% des jeunes femmes ont été orientées vers des services de soins psychologiques.

Néanmoins, nous remarquons que les jeunes femmes ont du mal à s'y rendre. Pour celles qui démarrent un suivi, il est extrêmement difficile de s'y inscrire dans la durée, les résidentes exprimant qu'elles préfèrent les entretiens individuels assurés par leur éducatrice au CHRS. Alors souvent les éducatrices tentent de se mettre en lien avec les psychologues et d'accompagner les jeunes à leur rendez-vous pour soutenir cette démarche.

Nous constatons malheureusement que les éducatrices ne sont pas toujours bien accueillies par les professionnels de santé. Nous partageons bien évidemment les principes de libre adhésion à la démarche de soin et le secret médical qui nous est souvent brandi comme une limite à notre intervention. Toutefois les éducatrices sont aussi des écoutantes capables d'entendre des récits de vie qui ont brisé psychologiquement ces jeunes femmes et cherchent sans relâche à trouver de nouvelles pistes d'accompagnement afin de permettre aux jeunes femmes de prendre soin d'elles, quitte à bousculer parfois les frontières ou les pratiques établies, notre expérience nous permet aussi de savoir que l'émancipation et l'autonomie peuvent demander de l'accompagnement.

Il arrive également que nous soyons confrontées à des situations très dures. En 2023, 14% des résidentes accueillies présentent des troubles psychiatriques. Il s'agit d'épisodes de décompensation psychique temporaires ou plus durables. Elles peuvent alors se montrer très agressives ou à l'inverse rester prostrées, tenir des propos incohérents, souvent à tendance paranoïaque. Les jeunes femmes peuvent également nous confier leurs hallucinations visuelles ou auditives, le plus souvent en lien avec les violences subies. Certaines d'entre elles menacent aussi de se suicider en se positionnant devant la fenêtre ou en nous écrivant des lettres de suicide.

Ces jeunes femmes ne sont quasiment jamais orientées vers une prise en charge psychiatrique ou psychologique spécialisée en psycho-traumatisme en raison des délais d'attente trop longs. Ainsi, réussir à débiter un accompagnement psychologique à la Maison des femmes de Paris de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est extrêmement rare. Notre premier recours en cas de crise est l'unité psychiatrique de proximité Paris Centre, Emapsy, qui en fonction de la gravité ou de l'intensité

peut décider soit d'une hospitalisation de quelques jours ou d'un suivi au Centre Médico-Psychologique (CMP).

En 2023, comme les années précédentes, l'équipe éducative a souvent sollicité ce service. Cependant, la spécificité du public accueilli au CHRS et la problématique du psycho-traumatisme liée aux violences génèrent souvent un accueil mitigé de la part d'Emapsy. Le travail en partenariat avec l'équipe éducative et la notion de co-accompagnement est difficile à construire. Cette année nous avons pourtant eu plusieurs réunions en présence de la directrice du CHRS, de l'équipe éducative et des équipes d'Emapsy afin d'échanger sur nos pratiques. Les référentes sociales ainsi que la cadre socio-éducative s'entretiennent régulièrement au téléphone avec les soignants et accompagnent parfois les résidentes aux rendez-vous sur place. Nous avons ainsi établi des liens de proximité entre professionnel.le.s, sans toutefois pouvoir parler de travail commun. Les résidentes peuvent toutefois consulter des psychiatres, psychologues en urgence et prendre leur traitement dans leurs locaux.

Concernant le CMP, nous constatons régulièrement des délais d'attente interminables, décourageants, pour obtenir un rendez-vous. La conséquence pour les jeunes femmes est un manque de confiance dans ces partenaires et une réticence quasi systématique à suivre des traitements, lorsqu'ils sont prescrits.

L'équipe éducative est assez contrainte dans les orientations en raison de la sectorisation de la psychiatrie. Pour pallier ce manque, dans certaines situations spécifiques, les référentes sociales peuvent faire appel au Centre Primo Levi, centre de soin dédié aux personnes victimes de torture et de violences politiques exilées en France et au Centre Minkowaska permettant des consultations psychologiques en langue étrangère.

Il est également important de souligner que l'accès aux soins auprès de tous ces partenaires est conditionné à la possession d'une carte vitale : aucune solution aujourd'hui n'est donc proposée pour les résidentes sans-papiers.

Ces divers manquements ont renforcé notre conviction de créer une permanence psychologique au sein de notre CHRS pour mener à bien nos missions dans le respect de l'accueil inconditionnel et ainsi offrir à toutes nos résidentes (y compris celles en situation irrégulière) l'accès à des professionnelles de santé mentale, faute de relais suffisant et satisfaisant à l'extérieur du CHRS.

▪ **La permanence psychologique au CHRS**

Le CHRS a mis en place une permanence psychologique hebdomadaire assurée par deux psychologues et victimologues spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, ces professionnelles sont mises à disposition par l'association Elle'S imagin'Ent. Elles disposent dans l'établissement d'un cabinet d'entretien dédié qui a été intégralement rénové, aménagé et décoré en 2023.

Cette permanence, mise en place depuis septembre 2023, est financée exclusivement sur les fonds propres de l'association grâce à un "Coup de pouce" de la Fondation des Femmes et à un don de Goldman Sachs Gives. Cela répond à la fois à un besoin repéré par l'équipe éducative et exprimé par les résidentes.

Depuis sa mise en place, 29 résidentes ont bénéficié de la permanence psychologique au CHRS. Les résidentes se montrent assidues aux rendez-vous, la confiance s'est établie rapidement avec les psychologues qui sont aujourd'hui bien identifiées.

Ces professionnelles utilisent des outils de suivi en commun avec l'équipe éducative et une synthèse est organisée une fois par mois. Elles ont la possibilité de mener des co-entretiens et peuvent échanger sur les situations dans la limite des prérogatives de chacune afin de préserver la confidentialité des échanges avec les résidentes.

L'effet ressenti sur les accompagnements éducatifs est notable tant du point de vue de l'apaisement des jeunes femmes que de la relation éducative.

Cette convention doit se prolonger sur l'année 2024 et nous avons le projet de co-animer des ateliers collectifs une fois par mois (référénte sociale et psychologue) consacrés notamment à l'art-thérapie, aux thèmes du sommeil (insomnie/cauchemar traumatique) et de la sexualité (désir, consentement, stéréotypes).

▪ **Le rôle des hôpitaux publics et des maternités**

Que ce soit le service des urgences classiques ou des urgences psychiatriques, nous tenions à souligner le rôle des hôpitaux publics dans la prise en charge des jeunes femmes. Malgré les actions de prévention et d'accompagnement de l'équipe éducative, il arrive souvent que les jeunes femmes négligent les soins à mettre en place ou ne soient pas suffisamment assidues dans le suivi de leur pathologie. Dès que les symptômes s'estompent, elles ont tendance à repartir de l'avant, dans cette logique du « tout va bien » qui les a fait tenir debout jusque-là. Mais malheureusement les symptômes reviennent lorsqu'un événement difficile ou stressant réactive le traumatisme. Ce sont alors bien souvent des parcours de santé faits de rupture, de moments de crise plus ou moins réguliers pour certaines qui nécessitent le recours aux services d'urgence, répondant toujours présents.

Les services PASS

Dans l'attente de l'ouverture de leur droit à la sécurité sociale, les résidentes ont toujours la possibilité de rencontrer des médecins ou de bénéficier de la délivrance de médicament grâce aux Permanences d'accès aux Soins accessibles dans les hôpitaux.

Les maternités

En 2023, 14% des résidentes ont fait l'objet d'une inscription et d'un suivi par une maternité parisienne. L'équipe se met en lien avec les sages-femmes et les assistantes sociales de la maternité pour que les jeunes femmes du CHRS puissent bénéficier d'une attention particulière.

La cadre socio-éducative et la référénte sociale sont généralement invitées à participer au "staff de parentalité", synthèse organisée à la maternité réunissant les médecins, psychologues et intervenants sociaux avant l'arrivée de l'enfant.

Le plus souvent mères célibataires, mais aussi privées de soutien familial, cette situation d'isolement peut générer des angoisses tout au long de la grossesse. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit également de préparer l'accueil en Centre maternel à la sortie du CHRS pour que les jeunes femmes

bénéficient d'un environnement propice au développement de leur enfant et d'un soutien à la parentalité.

Le handicap

Chaque année, le CHRS accueille des jeunes femmes plus ou moins autonomes, suivies par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). En 2023, 2% des résidentes bénéficient d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En fonction des situations individuelles, l'équipe éducative est amenée à développer des partenariats avec des établissements médico-sociaux comme ce fut le cas en 2023 avec l'hôpital de jour Etienne Marcel. Il s'agit de mettre en place un co-accompagnement de la jeune femme entre les deux équipes afin que les compétences soient bien réparties. Des synthèses sont régulièrement organisées entre le CHRS et les professionnels de santé.

Il nous semble important à cette occasion de rappeler que le handicap peut être un facteur aggravant des violences conjugales/intrafamiliales du fait de la situation de particulière vulnérabilité qu'il génère. Nous observons par exemple cette année que dans le cas des résidentes accueillies, toutes étaient systématiquement victimes de violences économiques de la part de leurs proches (famille ou conjoint). Leur Allocation Adulte Handicapée était entièrement captée par ces derniers qui les laissaient elles-mêmes dans une situation de précarité extrême (négligence de soin d'hygiène, pas d'achat de vêtement et restriction de nourriture).

Accès à l'emploi

Le CHRS mène depuis plusieurs années une action volontariste sur l'emploi. C'est un axe majeur dans l'accompagnement des jeunes femmes en faveur de leur accès à l'autonomie et c'est également une problématique centrale qu'il faut savoir analyser.

En 2016, l'association FIT, par l'intermédiaire de sa Présidente Séverine LEMIERE et le Centre Hubertine Auclert, ont produit un guide à l'attention des acteurs de l'emploi pour les sensibiliser à cette problématique : « *Améliorer l'accès et le maintien à l'emploi des femmes victimes de violence* ».

Forte de cette expertise, nous menons depuis près de dix ans une action partenariale avec la Mission locale⁷ de Paris qui nous a permis de sensibiliser les conseillers emploi à cette problématique. Le CHRS est aujourd'hui un acteur bien identifié et nous disposons de l'aide d'une conseillère dédiée à l'accompagnement renforcé des jeunes femmes hébergées.

Mesurer l'impact des violences sur l'insertion professionnelle est une préconisation forte de l'association afin de pouvoir intégrer cette problématique dans l'accompagnement vers l'emploi et prendre en compte les multiples freins cumulés par les résidentes.

7 Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

- **Situation à leur arrivée**

En 2023, à leur arrivée au CHRS, 82% des jeunes femmes étaient sans emploi. Parmi elles, seules 6% étaient inscrites au chômage (dont 2% sans bénéficier d'indemnités). Elles étaient 76% à n'être inscrites dans aucune démarche professionnelle ou de formation (contre 72% en 2022). Elles se situaient ainsi « hors système », en marge des institutions, c'est-à-dire en situation de décrochage.

En miroir, seules 9% des résidentes étaient en situation d'emploi dont seules 1 % bénéficiaient des dispositifs en faveur de l'emploi (contrat unique d'insertion).

Par ailleurs, 14 % des jeunes femmes étaient en étude à leur arrivée, en majorité lycéennes (contre 7% en 2022). Il s'agit souvent des plus jeunes d'entre elles qui suivaient une scolarité « classique » jusque-là et qui ont été mises à la porte brutalement ou obligées de fuir le domicile suite à des violences intrafamiliales.

Sur la totalité des résidentes hébergées en 2023, la majorité a quitté le système scolaire sans diplôme (52%). Elles sont 22% à être titulaires du baccalauréat, 9% d'un CAP/BEP, 2% à avoir atteint un niveau supérieur bac +2. Elles sont 20% à avoir arrêté les études à un niveau inférieur ou égal à la 3^{ème}. 11% n'ont jamais été scolarisées. Nous observons cette année une forte baisse du niveau d'instruction des jeunes femmes accueillies au CHRS et des diplômes obtenus avant leur arrivée.

Cet indicateur est important pour la suite de leur parcours car il a un fort impact sur leur trajectoire professionnelle et leur employabilité sur le marché du travail.

- **Mesurer l'impact des violences sur la scolarité et l'emploi**

Les conséquences des violences sont autant de freins spécifiques et multiples qui pèsent sur le parcours des jeunes femmes.

A ce titre, il existe un fort impact des violences sur la scolarité des jeunes femmes avec notamment un décrochage scolaire, la plupart du temps définitif. Les violences peuvent entraîner des troubles de l'apprentissage, des difficultés à se concentrer, de l'absentéisme lorsqu'il faut dissimuler les traces de coups et parfois un arrêt brutal de la scolarité dans le cas d'un mariage forcé ou un départ précipité du domicile.

Nous observons tout particulièrement que les jeunes femmes prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ont un parcours scolaire extrêmement précaire, fait de rupture et d'arrêt précoce souvent en classe de 3^{ème}. Pour d'autres résidentes venant de pays étrangers, c'est encore le droit à l'éducation qui leur est refusé en tant que femmes, destinées aux tâches domestiques dès leur plus jeunes âges ou mères dès l'âge de 13 ans.

Sur le marché du travail ensuite, le manque d'estime de soi, le manque de confiance en soi et le sentiment de honte peuvent entraver les jeunes femmes à mettre en avant leurs compétences. Une tendance à la dévalorisation qui peut leur nuire dans la manière de se présenter lors d'un recrutement, d'oser postuler à certaines offres.

L'instabilité matérielle et résidentielle quand elles ont dû fuir leur domicile les empêche parfois de pouvoir fournir tous les justificatifs nécessaires de leurs situations lors des inscriptions à la mission locale ou lors de la signature d'un contrat – ces documents (tels que des attestations de formation, de sécurité sociale...) sont souvent confisqués par la famille ou le conjoint.

En emploi ou en formation, les jeunes femmes peuvent également faire l'objet de harcèlement et de menace de la part de leur famille ou de leur ex-conjoint. Elles expriment souvent la peur que leur conjoint vienne sur leur lieu de travail ou de formation et fasse un scandale, les harcèle devant ou sur leur lieu de travail ou de formation, divulgue des informations à caractère intime à leur employeur, à leur école, s'en prenne à leurs collègues et les menace.

A cela s'ajoutent également des psycho-traumatismes, des souvenirs intrusifs des violences qui peuvent raviver un stress envahissant notamment à travers la relation hiérarchique. Elles peuvent ainsi être transies de peur lorsque leur employeur leur fait des remarques négatives sur leur travail ou se soumettre à des conditions abusives afin d'éviter tous conflits.

Les violences ont également un impact très important sur leur santé (trouble du sommeil, trouble alimentaire, dépression, corps affaiblis par d'anciennes blessures...) entraînant une plus grande fatigabilité, une moins bonne résistance au stress et des arrêts maladies plus fréquents que pour les autres salariées.

Tout cela explique en partie pourquoi il ne suffit pas de proposer une offre d'emploi pour motiver les jeunes femmes à déposer une candidature et qu'elles parviennent à s'y maintenir. Il y a souvent un temps nécessaire de préparation et de soutien à l'emploi. C'est pourquoi le CHRS mène une action volontaire et sans cesse renouvelée en faveur de l'emploi, qui nous permet de proposer aux jeunes femmes un accompagnement « sur mesure » au plus près de leurs besoins, animé par une éducatrice référente, en partenariat avec la mission locale et d'autres intervenants.

▪ **L'action du CHRS : partenariats et atelier emploi**

En 2023, 46 % des résidentes ont fréquenté l'atelier emploi du CHRS. On observe que le premier interlocuteur pour amorcer leur démarche d'insertion professionnelle reste le CHRS. Il nous incombe donc de faciliter l'accès aux acteurs publics de l'emploi. Nous les incitons ensuite à s'inscrire à la Mission Locale (35 %) et/ou à Pôle emploi (18%).

11 % des résidentes ont pu être orientées vers des partenaires emploi pour faciliter leur accès aux recrutements ou aux dispositifs d'aide à l'emploi. 9% ont participé à des forums emploi, accompagnées et/ou orientées par une éducatrice spécialisée du CHRS. Nous observons toutefois que, malgré notre sensibilisation, il est difficile de mobiliser les jeunes femmes pour ces événements réunissant beaucoup de candidats. Elles manquent encore bien souvent de confiance en elles pour ce type de rassemblement et de recrutement.

Un lien privilégié a été établi entre la Mission Locale Paris Centre (ML) et le CHRS pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé des résidentes. Cela s'est concrétisé depuis plusieurs années par un atelier emploi co-animé régulièrement au CHRS par une conseillère en insertion sociale et professionnelle de la ML et une éducatrice spécialisée du CHRS ce qui permet de proposer des offres d'emploi adaptées aux jeunes femmes. Des sessions sont consacrées à la préparation des entretiens d'embauche/réalisation de CV ou aux offres de recrutements de la ML. C'est aussi une porte d'entrée pour faciliter leur inscription et leur suivi renforcé ensuite par un.e conseiller.e à la Mission Locale.

Nous sommes parvenues cette année à maintenir le rythme hebdomadaire de ces ateliers grâce à la mobilisation d'une éducatrice spécialisée durant 3 heures chaque mercredi. Les ateliers se déroulent dans un espace dédié où les résidentes peuvent se rendre spontanément ou sur orientation de leur référente sociale. En 2023, le CHRS a investi dans du nouveau matériel informatique (ordinateurs portables, imprimantes) afin de faciliter leur recherche et rendre cet espace plus attractif.

Cet atelier emploi vise ainsi à proposer aux jeunes femmes un accompagnement « sur mesure » au plus près de leurs besoins afin de favoriser leur mobilisation et repérer les freins rencontrés. La connaissance de notre public et la capacité d'adaptation de la conseillère emploi de la Mission Locale lors des ateliers permettent un travail fluide avec l'équipe et nous l'en remercions.

L'accès à l'emploi fait partie du projet individualisé des résidentes. Régulièrement, les référentes sociales font une évaluation des démarches d'insertion professionnelle entreprises par les résidentes. En fonction des situations, elles sont ainsi amenées à suivre individuellement leur parcours de formations, le suivi des candidatures envoyées, les contrats de travail signés. Il arrive qu'en cas de litige avec leur employeur ou d'irrégularité, les référentes sociales informent les jeunes femmes sur leurs droits et leurs recours. Cet accompagnement vise également à apporter un soutien, une remobilisation si nécessaire.

Dans cette optique, nous avons organisé cette année un atelier avec une avocate en droit du travail pour que les résidentes puissent être informées sur leurs droits et poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un livret « droit du travail » est également en cours d'élaboration pour les résidentes.

Un atelier autour des savoirs-être est mis en place au sein du CHRS. Dans le cadre du dressing solidaire, Nadia, la maîtresse de maison, veille à constituer un "dressing professionnel" afin que les résidentes disposent de tenues adaptées aux entretiens d'embauche.

Enfin, dans le cadre des actions en faveur de l'insertion professionnelle, l'Association a continué de financer en 2023, grâce à une subvention de la Ville de Paris, des cours de Français Langue Etrangère (FLE) aux résidentes, notamment à celles sans-papiers, afin de leur permettre, à terme, d'accéder aux dispositifs de l'emploi ou de la formation.

- **Cours de Français Langue Etrangère (FLE) au CHRS** *(texte écrit par Cécile WEREY, éducatrice spécialisée)*

Face à la baisse du niveau scolaire moyen des résidentes accueillies cette année en comparaison des années précédentes et à la demande de plusieurs d'entre elles, nous avons mis en place des cours de FLE au CHRS.

Nous savons que la maîtrise du français est primordiale pour l'insertion professionnelle des jeunes femmes ainsi que pour leur permettre de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives. Nous constatons cependant que, si elles sont en demande de cours de français, les résidentes du FIT accrochent rarement aux cours que nous leur proposons à l'extérieur. Les cours gratuits sont rares et sont très fréquentés, les grands groupes peuvent décourager certaines résidentes qui ont parfois des difficultés à se mobiliser à l'extérieur du CHRS. D'autant plus que ces cours sont la plupart du temps fréquentés majoritairement par des hommes, ce qui peut insécuriser les jeunes femmes.



Nous avons donc pris la décision de faire venir les cours de français au CHRS. Ils sont dispensés par Pierre, formateur de FLE diplômé, qui a l'habitude de travailler avec des personnes migrantes, en situation irrégulière, en demande d'asile ou réfugiées, et ayant eu des parcours de vie traumatisants.

Les cours de français ont été très bien accueillis par les résidentes, qui ont beaucoup investi cet espace d'apprentissage. Chaque semaine depuis le mois octobre 2023, 10 à 14 d'entre elles assistent au cours hebdomadaire de Pierre qui dure 1h30. Ce dernier prépare, pour chaque séance, plusieurs sous-groupes adaptés aux différents niveaux des résidentes, allant des exercices d'alphabétisation au niveau B2.

Une véritable rencontre s'est faite entre Pierre et les résidentes, qui se réjouissent de voir « le prof » et nous parlent de lui en dehors des cours. De son côté, Pierre, qui s'était engagé initialement pour quelques mois, a été « happé » par le FIT et l'enthousiasme des résidentes : il souhaite maintenant pouvoir continuer les cours sur le plus long terme, ce qui nous arrange bien !

Face à ce succès qui dépasse toutes nos attentes, notre projet pour 2024 est de doubler les cours afin de créer deux groupes de niveau, pour permettre un apprentissage dans de meilleures conditions. Nous souhaitons aussi préparer et prendre en charge l'inscription des résidentes les plus motivées à l'examen du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) B1 ou B2 en fonction de leur niveau. Actuellement, le niveau B1 est demandé aux personnes étrangères pour obtenir une carte de séjour de 10 ans ou pour la naturalisation. Le niveau B2 est quant à lui demandé pour pouvoir entrer à l'université.

Nous espérons que cet engouement se poursuivra pendant l'année à venir et que l'engagement des résidentes sera valorisé par l'obtention de nombreux DELF !

▪ Bilan

En fin d'année, 38% des résidentes se trouvaient en situation d'emploi. Leur accès à l'emploi se fait davantage dans le cadre d'une insertion durable sur le marché du travail (25% en CDI), à parts égales à temps partiel et à temps plein. 8% travaillent en CDD et 5% en contrat d'intérim.

En revanche, le nombre de contrats aidés n'augmente pas cette année bien que le CHRS soit devenu prescripteur habilité de la plateforme de l'inclusion. Malgré 10 candidatures déposées en 2023, seules 2 résidentes ont été retenues. Ce type de dispositif a toujours été marginal pour notre jeune public et nécessiterait la mise en place d'une politique nationale de l'emploi volontariste pour le rendre plus accessible.

Les domaines d'activité les plus représentatifs sont d'abord le secteur de la vente/distribution (35%), l'hôtellerie/restauration (23%), les services d'aides à la personne et aux collectivités (19%), la santé/médico-social (10%), les services administratifs et commerciaux (6%).

Depuis la crise sanitaire, de nombreuses grandes enseignes de distribution, vente, restauration ont considérablement ralenti leurs embauches ou dégradé leurs conditions d'embauche (contrats précaires, salaires réduits au minimum légal ou conventionnel...), ce qui a fortement impacté la recherche d'emplois des résidentes.

19% des résidentes poursuivent leurs études ou ont entamé une formation. Il s'agit de CAP cuisine, maroquinière, agente d'entretien, petite enfance, hôtesse de caisse, d'aide-soignante, de BAC pro, de BTS commerce, comptabilité et d'études supérieures à l'université. Ces étudiantes font preuve d'assiduité dans leurs études et cumulent, pour la plupart, un job étudiant et leurs études. Deux étudiantes, en situation irrégulière, continuent malgré tous les obstacles à poursuivre leur parcours de qualification.

Malgré nos efforts, nous observons malheureusement un faible impact du Contrat Engagement Jeune sur notre public. En 2023, seules 7% des résidentes en ont bénéficié. Cela s'explique en partie par le manque d'attractivité de ce dispositif, ne présentant ni le bénéfice d'une formation qualifiante, ni la perspective d'un emploi.

En fin d'année, 44% des résidentes restent, et parfois de manière « intermittente », sans activité. Cela dépend fortement de leur date d'arrivée au CHRS et de leur situation administrative. Nous observons qu'il faut généralement plusieurs mois avant que leur situation ne se stabilise pour pouvoir s'engager dans une recherche d'emploi et qu'ensuite ces démarches portent leur fruit. Mais il arrive également que des jeunes femmes se démobilisent au cours de leur parcours et, découragées, s'installent dans l'inactivité, perdent leur emploi ou alternent entre des périodes d'activité et d'inactivité plus ou moins longues.

Compte tenu des missions du CHRS tournées vers l'insertion, nous sommes également obligées de faire le constat d'un décalage, voire d'une inadaptation entre ces attentes d'insertion professionnelle et la réalité de certaines jeunes femmes accueillies. Lorsque les troubles psychiques sont trop envahissants, que la dépression inhibe toute volonté, que le parcours d'errance a fortement imprimé sa marque sur les comportements et la temporalité des jeunes femmes, que les addictions sont très présentes, il est difficile de les mobiliser en faveur d'un projet professionnel.

C'est notamment le cas de 2% des jeunes femmes qui bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et peuvent ainsi bénéficier d'un parcours adapté dans l'emploi et la formation. Mais souvent l'équipe se heurte à un refus catégorique des jeunes lorsque cette problématique est repérée. Trop stigmatisante, cette notion de handicap est largement rejetée par les jeunes femmes que nous accompagnons tout comme les dispositifs qui les incarnent : « *Victime c'est déjà difficile mais alors handicapée c'est non !* »

Les jeunes femmes sans-papiers sont contraintes à l'inactivité alors qu'elles ne rêvent pourtant que de pouvoir obtenir un emploi. Ces résidentes ne peuvent ni être orientées vers l'atelier emploi du CHRS, ni vers la Mission locale. Il faut bien avouer que certaines sont tentées par le travail non déclaré au risque de se retrouver dans des situations d'exploitation, le plus souvent dans le secteur de la restauration, de la coiffure ou encore dans le cadre du travail à domicile où elles sont systématiquement sous payées et mal traitées. C'est essentiellement pour ces jeunes femmes que le CHRS mobilise les cours de français et des avocat.es pour faire avancer leur situation à défaut de pouvoir recourir aux dispositifs droits communs.

L'équipe éducative cherche également pour elles des ressources dans le tissu associatif. Cette année, plusieurs jeunes femmes ont pu s'inscrire au programme « Cote à cote », un programme de mentorat favorisant la mise en relation entre des jeunes majeurs (18-25 ans) en situation de grande vulnérabilité et des jeunes bénévoles du même âge d'un milieu social différent. Car souvent ces jeunes manquent de réseaux, de compétences psycho-sociales et de confiance en elles pour bien réussir leur insertion socio-professionnelle. La Maison des femmes de Montreuil propose également des ateliers de mobilisation autour de l'emploi où les résidentes trouvent toujours un accueil bienveillant.

Accompagnement vers le logement

▪ Les actions en faveur de l'accès au logement des résidentes :

L'accès au logement est la dernière étape de l'accompagnement proposé aux résidentes. Toutefois l'inscription comme demandeuse de logement social est l'une des premières démarches proposées dans le cadre de l'accompagnement social au CHRS. En effet, l'attribution pouvant prendre de nombreuses années, l'équipe éducative insiste auprès des résidentes pour faire cette démarche rapidement et l'actualiser régulièrement.

En 2023, 48% des résidentes sont inscrites comme demandeuses de logement social. Cette démarche n'est pas automatique car cela nécessite parfois plusieurs mois pour réunir tous les documents administratifs nécessaires pour remplir un dossier, notamment recevoir le premier avis d'imposition. Et lorsqu'une jeune femme peut y prétendre, l'envoi du dossier pour le Droit au Logement Opposable (DALO) est souvent complémentaire. Cette année, 28% des résidentes ont en plus déposé un dossier DALO avec l'aide de l'équipe éducative.

Si l'accès au logement est un des axes majeurs de l'accompagnement abordé dès l'arrivée tant par les résidentes elles-mêmes que par les référentes sociales, deux freins majeurs se posent rapidement : la rareté des logements à Paris et les faibles ressources des jeunes femmes.

Comme pour l'emploi, nous observons que les dispositifs « classiques » d'aide au logement sont peu accessibles à notre jeune public. En 2023, seules 8% des résidentes ont pu solliciter le dispositif parisien « Accompagner et Reloger les publics Prioritaires » ARPP (ancien Accords collectifs) et 6% ont déposé un dossier auprès d'Action logement.

C'est pourquoi la majorité des résidentes prêtes au relogement sont orientées vers des résidences sociales ou des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). Dans ce domaine, le SIAO est l'interlocuteur principal du CHRS. En 2023, 74% des démarches de logement engagées par l'équipe concernaient une demande d'orientation vers le SIAO.

Mais l'accès au logement se travaille également dans une approche plus globale à travers le projet individualisé des résidentes. Il fait l'objet d'un diagnostic partagé avec leurs référentes sociales qui évolue au cours de l'accompagnement, en fonction de leurs situations.

L'accompagnement à la gestion du budget fait notamment partie de l'accès au logement. Le paiement régulier de la participation financière au CHRS permet aux résidentes d'obtenir des attestations qui consolident leurs candidatures. L'apurement des dettes avant l'accès au logement et/ou la négociation d'échéancier stabilise leur situation financière. Les résidentes peuvent élaborer un budget prévisionnel afin d'évaluer le taux d'effort et prendre la mesure des charges auxquelles elles seront soumises dans leur futur logement.

L'équipe éducative intervient également pour informer les résidentes sur les demandes d'aides financières et les accompagner dans ces demandes : Fond Solidarité Logement, allocation Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dispositif confiance Ile de France, etc...

L'équipe éducative mène ainsi des actions d'information à destination des résidentes que ce soit dans le cadre du suivi individuel, de rencontres avec des acteurs du logement ou d'un "atelier logement" organisé au CHRS. Il s'agit d'informer les résidentes sur les dispositifs existants dans le parc social et privé, la recherche d'appartement mais aussi la prévention qui doit s'accompagner pour éviter les fausses annonces de location. Les résidentes sont également sensibilisées aux dispositifs spécifiques dédiés aux femmes victimes de violences (notamment le système de cotation pour le logement social, le contingent de réservation préfectorale et les documents justificatifs demandés). Chaque référente sociale est également amenée à avoir des échanges plus pragmatiques avec les résidentes portant sur des informations liées aux démarches d'emménagement dans un logement (état des lieux, assurance habitation, ouverture de compteur électrique, etc.).

▪ **Les départs**

En 2023, 35 jeunes femmes ont quitté le CHRS.

Nous observons les mêmes tendances que l'année dernière en ce qui concerne :

L'accès au logement privé reste exceptionnel : seulement 2 jeunes femmes ont pu y accéder.

Le logement social reste lui aussi une denrée rare puisque seulement 3 jeunes femmes s'y sont installées.

Les sorties les plus fréquentes du CHRS se sont faites (9 jeunes femmes) par le biais d'un accès à une résidence sociale, dernière étape avant l'accès au logement entièrement autonome.

Ces sorties positives augmentent d'année en année et représentent une évolution dans leur parcours d'insertion. Cela est le résultat d'une collaboration renforcée avec le SIAO avec des échanges quasi quotidiens. A ce titre, le CHRS s'est doté d'un outil de gestion en commun avec la coordinatrice SIAO de l'hébergement des publics spécifiques, un "tableau de priorisation des sorties", qui est actualisé tous les mois. Cet outil nous permet de mieux anticiper les départs et ainsi donner plus de temps au SIAO pour proposer une solution d'orientation adaptée à la résidente. La cadre socio-éducative, la directrice et les référentes sociales s'entretiennent régulièrement avec la coordinatrice par téléphone au sujet des situations des résidentes. Ce travail d'orientation se fait véritablement dans le cadre de relations de proximité et peut souvent prendre plusieurs mois.

La plupart des jeunes femmes qui ont accédé à un logement autonome ou à une résidence sociale reviennent voir l'équipe éducative du CHRS. Nous les accompagnons ainsi plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans cette transition jusqu'à ce qu'elles trouvent de nouveaux repères.

Cette année, deux jeunes femmes ont intégré un établissement d'accueil mère-enfant (plus communément appelé "centre maternel")⁸ un mois, voire quelques semaines seulement avant leur accouchement. Elles ont généralement mené toute leur grossesse au CHRS et ont bénéficié d'une attention particulière de la part de l'ensemble de l'équipe et des résidentes. Ces orientations font l'objet d'un long travail de plusieurs mois avec le Secteur chargé de l'Évaluation et de l'Accompagnement à la Parentalité et à la Petite Enfance de Paris (SEAPPE) et les maternités parisiennes. Les centres maternels sont des structures particulièrement adaptées pour ces jeunes mères souvent très isolées et précaires. Elles bénéficient sur place d'un soutien à la parentalité assuré par une équipe de professionnels de la petite enfance et de tous les aménagements adaptés pour l'accueil d'un nourrisson jusqu'à l'âge de 3 ans.

Toutefois, nous observons que les dossiers de candidatures sont de plus en plus incertains. Les places viennent également à manquer dans ce secteur jusque-là plutôt épargné. Les résidentes peuvent elles-mêmes émettre certaines appréhensions quant à la présence d'une équipe sociale perçue comme une entrave à leur autonomie. Certains centres maternels ont pour leur part pu exprimer des craintes quant au contexte de violences conjugales entourant certaines situations et pouvant impacter la sécurité de leur structure. Ainsi, en 2023, 8 % des résidentes ont bénéficié d'une orientation vers un centre maternel. Néanmoins faute de solutions ou de réponses satisfaisantes, certaines jeunes femmes ont choisi une orientation dans un CHRS accueillant des familles, solution beaucoup moins adaptée pour les jeunes femmes que les centres maternels, d'autant que ces CHRS sont mixtes. D'autres jeunes femmes ont quant à elles privilégié un retour en famille - et ce même parfois dans un contexte de violences intrafamiliales, ce qui, dans ce cas, est vécu comme un réel échec par notre équipe.

⁸ Les établissements d'accueil mère-enfant ou centres maternels accueillent les "femmes enceintes et les mères isolées avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique". Ces établissements d'accueil ont pour missions de :

- favoriser le lien entre la mère et l'enfant ;
- assurer l'accompagnement éducatif de l'enfant ;
- aider la mère dans la gestion matérielle et dans l'organisation de la vie quotidienne, dans les soins donnés à l'enfant ;
- favoriser les relations familiales, tout particulièrement pour « préserver ou restaurer les relations avec le père de l'enfant ... » ;
- aider à l'accès au logement, à l'emploi, à la formation, à l'insertion sociale et professionnelle."

(extrait de la fiche pratique "Etablissement d'accueil mère-enfant" - https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/01_fiche_pratique_les_etablisements_d-accueil_mere-enfant-mai_2021_cle271d81.pdf)

3 autres jeunes femmes ont quitté le CHRS pour des projets de vie en couple ou des retours en famille souvent pour les plus jeunes. Pour ces cas, nous essayons de nous assurer qu'elles ne retrouvent pas une situation de violences conjugales ou intrafamiliales.

4 jeunes femmes sont parties du CHRS sans nous informer de leur destination. C'est un phénomène régulièrement observé et relativement stable. Soit l'orientation en CHRS ne correspond pas au rythme de la personne, c'est parfois trop tôt dans leur parcours, soit le collectif est trop pesant, soit le travail autour de la prise en charge des violences génère trop d'appréhension.

7 jeunes femmes ont fait l'objet de réorientation vers une structure sociale type CHRS/CHU.

Cela s'explique notamment par plusieurs cas de figures :

- Lorsqu'une jeune femme doit quitter le CHRS pour une mise en sécurité dans un autre établissement si l'adresse a été découverte par son agresseur. Nous essayons dans la mesure du possible d'organiser son accueil dans une autre structure spécialisée afin qu'elle puisse continuer à bénéficier d'un hébergement sécurisé.
- Lorsqu'une jeune femme enceinte n'a pas trouvé ou n'a pas accepté une place en Centre maternel et doit être orientée en CHRS famille au terme de sa grossesse.
- Lorsqu'une résidente atteint la limite d'âge de 25 ans révolus et que sa situation ne lui permet pas d'accéder à une solution de logement plus autonome. Il s'agit notamment des résidentes sans-papiers et des résidentes les plus éloignées de l'emploi.
- En cas de fin de prise en charge différée, c'est-à-dire lorsque le contrat de séjour n'a pas été renouvelé au CHRS généralement après un long accompagnement que la résidente ne parvenait plus à investir ou suite à des manquements répétés au règlement de fonctionnement.

Ces orientations en CHRS/CHU sont souvent très compliquées et longues à obtenir du fait de la pénurie d'hébergement sur le parc francilien. Dans ces conditions, la prise en charge de nuitées hôtelières pour les situations les plus urgentes et/ou complexes est donc devenue indispensable pour éviter la remise à la rue des résidentes.

2 jeunes femmes ont été ré-orientées vers des structures plus adaptées que la nôtre du fait de leurs troubles psychiatriques.

Enfin, 3 jeunes femmes ont fait l'objet d'une orientation immédiate à l'hôtel. Pour ces jeunes femmes, l'Association a été contrainte de financer ces prises en charge hôtelières longues (de 2 semaines à 1 mois) avant de trouver une solution de réorientation plus pérenne en raison du motif de départ, à savoir une fin de prise en charge immédiate au CHRS, consécutive à des faits de violences physiques. Cette mesure d'éloignement immédiate permet à la fois au CHRS d'assurer la protection du collectif et des salarié.es et répond à un principe de refus de la violence au sein de l'établissement mais aussi d'appliquer un principe de non abandon des résidentes. Malgré la gravité des faits commis et les sanctions immédiates prises, le CHRS refuse la remise à la rue des jeunes femmes. En effet, la vie à la rue est en elle-même une violence puisque les jeunes femmes sans-abri sont exposées à des risques graves de violences physiques, sexuelles (traite, prostitution) ou à la criminalité.

Remettre ces jeunes femmes à la rue après les avoir protégées le temps de leur accueil, c'est défaire tout le travail d'accompagnement qui a été mené durant leur hébergement. Si rien n'excuse la violence, nous sommes néanmoins conscientes que les jeunes femmes que nous accueillons ont été confrontées toute leur vie à tous types de violences et qu'elles peuvent donc parfois ne pas savoir gérer certaines situations et ressentir le besoin de se défendre ou de se protéger, et ainsi reproduire la violence qu'elles ont toujours connue.

Toutefois, ce principe de refuser systématiquement la remise à la rue est extrêmement coûteux. Tout d'abord les nuitées hôtelières sont financées sur les fonds propres de l'Association grâce à des dons. Ensuite car les jeunes femmes exclues pour des raisons de violences sont difficiles à réorienter par la suite vers d'autres établissements. Leur demande auprès du SIAO n'est pas prioritaire et les référentes sociales sont souvent démunies pour trouver des solutions.

• Les partenaires

Nous faisons le constat depuis plusieurs années que les résidentes du CHRS bénéficient assez peu des dispositifs de droit commun dans l'accès au logement. D'autres publics leur sont en général privilégiés (notamment les familles). Cela nous a conduit à développer cette année des partenariats dans le secteur privé ou dans notre réseau afin de trouver de nouvelles solutions.

Le CHRS a rejoint le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) dans le cadre d'une convention. L'équipe éducative a ainsi pu rencontrer au CHRS les responsables et professionnelles en charge du Pôle Hébergement-Logement. Ces échanges ont été extrêmement riches pour l'équipe qui a ainsi pu profiter des nombreux supports d'informations sur les dispositifs spécifiques mis à disposition par la FNSF. Le CHRS a ainsi accès, depuis le mois de novembre 2023, à la plateforme Pass'Logement®Solidarité Femme permettant de positionner les résidentes sur les logements mis à disposition des femmes victimes de violences dans le cadre du contingent préfectoral. 1 jeune femme en a bénéficié en 2023.

L'équipe du CHRS a également pu avoir une présentation des différents dispositifs de mise en sécurité proposés par la FNSF lorsque le départ du CHRS d'une résidente doit être organisé en urgence (notamment lorsque l'adresse a été retrouvée par son agresseur). Nous pouvons maintenant solliciter :

- le financement de nuitées hôtelières,
- le dispositif « Odalys » permettant un accueil temporaire en résidence sociale, et
- l'éloignement géographique de la jeune femme en organisant la mise en relation entre structures du réseau FNSF lorsqu'une place est disponible.

Le CHRS a aussi noué des relations privilégiées avec le **Fonds Social Juif Unifié** qui peut, par l'intermédiaire d'un bailleur social, proposer la candidature des résidentes sur des appartements de petites surfaces en Ile-de-France. L'équipe éducative est informée des dates de commission et propose le dossier de candidature d'une résidente. En 2023, 1 jeune femme a pu en bénéficier et 2 dossiers sont à l'étude pour le début d'année 2024.

Afin d'avoir un meilleur accès aux résidences sociales et de proposer des ateliers autour du logement aux résidentes, le CHRS s'est aussi rapproché **du Comité Local pour Le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Paris**. Deux rencontres ont été organisées au CHRS entre professionnels afin de définir les modalités de coopération et une dizaine de résidentes ont pu être orientées vers leurs ateliers.

Pour exercer une veille professionnelle et actualiser ses connaissances, l'équipe s'est également inscrite au cycle de formation proposé par la ville de Paris intitulé « **L'accès au logement des publics prioritaires à Paris** » en 2023. Cela concernait notamment : le parc social, le DALO, le logement d'insertion et les mesures d'accompagnement, aides et garanties.

L'accès aux droits

▪ Situation administrative des jeunes femmes

L'hébergement et l'accompagnement de jeunes femmes victimes de violences en situation irrégulière sur le territoire est une difficulté récurrente que nous rencontrons depuis plusieurs années. Nous observons cette année une forte augmentation des orientations du SIAO pour ce public spécifique. Si notre mission est l'accueil « inconditionnel » des jeunes femmes victimes de violences, rien ne garantit par la suite la régularisation des femmes que nous hébergeons. Or comment s'insérer lorsqu'on est en situation irrégulière, parfois en travaillant sans être déclarée, sans aucune protection juridique et sociale, ces jeunes ne peuvent lutter contre des conditions d'exploitation et sont sans justificatif de ressources pour engager des démarches en faveur du logement... Très rapidement la spirale de l'angoisse et de l'attente marque l'accompagnement de ces jeunes femmes et bloque leur parcours. Les durées d'hébergement s'allongent et mettent à mal également la fluidité des places d'hébergement.

Ainsi alors qu'en 2022, près de 10% des résidentes accueillies au CHRS étaient en situation irrégulière sur le territoire, en 2023 elles représentent 21% des jeunes femmes hébergées.

La plupart du temps, ces résidentes se trouvent dans des situations administratives inextricables car visées par une décision de transfert dans le cadre d'une procédure DUBLIN (si une demande d'Asile a été faite initialement dans un autre Etat Européen) ou lorsqu'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) a déjà été prononcée. Dans tous les cas, la majorité d'entre elles ne veulent pas revenir dans leur pays.

D'autres résidentes concernées sont des jeunes femmes qui ont épousé un français, devenu rapidement un conjoint violent, qui ont fui un mariage forcé ou des violences extrêmement graves. Malgré les dépôts de plainte, leur récit, la mobilisation d'autres associations partenaires et leur prise en charge au CHRS, leurs premières démarches en faveur de leur régularisation se voient souvent refusées.

Accompagner ces jeunes femmes à la Préfecture est chronophage et de plus en plus technique. Les titres de séjours et types de recours se multiplient. La liste des justificatifs demandés s'allonge sans cesse et les rendez-vous à la Préfecture sont particulièrement difficiles à obtenir. Pendant ce temps, les jeunes femmes passent leur temps à attendre et souvent désespèrent.

- **Soutien et accompagnement systématique d'un.e avocat.e et d'une éducatrice**

Depuis fin 2021, face à ces constats, nous avons décidé de mettre en place des permanences d'une avocate ayant une pratique dédiée au droit des étrangers pour « décharger » les travailleuses sociales de ces démarches qui devenaient presque impossibles à mener à terme dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif global. Cette permanence a rencontré un très fort succès auprès des résidentes concernées qui, en lien avec l'équipe éducative, ont pu être accompagnées individuellement par l'avocate. Depuis 2022, nous avons donc décidé de pérenniser cette initiative en organisant mensuellement des permanences avec l'avocate.

En 2023 ce sont 41% des résidentes qui ont déjà pu être accompagnées. Un chiffre qui a presque doublé par rapport à l'année dernière (24% en 2022). Certaines ont ainsi pu obtenir un titre de séjour ou débloquent leur situation administrative et entament des démarches d'insertion professionnelle. Les autres dossiers avancent et nous ne pouvons que constater l'effet bénéfique de cette intervention complémentaire tant du point de vue de l'accompagnement que du moral des résidentes qui se sentent davantage soutenues.

Cette année, 6 résidentes ont été accompagnées dans le cadre du dépôt de leur demande d'asile, 5 dans le cadre d'un contentieux auprès du Tribunal administratif et 3 jeunes femmes ont pu obtenir un titre de séjour. L'avocate prépare le dossier en amont avec les résidentes et leur référente sociale et les représente au cours des audiences.

En parallèle, d'autres démarches ont été entreprises depuis 2022 pour favoriser l'accès au droit des résidentes. Des permanences d'avocat.es, en droit pénal, droit de la famille ou préjudice corporel, ont été régulièrement organisées au CHRS. Toutes les résidentes pouvaient ainsi rencontrer un.e avocat.e, pour des procédures judiciaires en cours ou à venir, ou simplement pour poser des questions sur leurs droits.

Par ailleurs, nous avons veillé à ce qu'un.e avocat.e accompagne systématiquement nos résidentes lorsque celles-ci en avaient besoin dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une enquête de police. En effet, le CHRS peut très rapidement mettre à disposition des jeunes femmes un réseau d'avocat.es expérimenté.es dans les affaires de violences conjugales et intrafamiliales qui acceptent l'aide juridictionnelle.

Il peut également arriver que certaines jeunes femmes soient rattrapées par leur passé d'errance, lorsqu'elles ont eu recours à des actes de délinquance pour survivre ou parfois contraintes par des réseaux (en 2023, 16% des résidentes déclarent cette problématique à leur arrivée au CHRS). Le CHRS dépêche alors ces mêmes avocat.es pour s'assurer du respect de leur droit de la défense lors des gardes à vue et surtout des moyens de conserver la protection de leur adresse au CHRS si elles sont de nouveau confrontées à leurs anciens agresseurs ou réseau.

En 2023, 52% des jeunes femmes ont été orientées vers un.e avocat.e pour entamer une procédure individuelle (contre 28% en 2022) et 14% vers une permanence juridique spécialisée droits des femmes pour recevoir des conseils.

Nous observons ainsi que le recours en interne aux permanences avocat.es facilite et complète véritablement le travail d'accompagnement des résidentes mené par les travailleuses sociales. Tous ces appuis juridiques sont assurés par un réseau d'avocat.es qui connaissent très bien l'Association, notre projet associatif et qui sont sensibilisé.es aux problématiques des femmes victimes de violences. Nous nous assurons également que ces avocat.es parlent plusieurs langues (notamment l'anglais et l'arabe) et si besoin, faisons appel à des interprètes.

Cependant, face au constat du nombre alarmant de classements sans suite, d'acquittements ou de condamnations « symboliques » dans les dossiers de violences où nos résidentes sont les victimes, la direction a pris la décision depuis fin 2022 d'aller plus loin dans l'accompagnement des résidentes sur leur accès au droit. En effet, le travail de l'avocat.e et la participation active de la résidente à son dossier constituent le socle minimal permettant de garantir les droits de la partie civile dans les dossiers de violences et ce dès la phase d'enquête préliminaire ou la phase d'instruction. Ainsi, il a été mis en place dès 2023 une consultation d'avocat.e sur les dossiers en cours de chacune des résidentes pour s'assurer que le travail préparatoire au cours de l'enquête préliminaire ou de l'instruction est bien suivi par l'avocat.e commis.e d'office en charge du dossier et la résidente concernée.

Tous ces appuis juridiques sont possibles grâce à des dons (en particulier de la part de Goldman Sachs Gives) et un réseau d'avocat.es engagé.es qui acceptent l'aide juridictionnelle et/ou des honoraires très modérés, parfois même symboliques, pour défendre nos résidentes. Le travail accompli par ces avocat.es n'en est pas moins de très grande qualité, avec une disponibilité et une implication sans faille. Nous en profitons pour les remercier.

Par ailleurs, une travailleuse sociale accompagne systématiquement les jeunes femmes au tribunal ou au commissariat. En 2023, nous avons ainsi accompagné 17% des jeunes femmes au tribunal, et parfois les éducatrices elles-mêmes sont convoquées pour témoigner. Nous avons par ailleurs accompagné 24% des résidentes pour déposer une plainte ou une main courante au commissariat.

Enfin, depuis 2021, l'association FIT a vocation à se constituer systématiquement partie civile dans les procès impliquant les jeunes femmes qu'elle accompagne.

▪ **Formation des éducatrices**

Il a été décidé de former les travailleuses sociales en droit pénal, procédure pénale (en se concentrant sur les infractions dont sont victimes nos jeunes hébergées en lien avec les violences conjugales et intrafamiliales).

En 2023, les travailleuses sociales ont bénéficié de deux jours complets de formation afin de leur permettre d'assurer au mieux ce lien nécessaire et rassurant entre les résidentes et les avocat.es et de comprendre les procédures judiciaires des jeunes femmes qu'elles accompagnent. L'accent a également été mis sur la formation des travailleuses sociales sur les formalités administratives en lien avec l'attribution de l'aide juridictionnelle.

Il est temps que nos résidentes obtiennent justice pour toutes les violences qu'elles ont subies et qu'elles bénéficient de l'accès au droit qu'elles méritent. La précarité ne doit pas être un frein à la justice et les violences faites aux femmes doivent être, une bonne fois pour toutes, condamnées.

Les actions collectives

Le CHRS s'engage à accompagner les jeunes femmes vers la réinsertion sociale. Il est donc primordial que l'établissement soit un lieu sécurisant et aussi un lieu de vie afin que les résidentes puissent s'épanouir et s'émanciper. Pour cela, des animations hebdomadaires sont mises en place, ayant chacune des objectifs différents sur le plan socio-éducatif et culturel.

En 2023, 67% des résidentes ont participé aux activités collectives internes au CHRS et 55% ont pu bénéficier, quand elles l'ont souhaité, de sorties dans des lieux culturels. Nous observons depuis 2 ans une mobilisation de plus en plus importante des résidentes en faveur de ce type d'actions. Impulsées par la direction et financées grâce à des fonds propres de l'association FIT, notamment à des dons, l'équipe du CHRS a pu cette année proposer et partager avec les résidentes davantage d'activités qui ont eu impact très positif sur le collectif de vie.

- **Vie collective au CHRS**

Atelier « entre nous »

C'est un moment convivial que partagent les résidentes toutes ensemble en présence d'une éducatrice spécialisée un jour dans la semaine. L'animation s'accompagne de quelques gâteaux à déguster. Cet atelier permet de favoriser le lien social et la prise de parole sur des sujets du quotidien, les tracas de tous les jours, dans un cadre bienveillant. C'est également l'occasion de présenter les nouvelles résidentes aux jeunes femmes hébergées et de faire le point sur l'ambiance et la vie en communauté au sein du CHRS. L'objectif est également de créer plus de proximité entre les résidentes et également avec toute l'équipe éducative, les résidentes pensant parfois à tort ne pouvoir s'adresser au quotidien qu'à leur référente sociale attitrée.

Atelier cuisine

L'atelier cuisine est animé tous les vendredis par Nadia, la maîtresse de maison du CHRS. L'objectif est à la fois de rassembler les jeunes femmes autour d'un repas et de les inciter à cuisiner des repas peu coûteux et équilibrés à partir des produits de base de la banque alimentaire. C'est un moment de partage entre les résidentes et les professionnel.les de l'établissement. Il permet également de célébrer les anniversaires de la semaine pour rompre l'isolement et parfois repousser le sentiment de solitude en renforçant le lien social entre les résidentes. A l'origine de ce projet, Nadia explique que c'est « *l'odeur du repas familial qui lui manquait* », « *cuisiner ensemble, tu vois dans leurs yeux que ça fait du bien* ».

- **Les activités d'été et d'hiver**

Tout au long de l'année 2023, l'équipe éducative a mis en place des activités et sorties collectives pour les jeunes femmes. Ces moments partagés sont des instants où les jeunes femmes retrouvent des sensations de plaisir, l'envie de se remettre dans la vie... ceux où on rit, où l'on profite, où l'on s'autorise à vivre dans « l'ici et maintenant », librement et avec d'autres. C'est surtout pour cela que ces temps sont organisés. Selon l'expression « FITéenne » consacrée c'est « *notre fabrique de jolis souvenirs* ».

Des souvenirs qui viendront contrebalancer les moments de doute et de peines. Le vivre ensemble qui redonne confiance.

C'est aussi le moment de découvrir et d'éprouver la relation éducative autrement. Le fameux « pas de côté » qui rapproche, qui humanise, qui tisse « la bonne proximité » plutôt que la bonne distance. C'est d'ailleurs à ce titre que Nadia, la maîtresse de maison, participe à ces activités. Figure incontournable du CHRS, Nadia s'associe à l'équipe éducative pour organiser, prendre en charge certaines activités et surtout mobiliser les jeunes femmes par sa présence.

Activités d'été (texte rédigé par Oréline GELOT, apprentie éducatrice spécialisée)

L'équipe éducative a mis en place un programme estival en proposant différentes activités.

Les résidentes ont pu échapper à la grisaille parisienne le temps d'une journée en se rendant à la plage de Deauville. Elles ont également été invitées à proposer leurs idées de sorties et à les co-organiser avec l'équipe éducative ; un "escape game" et une sortie au zoo ont ainsi eu lieu.

Les résidentes ont aussi joué les touristes à Paris, avec une balade en péniche sur la Seine, une visite de la tour Eiffel et du musée de l'Orangerie. Elles ont aussi profité des espaces verts du bois de Vincennes avec des balades en rosalie et en barque, qui se sont rapidement transformées en concours de vitesse... ! Enfin, pour se rafraîchir pendant l'été, une journée au parc aquatique et des sorties hebdomadaires à la piscine ont été réalisées.

Ces moments d'activités ont été des temps importants de convivialité, d'échanges et de rire pendant la période estivale.





Activités d'hiver et fêtes de fin d'année (texte rédigé par Esther SOUTIF BELLENGER, éducatrice spécialisée)

A l'occasion des vacances d'hiver, nous avons proposé différentes activités au CHRS et en dehors.

La période de la fin d'année est souvent marquée par des injonctions à la fête, aux réunions familiales et à la consommation. Ce qui peut être difficile pour les jeunes femmes hébergées au sein du centre d'hébergement. La précarité et les situations de rupture sociale et familiale peuvent renvoyer à un sentiment d'isolement et d'injustice, voire réveiller des idées noires. C'est pourquoi l'équipe éducative veille à égayer cette période en la consacrant à l'organisation d'activités collectives.

Tout au long de l'année, beaucoup de résidentes prennent plaisir à cuisiner et à partager des plats traditionnels entre elles et avec l'équipe. Les ateliers cuisine sont toujours l'occasion de découvrir de nouvelles cultures et d'échanger autour des goûts de chacune. En cette fin d'année, les jeunes femmes ont pu apprendre à réaliser des gâteaux traditionnels alsaciens : les « Bredele ». Ce petit biscuit est un moyen de se régaler en attendant les fêtes de fin d'année et d'offrir un sachet de douceurs à ses proches.

Qui dit fin d'année dit « fête » ! Résidentes et membres de l'équipe se sont réunies à deux reprises pour partager un festin préparé par le personnel du centre d'hébergement. Les repas se sont rapidement transformés en moment de danse sur des musiques de tous les horizons et nous avons même eu droit à un petit récital de la part de l'une des éducatrices ! La direction a eu à cœur d'offrir un cadeau à chacune des résidentes.

Plusieurs sorties en extérieur ont également été organisées. Les plus téméraires ont pu s'essayer aux patins à glace ! Ce fut l'occasion de dépasser la peur de tomber, de s'entraider pour se lancer sur la patinoire mais surtout de beaucoup rire car les chutes n'ont épargné personne. Les amatrices de féerie ont eu la chance d'aller se balader à la tombée de la nuit pour admirer les illuminations du jardin des plantes. Elles ont même eu droit à un tour de manège pour finir la soirée en beauté ! Enfin, les plus frileuses ont choisi de se retrouver pour boire des chocolats chauds en regardant des films de Noël.

Les vide-dressings solidaires - deux évènements mode et solidarité en juin et décembre 2023 (texte rédigé par Clarisse GNIMASSOU, éducatrice spécialisée)

Afin de pouvoir offrir à toutes les résidentes les activités d'été et d'hiver et de profiter de ces périodes collectivement, il a été décidé d'organiser deux vide-dressings solidaires aux mois de juin et décembre 2023. L'objectif visé était de recueillir des fonds afin de financer les différentes sorties, activités et festivités et offrir des cadeaux aux résidentes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Grâce aux dons généreux de vêtements et d'accessoires, nous avons pu proposer une large sélection d'articles de qualité à des prix abordables.

Afin de contribuer au succès de la vente, les salarié.es ont répondu présent.es et ont participé aux préparatifs. Entre l'aménagement de l'espace, le repassage des vêtements et la vente, l'équipe a collaboré étroitement pour mettre en place ces évènements.

Les résidentes elles-mêmes se sont mobilisées et ont apporté leur soutien aux vide-dressings. Leur enthousiasme et leur participation active ont créé une atmosphère chaleureuse et conviviale tout au long de ces évènements.

En plus de la contribution des salarié.es et des résidentes, nous avons eu la chance de recevoir l'aide précieuse de bénévoles de la banque Goldman Sachs lors de chaque vide-dressing. Les bénévoles ont été répartis en deux groupes et se sont ainsi relayés sur plusieurs jours. Les bénévoles ont aidé à l'accueil des visiteurs et à la tenue des stands. Ils n'hésitaient pas non plus à aborder les passants et à parler de l'Association !

Leur implication et leur soutien ont été extrêmement précieux.

Les vide-dressings, en juin comme en décembre, ont été un véritable paradis pour les amateurs de mode et de bonnes affaires. Les visiteurs ont pu trouver des pièces uniques, de qualité et tendances, tout en soutenant l'Association.



- **L'accès au sport** (texte rédigé par Oréline GELOT, apprentie éducatrice spécialisée)

Cette année, une convention a été signée avec "Le Cercle du Marais", association sportive proposant des cours de natation. Un groupe d'une dizaine de résidentes peut ainsi se rendre chaque mercredi à l'espace sportif Jean Dame (2ème arrondissement de Paris).

Les activités aquatiques de l'été ont été une occasion de soulever une problématique fréquente des jeunes femmes accueillies : un certain nombre d'entre elles ne savent pas nager et/ou ont eu une expérience traumatique avec l'eau (traversée...).

Le partenariat avec Le Cercle du Marais permet ainsi aux jeunes femmes, une fois par semaine, d'apprendre à nager gratuitement dans un cadre bienveillant, et reprendre peu à peu confiance en elles et en leur corps.

- **L'accès à la culture**

Gastronomie : les dîners au Refettorio de Paris (texte rédigé par Clarisse GNIMASSOU, éducatrice spécialisée)

« Nourrir le corps et l'esprit »



Le Refettorio de Paris a ouvert ses portes en 2017 dans le quartier de la Madeleine. Il a été créé en partenariat avec Les Restos du Cœur. L'objectif du Refettorio est de récupérer des surplus alimentaires de qualité pour les transformer en repas gastronomiques et les offrir aux personnes en situation d'exclusion et de précarité. *“Le Refettorio de Paris n'est pas qu'un projet de charité mais surtout et avant tout un projet culturel.”*⁹

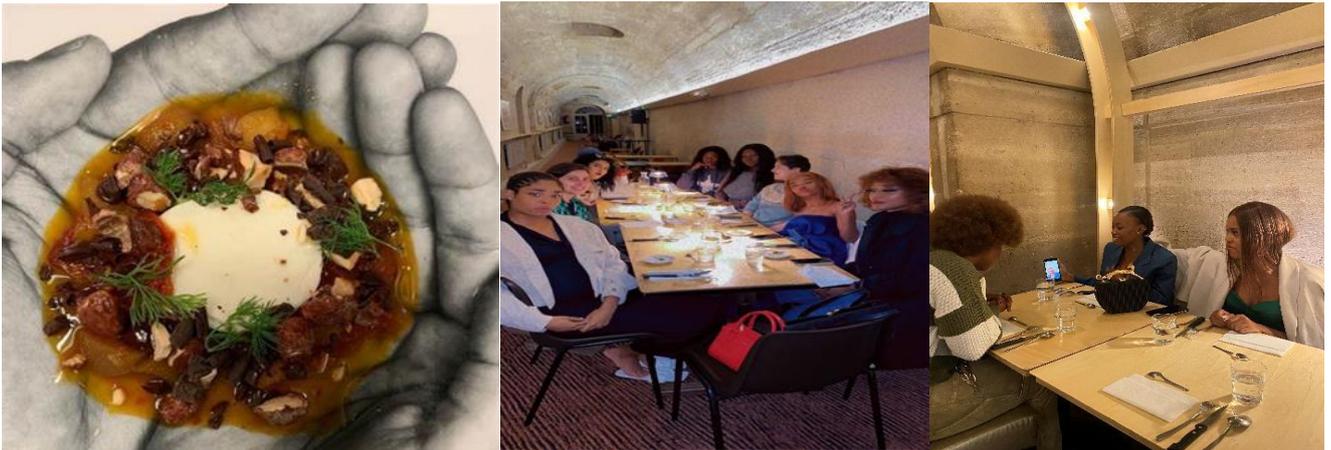
L'idée derrière le Refettorio est de montrer que la nourriture peut être un moyen de rassembler les gens, de restaurer leur dignité et de créer des liens. C'est un lieu où chacun est accueilli avec respect et où la nourriture devient un moyen de célébrer la vie.

Depuis octobre 2023, nos résidentes ont la chance de se rendre au Refettorio, partager un dîner gastronomique en cinq services et en compagnie des éducatrices.

Au-delà de la nourriture délicieusement cuisinée par les chefs et cheffes étoilé.es, c'est l'atmosphère chaleureuse et bienveillante qui rend ces dîners si spéciaux. Les résidentes, toujours très apprêtées, sont accueillies avec le sourire et une attention particulière. Elles se sentent ainsi valorisées et attendues.

⁹ Extrait de la présentation du Refettorio de Paris URL : [Refettorio Paris au Foyer de la Madeleine](https://refettorio.paris/)

Ces dîners sont également l'occasion pour les résidentes de tisser des liens et de créer des amitiés durables. Autour de la table, elles partagent des histoires, des rires et des moments de complicité.



Nous avons eu la chance de recueillir les témoignages de deux résidentes qui ont toujours participé à ces dîners. Elles décrivent ces moments comme « *des soirées entre filles sans jugement où tout le monde se met sur son 31 pour aller au resto* ».

Ces dîners ont eu un impact réel sur leur bien-être et leur estime de soi.

Association Cinéma pour tous

Le centre d'hébergement travaille également en partenariat avec l'association Cinéma pour tous qui organise chaque mois des projections de films (dans des cinémas parisiens ou en ligne) suivis d'un débat en présence du réalisateur. Cette association peut également proposer des places de cinéma gratuitement.

- **Actions de sensibilisation aux droits des femmes et à lutte contre les violences faites aux femmes**

La maison des femmes de Montreuil

Cette année, nous avons poursuivi les actions menées avec la Maison des femmes de Montreuil. Lieu ressource emblématique, les jeunes femmes du CHRS ont trouvé là-bas un accueil chaleureux pour s'informer et participer à des groupes de parole de femmes. Sur place, nous avons pu solliciter des partenaires spécialisés dans les droits des femmes et des familles. Nous avons également rencontré d'autres associations de soutien des femmes victimes de violences avec des projets innovants, notamment dans le domaine de l'art-thérapie et apporter nous aussi notre soutien aux luttes communes, notamment lors de marches contre les féminicides.

L'association Limbo et les séjours de résilience (texte rédigé par Ndiro DIOUF, éducatrice spécialisée)

« Réparer les survivantes »

L'association Limbo s'est donnée pour mission de lutter contre le trafic des êtres humains et d'accompagner dans leur reconstruction des personnes exilées survivantes du trafic et de la torture.

Limbo part du constat que bien souvent, quelques mois après leur arrivée en France, le traumatisme a resurgi. Cette association met ainsi en avant un phénomène que nous observons également chez certaines résidentes : survivre ne signifie pas être capable de vivre. Cauchemars, dépression, pensées suicidaires... comment réparer le traumatisme et aider à revenir à la vie après le parcours d'exil ?

Les actions de reconstruction proposées par l'association Limbo sont destinées à des femmes majoritairement et à des hommes exilés, venus d'Afrique subsaharienne, ayant survécu au trafic d'êtres humains et aux camps de torture de Lybie. Toutes et tous souffrent de graves traumatismes. Il s'agit alors de proposer des séjours de résilience et des ateliers de médiation artistique hebdomadaires.

Limbo accompagne des jeunes lors de séjours d'une semaine dans deux lieux d'accueil partenaires : le village de Conques, en Aveyron et le tiers-lieu solidaire L'Hermitage en Picardie. Ce sont des séjours thérapeutiques, dans un environnement sécurisant, où les jeunes participent chaque jour à un atelier d'art-thérapie ou de médiation artistique, construit autour de la danse, la musique, la céramique, la photographie... Le reste de la semaine est constitué de visites chez des artisans, d'exercices d'expression corporelle, d'activités sportives, de rencontres.

Cette année plusieurs résidentes du CHRS ont bénéficié de différentes activités et divers ateliers et deux d'entre elles sont parties en séjour à Conques.

▪ Manifestations en faveur des droits des femmes

Chaque année, membres de l'équipe éducative, direction, membres du Conseil d'administration, la Présidente (Séverine LEMIERE) et quelques résidentes participent ensemble à des manifestations de soutien aux droits des femmes, notamment les manifestations du 8 mars et du 25 novembre 2023 pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sortons les tee-shirts et les badges customisés avec le logo de l'association FIT et les éducatrices organisent auparavant des ateliers pancartes pour inviter les jeunes femmes à créer leurs propres slogans et les inciter à prendre la parole. C'est souvent pour elles l'occasion de manifester pour la première fois. Une expérience toujours joyeuse et forte !



L'équipe salariée

En 2023, l'équipe éducative salariée s'est stabilisée et les derniers recrutements de fin d'année ont permis d'avoir, enfin, une équipe au complet !

Cependant, l'année n'a, encore une fois, pas été évidente sur la question des ressources humaines au sein de l'équipe éducative, avec des vacances de postes et des arrêts maladie à répétition, nécessitant encore le recours à l'intérim et une professionnelle exerçant à titre indépendant.

Compte tenu de la crise du secteur sanitaire et social et des difficultés liées à notre activité et au public accueilli au sein du CHRS, une importante réflexion d'amélioration des conditions de travail (notamment en termes de repos, santé et sécurité au travail) a été entamée par la direction courant 2023. L'objectif est de stabiliser l'équipe pour permettre la continuité éducative et la formation et éviter tant que possible le recours à l'intérim (coûteux et moins efficace).

Par ailleurs, une nouvelle salariée, architecte de formation, a été recrutée en CDD en juillet 2023 pour assister la direction dans le projet de rénovation globale du bâtiment accueillant le CHRS.

Cécile Pudebat – directrice hébergement
Louise Miragliese – cadre socio-éducative hébergement
Cécile Werey – éducatrice spécialisée
Esther Soutif-Bellenger - éducatrice spécialisée
Bribo Guehi - éducatrice spécialisée
Orelina Gelot – éducatrice spécialisée en apprentissage
Ndioro Diouf – éducatrice spécialisée (statut indépendant)
Pascale Chenu – comptable générale
Fabienne Chêne - cheffe de projet
Marielle Ahouzi Bruel – accueil et secrétariat
Sadia Raab – accueil et secrétariat
Nadia L'Hioui – maîtresse de maison
Bintou Diabira – agente d'entretien
Miroslaw Niedzielski – ouvrier qualifié polyvalent
Gabriela Stoleac – agente d'accueil et de sécurité (nuit)
Mariana Colun – agente d'accueil et de sécurité (matin)
Sehriban Imrak – agente d'accueil et de sécurité (soirée)

Départ de l'équipe du CHRS durant l'année 2023 : Mohamed Limame (ouvrier polyvalent).

Activité du CHU 2023



Partie rédigée par Louise Miragliese (cadre socio-éducative) et Cécile Pudebat (directrice)

Introduction

Fermeture de 37 places de CHU et déménagement des 12 places restantes

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de l'Association a ouvert ses portes le 1^{er} novembre 2020 et comptait initialement 49 places d'hébergement pour des jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans et victimes de violences qui étaient accueillies en appart-hôtel.

Cependant, en prévision de la coupe du monde de rugby et des Jeux Olympiques 2024, l'appart-hôtel a décidé de ne plus accueillir le CHU à compter du 31 janvier 2023. Après plusieurs mois de recherche, l'Association n'a malheureusement pas pu trouver à Paris ou ses proches alentours un autre lieu pouvant héberger 49 jeunes femmes et répondant aux conditions d'accueil et de sécurité de ce public très spécifique et entrant dans le budget alloué par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

L'Association n'a donc pas eu d'autre choix que de fermer la majorité des places de CHU. En effet, la seule solution qui a été trouvée compte tenu du budget a été d'accueillir, à partir du 1^{er} février 2023, certaines places de CHU au sein de l'immeuble dont elle est propriétaire, situé à Paris, qui accueillent déjà le CHRS. Compte tenu de la taille du bâtiment et des impératifs liés à la sécurité, seules 12 places de CHU ont pu être conservées par l'Association.

La mission du CHU

La mission d'un CHU est de proposer un accueil immédiat et inconditionnel. L'objectif est d'offrir un lieu de vie sécurisant et un accompagnement social global temporaire : *« Toute personne sans abri en situation de détresse sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine et garantissant la sécurité des biens et des personnes, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. ¹⁰»*

A partir de cette approche généraliste, l'Association doit toutefois composer avec la spécificité de son projet : la mise en sécurité et l'accompagnement de jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans, victimes de violences. Ainsi, même si nous avons gardé le cœur des missions d'un CHU (à savoir un accueil immédiat, une aide à la subsistance, une évaluation/accompagnement social global et une orientation vers le logement/hébergement), nous sommes en mesure de proposer un accompagnement spécialisé correspondant à notre projet associatif aux jeunes femmes hébergées.

¹⁰ Article 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

La cohabitation du CHU et du CHRS au sein du même bâtiment

En février 2023, à l'occasion du transfert du CHU dans les locaux bâtiment de l'association qui abrite également le CHRS, notre approche de la mission du CHU a été repensée et retravaillée.

D'une part, une refonte totale des documents institutionnels a été effectuée, afin que ceux-ci soient adaptés aux nouvelles conditions d'accueil des jeunes femmes. D'autre part, la direction a fait le choix d'enrichir les prestations initialement prévues dans les missions du CHU. En effet, la particularité de notre établissement est maintenant de regrouper en son sein deux structures d'hébergement CHU/CHRS accueillant le même public. Ainsi les questions de la mutualisation des moyens et de l'égalité de traitement des jeunes femmes accueillies ont fait l'objet d'un arbitrage favorable aux résidentes du CHU.

Cette année 2023 a donc été porteuse d'un projet dynamique pour le CHU. Il a été soumis à une évaluation par la direction et l'équipe à mi-parcours au mois de juin 2023. Cela a permis de prendre en compte des évolutions nécessaires dans nos pratiques, notamment afin de :

- Favoriser l'intégration des jeunes femmes du CHU au sein du « grand » collectif de résidentes regroupant le CHRS pour diminuer les tensions internes au CHU et développer davantage de solidarité entre elles,
- Rompre l'isolement de la référente sociale du CHU en organisant un travail de proximité avec l'équipe éducative du CHRS et mutualiser les ressources, outils de l'accompagnement social,
- Renforcer dès le début de la prise en charge au CHU le travail de déconstruction des violences grâce à la mise en place d'une permanence psychologique pour prévenir les ruptures de contrat de séjour ou les retours au domicile.

Situation des résidentes à l'arrivée au CHU

▪ Caractéristiques du public

Entre février et décembre 2023, sur les 12 places du CHU, nous avons hébergé 29 résidentes. L'âge moyen des résidentes se situe autour de 20 ans.

Nous observons que le parcours des jeunes femmes à leur arrivée au CHU est marqué par une période d'errance qui accentue considérablement leur vulnérabilité. Cela concerne 66% d'entre elles en 2023.

Les situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales sont toujours un facteur déterminant du départ du domicile pour ces jeunes femmes et le déclencheur de leur parcours d'errance. Avant leur arrivée au CHU, la majorité des femmes a connu différents hébergements précaires chez un tiers, dans le cadre de nuitées en hôtel social ou d'accueils dans d'autres structures d'hébergement type CHU/CHRS. Mais, fait plus inquiétant, 41% d'entre elles déclarent être à la rue, sans aucune prise en charge. Aussi il arrive que leur itinérance dure généralement depuis plusieurs mois – voire plusieurs années.

« L'urgence » et la « mise à l'abri » génèrent ainsi une précarité institutionnelle qui inscrit les femmes dans un circuit interminable des services d'urgence¹¹. La diversité apparente des parcours témoigne bien en réalité du dénominateur commun des violences subies, à l'origine de leur situation actuelle de précarité.

Cela renforce ainsi la légitimité d'un établissement comme le CHU de l'association « FIT, une Femme un toit » (ci-après « l'association FIT », "l'Association" ou le « FIT »), qui permet aux jeunes femmes de sortir de la précarité grâce à un accompagnement socio-éducatif global mais également de leur situation de violences par une prise charge qualifiée et spécialisée. Plus que jamais l'accès pour ces jeunes femmes à un lieu sécurisé, un endroit où elles peuvent dormir sans crainte d'être agressées apparaît essentiel. Il est important de souligner que, dans leur discours, la non-mixité de l'établissement est un des premiers facteurs de la réassurance.

Toutefois ce parcours d'errance et de précarité implique au cours de l'accompagnement la mise en œuvre par l'équipe éducative du CHU d'un travail sur les conditions d'appropriation de leur chambre. Passer du « mode survie » à une vie plus stable et en collectivité ne va pas toujours de soi. Ainsi l'entretien de leur lieu de vie, la communication entre colocataires, l'autonomie vis-à-vis de la gestion de leur repas... font souvent l'objet de discussions ou d'ajustements à leur arrivée.

Nous accueillons aujourd'hui un public de plus en plus précarisé, passé par un parcours de rue ou d'exil qui a marqué le corps et les esprits. Cette donnée est d'autant plus importante que les jeunes femmes qui cohabitent ensuite au CHU sont très différentes les unes des autres : certaines sont en emploi, d'autres sans activité, des jeunes femmes peuvent être enceintes, certaines font des études, d'autres n'ont jamais été scolarisées et 11 nationalités se côtoient...

Notre accompagnement est alors multiple, il s'agit à la fois de proposer à chacune :

- un accueil sécurisé, adapté et attentif aux violences qu'elle a subie
- un accompagnement social global lui permettant d'accéder progressivement à plus d'autonomie et de subvenir à ses besoins.

Et aussi d'assurer une présence, une écoute au quotidien pour apaiser les angoisses, médiatiser les conflits, les aider à investir et entretenir leur espace de vie.

A leur arrivée au CHU en 2023, 86% des résidentes sont sans ressource financière. Face à cette situation de grande précarité, le CHU leur apporte une aide financière pour se nourrir et pour acheter des produits d'hygiène et leur garantit un accès sans condition de revenus à la banque alimentaire et aux dons.

▪ **Orientations des jeunes femmes vers notre CHU**

¹¹ Patrick Bruneteaux, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », Sociétés contemporaines 2006/3 (n63), p105-125.

A son ouverture en février 2023, en accord avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)¹² le peuplement du CHU a été organisé par la direction de l'hébergement de l'association accueillant le CHU au sein du bâtiment qui abritait déjà le CHRS. Il s'agissait de reloger prioritairement les jeunes femmes faisant déjà l'objet d'une prise en charge par le CHU de l'association, originellement situé dans un appart'hôtel.

Dès le mois de février 2023, nous avons ainsi accueilli 10 jeunes femmes qui avaient été initialement orientées par le LAO. Nous avons par ailleurs accueilli 6 jeunes femmes qui avaient fait l'objet d'une orientation par nos partenaires, notamment des associations œuvrant pour les droits des femmes. Ces structures sont en mesure de faire les premières évaluations sociales et d'orienter de manière prioritaire des jeunes femmes victimes de violences ayant besoin d'un accompagnement spécifique et d'un hébergement sécurisé vers notre établissement.

Toutefois au cours de l'année 2023, la majorité des admissions ont été faites via le SIAO (12 jeunes femmes). En effet, sur les recommandations de la DRIHL nous avons renforcé tout au long de l'année 2023 ce travail de rapprochement avec la coordinatrice du SIAO en charge de l'hébergement des publics spécifiques. Plusieurs réunions ont été organisées au CHU avec l'équipe éducative puis avec les membres de la direction afin de mieux cibler les attentes de chacun.e et mettre en place des outils communs plus efficaces. Ainsi, depuis le transfert du CHU, le SIAO a une visibilité sur toutes les places vacantes. Cela a progressivement accentué la régulation par leur service des candidatures qui nous sont envoyées.

A ce titre, l'équipe éducative bénéficie régulièrement de formations en ligne concernant la mise à jour des évaluations à remplir sur le SI-SIAO¹³. Cette année, à la demande du SIAO, nous avons également mis à jour toutes les données relatives aux résidentes du CHU sur le SI-SIAO.

Nous observons toutefois, comme pour le CHRS, quelques difficultés de cette nouvelle modalité de régulation des accueils exclusivement effectuée par le SIAO, notamment sur le profil des jeunes femmes orientées, la procédure d'accueil et le taux d'occupation du CHU. En effet, si le CHU conserve une certaine autonomie sur la procédure d'admission des résidentes, nous constatons cependant des délais d'orientations rallongés et/ou des orientations peu voire pas adaptées à la spécificité de notre CHU et du public qu'il accueille. Nous avons par exemple été contraintes cette année, à plusieurs reprises, de devoir expliquer certains motifs légitimes de refus lorsque les candidates n'entraient pas dans les critères d'âge relatifs à notre agrément DRIHL (soit mineures, soit plus âgées que 25 ans), lorsque les problèmes sévères d'addictions notamment au crack ou les problèmes de santé mentale nécessitaient une prise en charge médico-sociale importante (notre CHU n'est pas une structure médicalisée) ou lorsque des situations de prostitution, sans souhait de sortie, généraient un risque de

¹² Créés en 2010, les SIAO sont des dispositifs départementaux ayant pour objectif de permettre l'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes sans abri.

¹³ Le SI-SIAO est une plateforme informatique nationale créée en 2010 pour accompagner la mise en place des SIAO qui permet :

- D'orienter les personnes en recherche d'une solution d'hébergement ou de logement adapté.
- De suivre leurs demandes au travers d'un processus simple. Cette demande va de la première rencontre avec un travailleur social jusqu'à la sortie des dispositifs de logement/hébergement.
- Produire des indicateurs d'activité. (source : <https://www.siao42.org/si-siao/>)

recrutement au sein de la structure pouvant entraîner un réseau de proxénétisme. Par ailleurs, nous observons une augmentation significative du nombre d'orientation de jeunes femmes étrangères en situation irrégulière ces derniers mois (34% en 2023 et 50% des résidentes hébergées au CHU en fin d'année).

Enfin, cette exclusivité de la part du SIAO nous met en défaut vis-à-vis de nos partenaires spécialisés (associations femmes victimes de violences), et notamment la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui anime un réseau de mise en sécurité sur le territoire national.

▪ Parcours de violences

Lors de l'entretien d'admission, la cadre socio-éducative et la référente sociale du CHU procèdent à un questionnaire systématique des violences subies par les jeunes femmes. Il s'agit d'emblée d'être à l'initiative de ce questionnement pour ouvrir un espace de parole sécurisant dans lequel les jeunes femmes peuvent s'exprimer dès leur arrivée ou plus tard quand elles se sentiront prêtes.

La compréhension du mot « violence » peut varier fortement d'une personne à l'autre et nécessite un travail d'explicitation auprès des jeunes femmes. Nous avons adopté une méthode de description permettant de nommer des faits de manière progressive dans les différents cadres de vie des femmes. Inspiré du modèle élaboré par l'enquête ENVEFF ¹⁴ « *le questionnement répété, sphère par sphère, sur les actes de violence subis [permet] un travail de mémorisation. Cette méthode a également pu produire chez certaines femmes une forme de prise de conscience du phénomène, les amenant à reconsidérer des situations vécues qu'elles n'auraient pas déclarées dans un premier temps et permettant qu'elles les évoquent en fin d'entretien.*¹⁵ »

Les violences intrafamiliales et les violences conjugales sont les principales situations évoquées par les jeunes femmes accueillies au CHU. Ainsi, 80% résidentes disent avoir subi des violences intrafamiliales et 45% ont été victimes de violences conjugales. Nous observons ainsi que les résidentes hébergées au CHU ont subi des parcours de violences similaires à ceux des jeunes femmes hébergées au sein de notre CHRS.

Les violences sexuelles occupent une part importante dans l'histoire traumatique des jeunes femmes notamment le viol et les agressions sexuelles. Ainsi, 55% des jeunes femmes ont été victimes de violences sexuelles dont 59% d'entre elles de viols, 59 % d'agressions sexuelles et 14% de viols par inceste.

La problématique des mariages forcés regroupe à elle seule ces 3 principales situations de violences. Elle implique la plupart du temps des maltraitances exercées par la famille et des violences conjugales pour maintenir les femmes sous emprise. Les actes sexuels qui ont lieu

¹⁴ Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF), la documentation Française, 2003

¹⁵ Maryse Jaspard, Les violences contre les femmes, La Découverte, Paris, 2005

dans le cadre d'un mariage forcé sont majoritairement des viols conjugaux. 21% des jeunes femmes hébergées au CHRS ont subi ou fui un mariage forcé.

Par ailleurs, l'excision concerne 3% des jeunes femmes accueillies. Elle est le plus souvent perpétrée en bas âge mais également au moment de l'adolescence.

Concernant la prostitution, cette problématique nous confronte depuis plusieurs années à un travail d'analyse et d'adaptation constant. Car ces situations de violences sont souvent minimisées ou cachées à leur arrivée par les jeunes femmes. Ainsi en 2023, 38% des résidentes déclarent avoir eu recours à la prostitution. Un phénomène plus marqué dans le parcours des jeunes femmes hébergées au CHU que parmi les résidentes du CHRS de l'Association (22%) mais qui nous semble néanmoins sous-estimé au regard du travail de déconstruction des violences que l'équipe éducative met en œuvre par la suite avec les jeunes femmes.

Nous observons en effet que le système prostitutionnel se maintient, évolue et se transforme. Ce qui persiste c'est bien la domination exercée par les membres du système prostitueur sur la personne prostituée. En revanche « *il faut aujourd'hui considérer l'hétérogénéité des formes de prostitution, en corrélation étroite avec les changements liés au contexte et à l'environnement. Il en résulte ainsi une variété de groupes sociaux vulnérables et une diversité d'aires géographiques d'influence de prostitution. Parmi les groupes vulnérables, les migrantes, les étudiantes, et les mineures attirent l'attention* »¹⁶.

Parmi les jeunes femmes accueillies au CHU, nous distinguons ainsi deux situations de prostitution.

La première est souvent minimisée. Cette pratique est déclarée comme relevant du passé ou comme occasionnelle. Parfois les femmes répondent négativement à la question posée mais font état par la suite de pratiques qui s'y apparentent – utilisant un vocabulaire différent de celui que nous utilisons généralement pour parler de prostitution. Ces jeunes femmes expliquent que, confrontées à l'absence de revenu ou à l'errance, il arrive parfois qu'elles mettent leur corps à contribution pour survivre : contre une solution d'hébergement, contre un repas. « Il fallait bien une monnaie d'échange » disent-elles. Très souvent la proposition vient des hommes, parfois elles l'ont appris à leur dépend, « c'est comme ça que ça marche ». Nous observons avec inquiétude aussi l'effet du capitalisme et l'attrait pour les biens de consommation chez ces jeunes privées de ressources qui, parfois, préfèrent parler de « michetonnage » pour qualifier les services rendus contre l'achat du dernier iPhone, l'entrée dans les boîtes de nuit les plus prisées de Paris ou de vacances dans le Sud de la France. Elles sont souvent loin de percevoir la dangerosité de ces nouveaux « loverboys », mi-amants, mi-proxénètes, sans foi, ni loi.

La seconde est en revanche plus repérée, elle est souvent dévastatrice. Elle concerne, pour la grande majorité, de jeunes femmes venant de l'étranger et notamment de l'Afrique subsaharienne. Dans leur parcours, « sexisme, racisme, pauvreté, domination » sont les ingrédients conduisant vers une situation de prostitution. Cela a souvent commencé au Maroc, puis en Espagne et se poursuit en France dans des quartiers bien identifiés, comme

¹⁶ Cyrille MBIAGA, Analyse des données du système prostitutionnel, ed Questions contemporaines, l'Harmattan, 2023

Château Rouge. Ainsi à travers leur récit, nous pouvons véritablement retracer l'itinéraire de l'exploitation sexuelle des femmes sans-papiers.

Dans tous les cas de figure, la prostitution nous met en présence la plupart du temps de femmes vulnérables et d'acheteurs d'actes sexuels qui sont des hommes. Nous observons également que la vie de ces jeunes femmes a souvent été émaillée de violences avant la captation par la prostitution, et notamment pendant leur enfance. Il est pour nous important de rappeler que la prostitution n'est jamais anodine, elle n'est faite que de violences (violences des passes, violence de l'isolement, violences sexuelles, physiques, économiques...).

Accompagnement contre la précarité

Lorsque les résidentes arrivent au CHU, elles ont très peu d'effets personnels. Parties parfois précipitamment de leur domicile, la plupart sans ressources, elles sont confrontées à une situation de grande précarité. Lors de l'entretien d'admission, il nous arrive même de devoir préparer en urgence un repas chaud pour des résidentes qui n'avaient pas mangé depuis deux jours. Certaines jeunes femmes nous confient ne pas avoir eu accès à une douche ou des produits d'hygiène depuis une semaine.

En 2023, le CHU a ainsi contribué à soutenir largement les résidentes en leur attribuant des aides financières. Toutefois, nous devons sans cesse innover et nous améliorer afin de diversifier l'aide apportée.

Le CHU propose aux résidentes qui n'ont aucun revenu une aide financière hebdomadaire pour se nourrir et pour acheter des produits d'hygiène sous forme de tickets services : 83% des résidentes en ont bénéficié en 2023.

Depuis février 2023, la direction a décidé, par souci d'équité de traitement entre les résidentes des deux établissements d'hébergement de l'association, l'attribution des mêmes aides financières à la mobilité pour les jeunes femmes hébergées au CHU. En effet, le fait de regrouper les deux centres d'hébergement (CHU et CHRS) au sein du même bâtiment et de ne plus financer l'hébergement en appart'hôtel, a permis de dégager des moyens dont peuvent bénéficier les jeunes femmes du CHU, comme les aides à la mobilité. Ainsi 79% d'entre elles en ont bénéficié (financement PASS SOLIDARITE TRANSPORT, achat de tickets de métro) afin qu'elles puissent se rendre aux différents rendez-vous extérieurs.

▪ Un trousseau à l'arrivée

A chaque nouvelle arrivée, Nadia, la maîtresse de maison, prépare la chambre de la future résidente avec attention. Elle dépose dans sa chambre un trousseau neuf et un kit de bienvenue, constitués exclusivement de produits et équipements neufs.

Le trousseau fourni est composé d'une couverture, d'un oreiller, de draps neufs, d'une boîte en plastique fermée pour stocker la nourriture, d'ustensiles de cuisine et de la vaisselle pour être autonome.

En 2023, une recherche active de dons a permis d'améliorer le kit de bienvenue. Grâce à ces dons, Nadia donne à chaque résidente, dès son arrivée : une trousse de toilette avec des produits d'hygiène (brosse à dents, dentifrice, shampoing, gel douche, serviettes hygiéniques, tampons, gel hydroalcoolique) et du maquillage, des sous-vêtements, des tee-shirts, des petits bijoux fantaisie, un pyjama et une paire de baskets.

▪ **La Banque alimentaire**

Cette année, 100% des résidentes ont pu bénéficier des produits issus de la banque alimentaire sans condition de revenu.

La banque alimentaire est un service incontournable du CHU, et tout particulièrement ces derniers mois avec l'envol des prix de l'alimentation. Nos résidentes apprécient de pouvoir profiter des denrées alimentaires variées et mises à leur disposition et renouvelées trois fois par semaine (les lundis, mardis et jeudis), grâce à la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) et à l'entreprise PHENIX.

Ainsi, chaque mardi matin, Miroslaw, l'ouvrier qualifié, et Nadia, la maîtresse de maison, se rendent aux entrepôts de la BAPIF pour choisir les denrées alimentaires. Ils y passent un temps précieux à choisir les aliments, les peser, les ranger dans la camionnette et les décharger ensuite, pour le plus grand plaisir des résidentes.

Grâce à ce système, la banque alimentaire propose toujours des produits frais, des légumes de saison, de la viande et du poisson. Nadia incite davantage les jeunes femmes à préparer leur repas et n'hésite pas à leur donner des conseils et à faire la cuisine avec elles.

Nadia incarne parfaitement la figure rassurante et souvent l'esprit maternel du lieu. Elle sait ce que les jeunes femmes aiment manger, elles lui ont montré au préalable, et Nadia s'efforce de trouver les produits qui s'en rapprochent. Elle a toujours à cœur de faire plaisir aux résidentes, et si elle fait bien attention à proposer des aliments sains et équilibrés, Nadia n'oublie jamais de prendre de délicieuses et jolies pâtisseries pour fêter les anniversaires de chacune !

En plus de la BAPIF, le local banque alimentaire est rempli chaque semaine (et depuis 2023, deux fois par semaine, les lundis et les jeudis) par les livraisons de l'entreprise PHENIX qui lutte contre le gaspillage alimentaire et fait bénéficier l'Association des invendus de magasins de distribution. Cela permet aux résidentes de bénéficier de produits de qualité et de marque, ce qu'elles apprécient tout particulièrement.

▪ **L'Espace de Convivialité**

Un espace de convivialité situé dans le salon au rez-de-chaussée, ouvert 7 jours/7, 24h/24 a été mis en place au sein du bâtiment pour toutes les résidentes sans condition de revenus. Du thé, du café et des collations (biscuits, fruits) sont à la disposition des résidentes qui peuvent se servir librement.

Nadia est chargée d'alimenter tout au long de la journée cet espace qui rencontre beaucoup de succès auprès des résidentes, d'autant que la pièce est équipée d'un téléviseur et d'un abonnement Netflix.

En 2023, l'aménagement de cet espace a été repensé pour le rendre plus convivial et une bibliothèque, alimentée par des dons, a été ajoutée. Les résidentes peuvent prendre les livres librement et même les garder si elles le souhaitent.

- **Le Vestiaire Solidaire**

Le CHU met à disposition de toutes les résidentes un vestiaire.

Nous recevons des dons de vêtements toute l'année. Nadia vérifie la qualité, les lave et les dispose dans un dressing. Il est ouvert chaque matin et les jeunes femmes peuvent essayer sur place, librement. Il arrive également que des résidentes elles-mêmes donnent des vêtements pour les autres jeunes femmes. C'est ainsi devenu progressivement un lieu de solidarité entre elles.

En 2023, 59% des résidentes ont eu recours au vestiaire solidaire du CHU.

- **Élargissement des recherches de partenaires pour des dossiers individuels d'aide financière**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens (FAJ), accordant une aide financière ponctuelle destinée aux jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité, est une aide traditionnellement sollicitée par l'équipe éducative. Elle est attribuée par La Ville de Paris pour une aide à la subsistance, à la vêtue, l'entrée en formation. L'équipe du CHU entretient des rapports de proximité avec les responsables du FAJ, attentifs à la situation des jeunes femmes accueillies.

Nous observons toutefois qu'en 2023, le nombre croissant de résidentes non éligibles à cette subvention en raison de leur situation administrative a obligé l'équipe éducative à mener de véritables investigations pour trouver d'autres solutions. Nous avons par exemple rencontré l'association « Tirelires d'avenir » qui a pour but d'aider financièrement les jeunes non éligibles aux dispositifs de droit commun en répondant à des besoins non couverts.

L'équipe éducative a également sollicité l'association « Bouée de l'espoir » pour des aides financières ponctuelles.

Renforcement de la sécurité et de l'hygiène au CHU

En 2023, nous avons encore accentué nos efforts quant à la sécurité et à l'hygiène au sein du bâtiment qui abrite le CHRS et le CHU.

- **Étroite collaboration avec le commissariat de Paris Centre**

Nous utilisons systématiquement le numéro direct du commissariat de Paris Centre qui nous avait été communiqué en 2021 pour permettre une meilleure réactivité des forces de police sensibilisées aux missions et au public de l'Association. Nous avons également reçu la visite du responsable de la Mission de Prévention du Commissariat afin de mettre à jour nos

procédures de sécurité. Ainsi plusieurs conjoints violents, sortant de prison et/ou bénéficiant d'une mesure d'éloignement ont pu faire l'objet d'un signalement.

Cette année a toutefois été marquée par le départ de Madame ZAKARI, intervenante sociale au commissariat de Paris Centre, avec qui nous avons l'habitude de travailler depuis plusieurs années pour accompagner et faciliter les dépôts de plaintes des résidentes. Nous tenons à saluer le précieux travail de collaboration que nous avons entretenu avec elle. Le rôle de l'intervenant social en commissariat est de servir de relais entre la police et les services sociaux dans le cadre du secret partagé mais aussi dans le respect des procédures et du droit des usagers. Son intervention est un complément de l'action policière. Ses missions visent à la fois l'écoute (écoute active, recueil de la charge émotionnelle), l'action (accompagner la personne à construire sa stratégie d'action, informer la personne des dispositifs existants, faire une première évaluation de la situation...) et la facilitation de lien.

Afin d'assurer une continuité, nous avons dans un premier temps organisé une rencontre au mois juin 2023 avec six intervenants sociaux des commissariats des arrondissements parisiens de proximité (assistantes sociales, psychologues).

Par la suite, lorsque l'intervenant social du commissariat Paris Centre a pris ses fonctions en octobre 2023, Monsieur François GAGON, nous avons également organisé une rencontre. Lorsqu'une jeune femme que nous hébergeons souhaite déposer plainte, les éducatrices prennent maintenant contact en amont avec Monsieur GAGON afin de garantir la meilleure prise en charge possible si besoin. Il permet l'orientation vers les services les plus compétents, notamment la Brigade Locale de la Protection des Familles (BLPF).

A notre initiative, nous avons également souhaité rencontrer cette année l'agent de liaison LGBT, Monsieur Mickaël BUCHERON, du commissariat Paris Centre. L'équipe éducative a ainsi longuement échangé et pu le sensibiliser sur la spécificité des violences lesbophobes que certaines jeunes femmes accueillies ont subi (viols correctifs, mariages forcés en cas d'homosexualité, harcèlement sur les réseaux...). Il nous a pour sa part informé de ses missions visant à favoriser le dépôt de plainte des victimes de violences LGBTphobes. Les éducatrices peuvent ainsi prendre rendez-vous avec lui afin d'aider les résidentes à préparer leur plainte, les rassurer et leur garantir un meilleur accueil auprès des agents de police. Il peut également aider à la requalification des plaintes en cas de manquement.

▪ **Attention particulière quant au poste d'agent.e d'accueil et de sécurité**

Nous collaborons en permanence de manière très étroite avec notre prestataire externe AEF94 pour former toutes les agent.es d'accueil et de sécurité et veiller à ce que les enjeux de ce poste soit bien compris par les différents professionnel.les. Nous prêtons une attention toute particulière à la communication avec ces agent.es via le cahier de liaison. Chaque agent.e d'accueil et de sécurité, qu'elle soit salariée du FIT ou d'AEF94, bénéficie régulièrement de formations, et notamment sur les protocoles de sécurité de l'établissement (caméra de surveillance, contrôle des entrées, confidentialité de l'adresse du centre d'hébergement, enjeux liés aux spécificités du public accueilli, astreintes, etc...).

En 2023, nous avons également exigé que les salarié.es d'AEF94 aient préalablement reçu les formations Sauveteur Secouriste Travail et évacuation incendie avant de prendre leur poste à l'accueil du bâtiment.

▪ **Formation du personnel et prévention des risques psycho-sociaux**

L'ensemble des salarié.es exerçant au sein du centre d'hébergement (CHU/CHRS) de l'Association bénéficie de manière régulière de formations liées à la sécurité (premiers secours et sécurité incendie) assurées par des professionnels via notre organisme de formation partenaire NEOFIS. Ainsi, les salarié.es ont bénéficié en 2023 des formations suivantes :

- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- Evacuation Incendie
- Equipier Première Intervention (EPI)

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et des mesures de protection en matière de santé et sécurité au travail, la direction a décidé de mettre en place un budget dédié au remboursement des séances individuelles de psychothérapie pour les salariées qui accompagnent les résidentes du centre d'hébergement (éducatrices spécialisées, maîtresse de maison, cadre socio-éducative), en lien avec leur activité professionnelle. En effet, ces professionnelles sont confrontées quotidiennement au récit des violences vécues par les résidentes, ce qui peut engendrer chez elles un traumatisme vicariant. Ainsi, ces séances individuelles viennent s'ajouter aux réunions éducatives et cliniques hebdomadaires ainsi qu'aux réunions d'analyse de la pratique bi-mensuelles dont les éducatrices bénéficient et qui sont absolument nécessaires pour prévenir les risques psycho-sociaux.

▪ **Rénovation du bâtiment**

Le bâtiment dont l'Association est propriétaire et qui accueille actuellement le CHU et le CHRS est en très mauvais état général entraînant de nombreux désagréments au quotidien pour les résidentes et parfois même des problèmes de sécurité.

Afin de permettre l'arrivée des 12 résidentes de CHU dans de bonnes conditions dès le 1er février 2023, la direction a décidé de rénover intégralement les quatre chambres triples et les quatre salles de bain destinées à ces résidentes.

A ce titre, la rénovation de ces chambres comprenait les travaux de peinture des murs et des menuiseries. Les travaux de rénovation d'une salle de bain incluaient quant à eux la pose de carrelage sur les murs, la peinture du plafond, l'installation d'un nouveau bac de douche, le changement de robinetterie, le remplacement du meuble vasque et du miroir, l'installation d'un système de ventilation et la pose d'équipements de salle de bain et de systèmes de rangement.

Exemples de chambres du CHU rénovées en 2023

Exemple d'une chambre du CHU pendant travaux



Exemple d'une chambre du CHU après rénovation



Exemple d'une salle de bain du CHU rénovée en 2023



Nous avons par ailleurs fait des travaux de réparation de la toiture, en attendant de pouvoir financer la réfection totale de la couverture en zinc et brisis en ardoises avec isolation des combles afin d'optimiser la consommation d'énergie.

Enfin, nous avons rénové différents espaces collectifs pour les résidentes et les salarié.es.

Pour les résidentes, nous avons entièrement rénové, aménagé et décoré un espace de rencontre et d'échanges qui est désormais utilisé lors de la permanence psychologique hebdomadaire mais également lors d'entretiens socio-éducatifs avec les référentes sociales.

Pour les salarié.es, nous avons rénové et aménagé les bureaux du personnel éducatif et administratif. A ce titre, nous avons partiellement renouvelé le mobilier et ajouté des postes de travail pour faire face à l'augmentation des effectifs (avec notamment l'arrivée du CHU au sein du bâtiment en février 2023).

Nous avons par ailleurs créé et aménagé une salle de repos dédiée aux salarié.es qui rassemble les fonctions suivantes : cuisine, salle de bain, espace détente et rangements. L'équipe a elle-même choisi la décoration de cet espace !

Espace d'entretien résidentes



Salle de repos salarié.es



Ces travaux s'inscrivent dans une réflexion plus générale d'amélioration de la sécurité, des conditions de vie des résidentes et des conditions de travail des salariées.

En effet, les travaux de rénovation du bâtiment visent à transformer les espaces en lieux plus accueillants, chaleureux et adaptés aux besoins quotidiens, sociaux et psychologiques des résidentes. L'objectif est d'offrir un espace qui respecte la dignité et l'autonomie de chacune et favorise un sentiment d'appartenance et de confort pour toutes mais également de sécurité. En effet, dans le cadre de ces travaux, nous souhaitons renforcer la sécurité des résidentes, indispensable compte tenu des violences qu'elles ont subies (et auxquelles elles peuvent encore être exposées) et des nécessités en matière de réglementation incendie.

Par ailleurs, notre association a conscience des difficultés importantes que peuvent rencontrer au quotidien les travailleuses sociales, notamment du fait de la spécificité de notre public. Pour pouvoir accompagner au mieux les résidentes, être à l'écoute de leurs parcours de vie, des violences vécues et des traumatismes qui en découlent, et pouvoir répondre de manière satisfaisante à leurs sollicitations, il est indispensable, pour leur bien-être et leur santé, que les salariées aient de bonnes conditions de travail et des moments de repos de qualité.

En outre, du fait de l'augmentation de la violence de la part des usagères, avec parfois la nécessité d'avoir recours aux forces de l'ordre et de procéder à des signalements auprès de la

DRIHL et du Procureur de la République, il est absolument nécessaire de renforcer la sécurité du bâtiment et de prévenir les situations dangereuses pour nos salarié.es et pour le collectif.

En prévision de prochains travaux de réfection globale du bâtiment et dans le cadre de cette réflexion, un diagnostic complet du bâtiment a été réalisé en 2023 par une agence d'architectes, permettant ainsi de faire un état des lieux précis des mises en conformité et rénovations techniques nécessaires à la poursuite de notre activité.

- **Opération de grand nettoyage**

Nous avons constaté une augmentation significative de la présence de nuisibles (et notamment des cafards et des souris) au sein du bâtiment (liée à de multiples facteurs, tels que l'augmentation des nuisibles à Paris avec la multiplication des chantiers de voirie, l'état dégradé du bâtiment, la consommation de nourriture dans les chambres associée au manque d'entretien et d'hygiène).

En conséquence, en septembre 2023, face à la prolifération des nuisibles, la direction a décidé de procéder à une opération de nettoyage et de désinsectisation de grande ampleur au sein du bâtiment. Toute l'équipe salariée s'est mobilisée, de même que les résidentes. Par ailleurs, nous avons collaboré avec un prestataire de ménage, AEF94, qui a mis à disposition 8 agentes d'entretien, 7 heures par jour pendant une semaine.

Ensemble, résidentes du CHU et du CHRS, salarié.es et prestataires, nous avons nettoyé l'intégralité du bâtiment (locaux collectifs et chambres) et tout le linge (linge de lit et vêtements) de toutes les résidentes. Un prestataire est ensuite venu traiter les locaux contre les nuisibles et tous les trous ont été rebouchés dans les chambres et des bas de porte de protection ont été installés pour limiter le passage des souris. Certaines réparations ont également été effectuées dans les chambres lorsque cela était nécessaire. Enfin, les rideaux des fenêtres des chambres (usés, peu esthétiques et sous dimensionnés) ont été remplacés par de jolis rideaux beiges occultants et tous les matelas ont été changés, toujours dans le respect des normes incendie.

Cette grande opération de nettoyage et de désinsectisation a duré près de 3 semaines au total et fut une grande réussite. En effet, après cette opération, nous avons constaté une diminution très importante des nuisibles (environ 90%). Par ailleurs, les résidentes, heureuses de retrouver des chambres propres et saines, ont adopté de nouvelles habitudes et nous avons constaté depuis que les chambres sont mieux entretenues et les règles d'hygiène mieux respectées.

Pour permettre de maintenir les lieux propres, la direction a décidé de distribuer à chaque résidente des boîtes en plastique hermétiques pour conserver la nourriture et a de nouveau fait appel à AEF94 pour mettre à disposition du centre d'hébergement une agente d'entretien qui intervient 4 à 5 heures par jour, du lundi au vendredi, en complément de Bintou, notre agente d'entretien, pour assurer l'hygiène des locaux collectifs.

Enfin, un grand tri a été effectué dans les locaux de stockage qui ont été désencombrés, nettoyés, désinsectisés et complètement réorganisés avec la mise en place de signalétiques pour identifier le contenu de chaque meuble de rangement. Nous avons par ailleurs investi dans de grandes malles en plastique pour protéger les dons et denrées alimentaires.

Accompagnement au CHU

Le Contrat de séjour du CHU prévoit un accompagnement de proximité avec un rendez-vous entre la résidente et sa référente éducative une fois par semaine. L'objectif est de pouvoir réaliser une évaluation de sa situation sociale, du contexte de danger et la mise en place d'un accompagnement global au plus près de ses besoins. Une synthèse est organisée avec la cadre socio-éducative un mois après l'arrivée de la résidente et la référente sociale coordonne la mise en relation avec les différentes permanences organisées conjointement avec le CHR.S.

Par ailleurs, l'accompagnement éducatif inclut un soutien à la vie quotidienne, tel que l'entretien régulier des chambres mais également l'instauration de rythmes de vie en institution et des rencontres quotidiennes avec des professionnelles (éducatrices, maîtresse de maison, psychologues, avocats, professeurs de français, de sport...).

▪ Visites hebdomadaires des chambres et organisation de médiation

Nous faisons le constat que les chambres triples du CHU génèrent des difficultés au quotidien entre les jeunes femmes hébergées.

En effet, cette configuration en chambre triple réduit non seulement la surface de vie disponible, mais peut aussi créer des problèmes d'intimité et de tranquillité. En effet, les différences de rythmes de vie, les habitudes de sommeil, les exigences et préférences personnelles (notamment au niveau de l'hygiène) peuvent compliquer la cohabitation et parfois générer des conflits entre les résidentes. Les débuts ont souvent été difficiles et nous avons donc décidé que la mise en place de « visite à domicile » par la référente sociale du CHU pouvait servir d'outil de régulation.

En outre, l'occupation d'espaces restreints à moyen ou à long terme, du fait de l'utilisation quotidienne intensive, entraîne une détérioration progressive des surfaces, des équipements et des infrastructures. Ainsi, les chambres triples sont particulièrement sujettes à une usure accélérée. Les meubles, les revêtements de sol et les murs peuvent présenter des signes d'usure, nécessitant une maintenance régulière voire des rénovations périodiques pour maintenir la qualité de l'hébergement.

Nous avons donc instauré une visite hebdomadaire des chambres. A cette occasion, il s'agit d'une part pour la référente sociale de s'assurer de la propreté de la chambre, que les espaces de chacune soient respectés, que le matériel mis à leur disposition ne soit pas endommagé et les règles de sécurité soient suivies.

La référente sociale peut aider les résidentes à ranger leur chambre, acheter des produits ménagers si nécessaire et surtout établir un planning de ménage pour les aider à s'organiser.

C'est ainsi souvent l'occasion d'engager entre les jeunes colocataires un échange et dévoiler des tensions, des non-dits qui peuvent s'accumuler. C'est une manière pour nous d'encourager le recours à de tels espaces de médiation pour réguler leurs relations et apprendre à vivre ensemble sans avoir peur de donner son avis, tout en restant à l'écoute des observations et remarques des autres. Pour ces jeunes femmes habituées soit à être soumises, soit à être humiliées par la moindre remarque, cet exercice est particulièrement important.

- **Elaboration d'une charte des colocataires**

En s'appuyant sur les litiges les plus fréquents et les réponses déjà apportées par le règlement de fonctionnement, l'équipe éducative a travaillé à l'élaboration d'une charte des colocataires. Ce document reprend ainsi les droits et devoirs des colocataires mais vise également à être rempli de manière individualisée dans chaque chambre.

- **Le quotidien en institution comme un enjeu d'accompagnement en CHU**

A leur arrivée au CHU, l'inactivité des résidentes peut rapidement devenir source d'angoisse pour certaines jeunes femmes. Les perspectives et projets d'insertion ne sont pas les mêmes qu'au CHRS. Souvent leurs situations administrative, sociale et psychologique font obstacle à la mise en œuvre de telles actions dans l'immédiat.

Les actes du quotidien peuvent ainsi être assimilés à des rituels qui favorisent une ambiance protectrice et sécurisante pour les résidentes. Le quotidien est marqué par la répétition, une forme de routine nécessaire à la stabilité psychique. La relation éducative a par ailleurs besoin de ces repères construits dans un cadre sécurisant pour développer un lien de confiance.

Toutefois, malgré la routine stabilisante, un des enjeux forts de l'accompagnement au CHU, est de maintenir une relation éducative dynamique et motivante, pour ne pas tomber dans l'immobilisme, l'abandon de soi. La routine se doit d'être un socle minimal sur lequel va se construire un accompagnement quotidien, fait d'activités, d'espaces de paroles, de sport, de rencontres... Le risque sinon pour les jeunes femmes que nous hébergeons, c'est que ce quotidien ne leur donne plus l'envie de vivre, de se battre et qu'elles finissent par s'enliser dans la dépression. Nous nous efforçons donc sans cesse d'ouvrir des possibilités et des perspectives dans le but que les résidentes adhèrent aux actions menées et évoluent positivement pendant leur séjour.

L'accompagnement à la santé

Un axe de travail majeur dans l'accompagnement spécifique des résidentes consiste à prendre en compte l'impact des violences sur leur santé. En effet, à partir du même questionnaire systématique et sans tabou, nous sommes ainsi en mesure de mettre en avant l'ampleur des psycho-traumatismes sur les corps et les esprits des jeunes femmes que nous accompagnons. Cela se traduit souvent par le cumul de plusieurs problématiques de santé ou de somatisation.

Ainsi en 2023 :

- 60% des jeunes femmes déclarent des difficultés psychologiques (dépression, crise d'angoisse)
- 66% déclarent des troubles du sommeil (insomnie, cauchemar)
- 38% déclarent avoir déjà fait des tentatives de suicide
- 34% déclarent des troubles alimentaires
- 17 % déclarent avoir des problèmes gynécologiques
- 17% déclarent avoir une ou plusieurs addictions
- 10% déclarent avoir une Maladie Sexuellement Transmissible
- 14% déclarent avoir des problèmes dermatologiques
- 10% déclarent avoir des problèmes ophtalmologiques
- 7% ont des maladies chroniques (types diabète, insuffisances rénales...)

Plus inquiétant, 38% des jeunes femmes accueillies au CHU déclarent souffrir de troubles psychiatriques ou présentent au cours de leur accompagnement un épisode de décompensation psychologique grave. Nous observons ainsi que cet état psychologique est encore plus marqué parmi les résidentes du CHU (contre 14% au CHRS en 2023).

C'est notamment cette problématique qui expliquera par la suite certaines réorientations vers de lieux plus adaptés et nous a incitées courant 2023 à systématiser le recours à la permanence psychologique hebdomadaire dans l'accompagnement des résidentes.

▪ **L'accès à la santé : un droit ... en principe**

Au vu des nombreux problèmes de santé que rencontrent les résidentes, l'équipe éducative est particulièrement vigilante à les accompagner dès leur arrivée pour ouvrir, mettre à jour ou renouveler leurs droits en matière de santé.

Nous observons que le délai de traitement de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME) peut prendre de plus en plus de temps (jusqu'à 4 mois) et peut devenir un parcours de la combattante en cas de violences administratives (lorsque le conjoint ou la famille détient tous les papiers) ou de changement de département.

L'un des premiers objectifs de l'accompagnement vise ainsi à aider les jeunes femmes à ouvrir leur accès aux droits à la sécurité sociale ou à les renouveler. En 2023, à leur arrivée, 34% des jeunes femmes n'avaient pas de droit ouvert à l'assurance maladie.

Au cours de l'accompagnement, les démarches d'aide d'affiliation et/ou de renouvellement à la CSS représentent 41% des actions engagées par les travailleuses sociales auprès des résidentes, 10% concernent l'affiliation à l'AME et 7% l'affiliation à une mutuelle.

Toutefois, nous observons que ces démarches peuvent être retardées ou empêchées dans certains cas en raison de la situation administrative de résidentes qui se retrouvent alors

confrontées à un risque de privation de soins. Il existe en effet de nombreux obstacles qui entravent l'accès aux soins des résidentes les plus précaires.

▪ **Partenariats santé**

Le CHU n'a cessé de chercher une offre de santé adaptée aux besoins croissants et impérieux des résidentes accueillies. En raison de la crise du secteur de la santé, il devient de plus en plus difficile d'accéder à certains services de soins de proximité. Nous avons donc besoin de renouveler les liens avec certain.es partenaires, voire parfois de compter sur un réseau de solidarité. L'équipe du CHU a pu s'appuyer sur l'expertise et les ressources mutualisées avec le CHRS dans ce domaine.

A ce titre, le CHU a pu bénéficier des compétences de la référente sociale "santé" du CHRS chargée de développer les partenariats et d'assurer une veille professionnelle dans ce domaine et sur le territoire. Les équipes des deux établissements d'hébergement de l'association travaillent ainsi en proximité afin de proposer des orientations les mieux adaptées.

En mai 2023, l'équipe du CHU a par ailleurs pu rencontrer la responsable territoriale adjointe en santé publique de Paris Centre, Madame Candy JANGAL, pour lui faire part de ces difficultés. Il a alors été évoqué la possibilité de la mise en place d'un partenariat avec le Centre de Santé Yvonne Pouzin situé dans le 3^{ème} arrondissement de Paris. Nous sommes, à ce jour, toujours en attente de réponse.

Le CHU dispose pour les résidentes d'un médecin traitant à Montreuil sensibilisé aux femmes victimes de violences. Il s'agit d'une praticienne qui accepte même dans certains cas de faire un effort personnel, « *une participation à notre action* » en prenant en consultation des jeunes femmes sans-papiers. Nous en profitons pour la remercier.

Une dentiste a accepté de réaliser des devis à moindre coût pour les jeunes femmes du CHU.

La docteure Emmanuelle PIET, présidente du CFCV, reçoit les résidentes du CHU en consultation gynécologique.

Le CHU travaille avec le planning familial du 2^{ème} arrondissement de Paris, notamment dans le cadre du recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) mais aussi lorsque les jeunes femmes ont besoin et s'interroge sur les méthodes contraceptives.

Nous avons des liens avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui sensibilise les jeunes femmes enceintes à la relation mère-enfant, à leur implication de leur rôle de future mère et peut mettre en place des visites de sage-femme au CHU.

Nous constatons également que les addictions ne cessent d'augmenter d'année en année (alcool, cannabis, médicaments psychotropes, cocaïnes, usage détourné de protoxyde d'azote...) et nous avons maintenant noué des liens plus étroits avec l'hôpital Marmottan afin

que les jeunes femmes puissent bénéficier d'un suivi spécialisé en addictologie et une thérapie.

Ainsi en 2023, 60% des jeunes femmes ont pu être orientées vers des services médicaux.

- **Les ateliers de sensibilisation/prévention sur le thème de la santé**

L'équipe éducative du CHU et CHRS organisent et mutualisent régulièrement des ateliers de sensibilisation dans le domaine de la santé. Toutes les résidentes sont donc invitées à y participer.

En 2023, une éducatrice ayant une précédente expérience professionnelle dans le champ de l'addictologie a animé un atelier de prévention sur le thème de la réduction des risques. Deux éducatrices ont animé plusieurs ateliers autour de la santé sexuelle et la notion de consentement en rappelant aux résidentes que l'établissement mettait à leur disposition en libre accès des préservatifs.

En avril 2023, trois étudiantes en Master de Chirurgie dentaire ont passé trois jours au sein de l'établissement pour animer un atelier de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et à l'accès aux soins dentaires.

- **Le secteur de la psychiatrie toujours aussi alarmant**

Le constat est sans appel : 60% des jeunes femmes hébergées au CHU souffrent de difficultés psychologiques et 34% de troubles psychiatriques. C'est en général lors de l'entretien d'admission que cette souffrance est décelée, que les violences passées sous silence sont confiées, souvent pour la première fois. Bien souvent les jeunes femmes évoquent également des arrêts de traitement brutaux qu'elles ont fait seules. Il arrive également que nous soyons confrontées à des situations très dures. Lorsque les jeunes femmes présentent des troubles psychiatriques, il peut s'agir d'épisodes de décompensation psychique temporaires ou plus durables. Elles peuvent alors se montrer très agressives ou à l'inverse rester prostrées, tenir des propos incohérents, souvent à tendance paranoïaque. Les jeunes femmes peuvent également nous confier leurs hallucinations visuelles ou auditives, le plus souvent en lien avec les violences subies. Certaines d'entre elles menacent aussi de se suicider en se positionnant devant la fenêtre ou en nous écrivant des lettres de suicide.

Ces jeunes femmes ne sont quasiment jamais orientées vers une prise en charge psychiatrique ou psychologique spécialisée en psycho-traumatisme en raison des délais d'attente trop longs. Ainsi, réussir à débiter un accompagnement psychologique à la Maison des femmes de Paris de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est extrêmement rare. Notre premier recours en cas de crise est l'unité psychiatrique de proximité Paris Centre, Emapsy, qui en fonction de la gravité ou de l'intensité peut décider soit d'une hospitalisation de quelques jours ou d'un suivi au Centre Médico-Psychologique (CMP).

En 2023, l'équipe éducative a souvent sollicité ce service. Cependant, la spécificité du public accueilli au CHU et la problématique du psycho-traumatisme liée aux violences génèrent souvent un accueil mitigé de la part d'Emapsy. Le travail en partenariat avec l'équipe éducative et la notion de co-accompagnement est difficile à construire. Cette année nous avons pourtant

eu plusieurs réunions en présence de la directrice du CHU, de l'équipe éducative et des équipes d'Emapsy afin d'échanger sur nos pratiques. Les référentes sociales ainsi que la cadre socio-éducative s'entretiennent régulièrement au téléphone avec les soignants et accompagnent parfois les résidentes aux rendez-vous sur place. Nous avons ainsi établi des liens de proximité entre professionnel.le.s, sans toutefois pouvoir parler de travail commun. Les résidentes peuvent toutefois consulter des psychiatres, psychologues en urgence et prendre leur traitement dans leurs locaux.

Concernant le CMP, nous constatons régulièrement des délais d'attente interminables, décourageants, pour obtenir un rendez-vous. La conséquence pour les jeunes femmes est un manque de confiance dans ces partenaires et une réticence quasi systématique à suivre des traitements, lorsqu'ils sont prescrits.

L'équipe éducative est assez contrainte dans ces orientations en raison de la sectorisation de la psychiatrie. Pour pallier ce manque, dans certaines situations spécifiques, les référentes sociales peuvent faire appel au Centre Primo Levi, centre de soin dédié aux personnes victimes de torture et de violences politiques exilées en France et au Centre Minkowaska permettant des consultations psychologiques en langue étrangère.

Il est également important de souligner que l'accès aux soins auprès de tous ces partenaires est conditionné à la possession d'une carte vitale : aucune solution aujourd'hui n'est donc proposée pour les résidentes sans-papiers.

Ces divers manquements ont renforcé notre conviction de créer une permanence psychologique au sein du CHU pour mener à bien nos missions dans le respect de l'accueil inconditionnel et ainsi offrir aux résidentes (y compris celles en situation irrégulière) l'accès à des professionnelles de santé mentale, faute de relais suffisant et satisfaisant à l'extérieur du CHU.

▪ **La permanence psychologique au CHU**

Le CHU a mis en place une permanence psychologique hebdomadaire assurée par deux psychologues et victimologues spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences mises à disposition par l'association Elle'S imagin'Ent. Elles disposent dans l'établissement d'un cabinet d'entretien dédié qui a été intégralement rénové, aménagé et décoré en 2023.

Cette permanence, mise en place depuis septembre 2023, est financée exclusivement sur les fonds propres de l'association grâce à un "Coup de pouce" de la Fondation des Femmes et à un don de Goldman Sachs Gives. Cela répond à la fois à un besoin repéré par l'équipe éducative et exprimé par les résidentes.

Depuis sa mise en place, toutes les résidentes du CHU ont bénéficié de la permanence psychologique.

Cela nous permet en effet de compléter l'évaluation sociale de la jeune femme, prévenir dans la mesure du possible les risques de décompensation psychologique et ouvrir

systématiquement un espace de parole et de déconstruction des violences dès le début de l'accompagnement.

Nous avons en effet pu observer que, contrairement à la prise en charge au CHRS, la durée de séjour « courte » du CHU est incompatible avec le travail de déconstruction des violences et du mécanisme de l'emprise, qui est nécessairement long. Ainsi, notre temps d'accueil en CHU peut s'avérer contreproductif, certaines jeunes femmes étant plus facilement tentées de retourner auprès de leur conjoint violent, par manque de temps et de moyens pour accomplir correctement ce travail nécessaire de « dé-liaison »¹⁷. Les premières semaines de prise en charge au CHU sont ainsi essentielles pour provoquer cette prise de conscience.

Depuis sa mise en place, les résidentes se montrent assidues aux rendez-vous, la confiance s'est établie rapidement avec les psychologues qui sont aujourd'hui bien identifiées. Ce travail pluridisciplinaire entre l'équipe éducative et les psychologues est ainsi devenu un véritable levier de l'accompagnement au CHU.

Ces professionnelles utilisent des outils de suivi en commun et une synthèse est organisée une fois par mois. Elles ont la possibilité de mener des co-entretiens et peuvent échanger sur les situations dans la limite des prérogatives de chacune afin de préserver la confidentialité des échanges avec les résidentes.

L'effet ressenti sur les accompagnements éducatifs est notable tant du point de vue de l'apaisement des jeunes femmes que de la relation éducative.

Cette convention doit se prolonger sur l'année 2024 et nous avons le projet de co-animer des ateliers collectifs un fois par mois (référente sociale et psychologue) consacré notamment à l'art-thérapie, aux thèmes du sommeil (insomnie/cauchemar traumatique) et de la sexualité (désir, consentement, stéréotypes).

▪ **Le rôle des hôpitaux publics et des maternités**

Que ce soit le service des urgences classiques ou des urgences psychiatriques, nous tenions à souligner le rôle des hôpitaux publics dans la prise en charge des jeunes femmes. Malgré les actions de prévention et d'accompagnement de l'équipe éducative, il arrive souvent que les jeunes femmes négligent les soins à mettre en place ou ne soient pas suffisamment assidues dans le suivi de leur pathologie. Dès que les symptômes s'estompent, elles ont tendance à repartir de l'avant, dans cette logique du « tout va bien » qui les a fait tenir debout jusque-là. Mais malheureusement les symptômes reviennent lorsqu'un événement difficile ou stressant réactive le traumatisme. Ce sont alors bien souvent des parcours de santé faits de rupture, de moments de crise plus ou moins réguliers pour certaines qui nécessitent le recours aux services d'urgence, répondant toujours présents.

Les services PASS

Dans l'attente de l'ouverture de leur droit à la sécurité sociale, les résidentes ont toujours la possibilité de rencontrer des médecins ou de bénéficier de la délivrance de médicament grâce aux Permanences d'accès aux Soins accessibles dans les hôpitaux.

¹⁷ Rompre le lien d'emprise avec l'auteur des violences.

Les maternités

En 2023, 10% des résidentes ont fait l'objet d'une inscription et d'un suivi par une maternité parisienne. L'équipe se met en lien avec les sage-femmes et les assistantes sociales de la maternité pour que les jeunes femmes du CHU puissent bénéficier d'une attention particulière.

La cadre socio-éducative et la référente sociale sont généralement invitées à participer au "staff de parentalité", synthèse organisée à la maternité réunissant les médecins, psychologues et intervenants sociaux avant l'arrivée de l'enfant.

Le plus souvent mères célibataires, mais aussi privées de soutien familial, cette situation d'isolement peut générer des angoisses tout au long de la grossesse. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit également de préparer l'accueil en Centre maternel à la sortie du CHU pour que les jeunes femmes bénéficient d'un environnement propice au développement de leur enfant et d'un soutien à la parentalité.

Le handicap

Le CHU accueille des jeunes femmes plus ou moins autonomes, suivies par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). En 2023, 3% des résidentes bénéficient d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Il nous semble important à cette occasion de rappeler que le handicap peut être un facteur aggravant des violences conjugales/intrafamiliales du fait de la situation de particulière vulnérabilité qu'il génère. Nous observons par exemple cette année que dans le cas des résidentes accueillies, toutes étaient systématiquement victimes de violences économiques de la part de leurs proches (famille ou conjoint). Leur Allocation Adulte Handicapée était entièrement captée par ces derniers qui les laissaient elles-mêmes dans une situation de précarité extrême (négligence de soin d'hygiène, pas d'achat de vêtement et restriction de nourriture).

Accès à l'emploi

L'accompagnement au CHU est l'occasion d'amorcer des démarches en faveur de l'emploi. Dans ce domaine, les jeunes femmes hébergées au CHU peuvent là aussi bénéficier des outils/ateliers mis en œuvre par le CHRS. Toutefois, la durée de séjour ou la situation administrative de certaines résidentes ne leur permettent pas toujours de concrétiser ou de consolider ces démarches.

▪ **Situation à leur arrivée**

En 2023, à leur arrivée au CHU, 85% des jeunes femmes étaient sans emploi. Parmi elles, aucune n'était inscrite au chômage. Elles étaient 65% à n'être inscrites dans aucune démarche professionnelle ou de formation. Elles se situaient ainsi « hors système », en marge des

institutions, c'est-à-dire en situation de décrochage. 10% effectuaient parfois un travail non déclaré.

En miroir, seules 3% des résidentes étaient en situation d'emploi (toutes dans le cadre d'un CDD temps partiel) et 3% bénéficiaient d'une Garantie Jeune.

Par ailleurs, 17 % des jeunes femmes étaient en étude à leur arrivée, en majorité lycéennes. Il s'agit souvent des plus jeunes d'entre elles qui suivaient une scolarité « classique » jusque-là et qui ont été mises à la porte brutalement ou obligées de fuir le domicile suite à des violences intrafamiliales.

Sur la totalité des résidentes hébergées en 2023, la majorité a quitté le système scolaire sans diplôme (55%). Elles sont 10% à être titulaires du baccalauréat, 13% d'un CAP/BEP, 6% à avoir atteint un niveau supérieur bac +2. Elles sont 24% à avoir arrêté les études à un niveau inférieur ou égal à la 3^{ème}. 13% n'ont jamais été scolarisées.

▪ **L'atelier emploi et le partenariat avec la Mission Locale de Paris**

De nombreuses actions en faveur de l'emploi sont déjà mises en place au sein du CHRS par l'équipe éducative et d'autres intervenants. Nous avons donc souhaité en faire bénéficier les jeunes femmes du CHU. En effet, le CHRS mène depuis plus de dix ans une action partenariale avec la Mission locale¹⁸ de Paris qui nous a permis de sensibiliser les conseillers emploi à cette problématique et de développer une expertise dans ce domaine.

En 2023, 34 % des résidentes du CHU ont fréquenté l'atelier emploi de notre établissement. Ainsi on observe que cet espace institutionnel est bien souvent l'interlocuteur privilégié pour amorcer leur démarche d'insertion professionnelle. Il nous incombe donc de faciliter l'accès aux acteurs publics de l'emploi. Nous les incitons ensuite à s'inscrire à la Mission Locale (24 %) et/ou à France Travail (7%) lorsque leur situation administrative leur permet.

21% des résidentes ont pu être orientées vers des partenaires emploi pour faciliter leur accès aux recrutements ou aux dispositifs d'aide à l'emploi.

Un partenariat a été établi avec la Mission Locale Paris Centre (ML) pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé des résidentes. Cela s'est concrétisé depuis plusieurs années par un atelier emploi co-animé régulièrement au sein de l'établissement par une conseillère en insertion sociale et professionnelle de la ML et une éducatrice spécialisée, ce qui permet de proposer des offres d'emploi adaptées aux jeunes femmes. Des sessions sont consacrées à la préparation des entretiens d'embauche/réalisation de CV ou aux offres de recrutements de la ML. C'est aussi une porte d'entrée pour faciliter leur inscription et leur suivi renforcé ensuite par un.e conseiller.e à la Mission Locale.

18 Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ces ateliers se déroulent chaque mercredi dans un espace dédié où les résidentes peuvent se rendre spontanément ou sur orientation de leur référente sociale. En 2023, nous avons investi dans du nouveau matériel informatique (ordinateurs portables, imprimantes) afin de faciliter leur recherche et rendre plus attractif cet espace.

Cet atelier emploi vise ainsi à proposer aux jeunes femmes un accompagnement « sur mesure » au plus près de leurs besoins afin de favoriser leur mobilisation et repérer les freins rencontrés. La connaissance de notre public et la capacité d'adaptation de la conseillère emploi de la Mission Locale lors des ateliers permettent un travail fluide avec l'équipe et nous l'en remercions.

L'accès à l'emploi se fait dans le cadre du suivi individualisé des résidentes. Régulièrement, les référentes sociales font une évaluation des démarches d'insertion professionnelle entreprises par les résidentes. En fonction des situations, elles sont ainsi amenées à suivre individuellement leur parcours de formations, le suivi des candidatures envoyées, les contrats de travail signés. Il arrive qu'en cas de litige avec leur employeur ou d'irrégularité, les référentes sociales informent les jeunes femmes sur leurs droits et leurs recours. Cet accompagnement vise également à apporter un soutien, une remobilisation si nécessaire.

Dans cette optique, nous avons organisé cette année un atelier avec une avocate en droit du travail pour que les résidentes puissent être informées sur leurs droits et poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un livret « droit du travail » est également en cours d'élaboration pour les résidentes.

Un atelier autour des savoirs-être est mis en place au sein de l'établissement. Dans le cadre du dressing solidaire, Nadia, la maîtresse de maison, veille à constituer un "dressing professionnel" afin que les résidentes disposent de tenues adaptées aux entretiens d'embauche.

Enfin, dans le cadre des actions en faveur de l'insertion professionnelle, l'Association a continué de financer en 2023, grâce à une subvention de la Ville de Paris, des cours de Français Langue Etrangère (FLE) aux résidentes, notamment à celles sans-papiers, afin de leur permettre, à terme, d'accéder aux dispositifs de l'emploi ou de la formation.

- **Cours de Français Langue Etrangère (FLE)** *(texte écrit par Cécile WEREY, éducatrice spécialisée)*

Face à la baisse du niveau scolaire moyen des résidentes accueillies cette année en comparaison des années précédentes et à la demande de plusieurs d'entre elles, nous avons mis en place des cours de FLE au sein de l'établissement.



Nous savons que la maîtrise du français est primordiale pour l'insertion professionnelle des jeunes femmes ainsi que pour leur permettre de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives. Nous constatons cependant que, si elles sont en demande de cours de français, les résidentes du FIT accrochent rarement aux cours que nous leur proposons à l'extérieur. Les cours gratuits sont rares et sont très fréquentés, les grands groupes peuvent décourager certaines résidentes qui ont parfois des difficultés à se mobiliser à l'extérieur. D'autant plus que ces cours sont la plupart du temps fréquentés majoritairement par des hommes, ce qui peut insécuriser les jeunes femmes.

Nous avons donc pris la décision de faire venir les cours de français au sein de l'établissement. Ils sont dispensés par Pierre, formateur de FLE diplômé, qui a l'habitude de travailler avec des personnes migrantes, en situation irrégulière, en demande d'asile ou réfugiées, et ayant eu des parcours de vie traumatisants.

Les cours de français ont été très bien accueillis par les résidentes, qui ont beaucoup investi cet espace d'apprentissage. Chaque semaine depuis le mois octobre 2023, 10 à 14 d'entre elles assistent au cours hebdomadaire de Pierre qui dure 1h30. Ce dernier prépare, pour chaque séance, plusieurs sous-groupes adaptés aux différents niveaux des résidentes, allant des exercices d'alphabétisation au niveau B2.

Une véritable rencontre s'est faite entre Pierre et les résidentes, qui se réjouissent de voir « le prof » et nous parlent de lui en dehors des cours. De son côté, Pierre, qui s'était engagé initialement pour quelques mois, a été « happé » par le FIT et l'enthousiasme des résidentes : il souhaite maintenant pouvoir continuer les cours sur le plus long terme, ce qui nous arrange bien !

Face à ce succès qui dépasse toutes nos attentes, notre projet pour 2024 est de doubler les cours afin de créer deux groupes de niveau, pour permettre un apprentissage dans de meilleures conditions. Nous souhaitons aussi préparer et prendre en charge l'inscription des résidentes les plus motivées à l'examen du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) B1 ou B2 en fonction de leur niveau.

Actuellement, le niveau B1 est demandé aux personnes étrangères pour obtenir une carte de séjour de 10 ans ou pour la naturalisation. Le niveau B2 est quant à lui demandé pour pouvoir entrer à l'université.

Nous espérons que cet engouement se poursuivra pendant l'année à venir et que l'engagement des résidentes sera valorisé par l'obtention de nombreux DELF !

▪ Bilan

En fin d'année, le taux de résidentes du CHU en emploi reste très faible mais a néanmoins doublé : 6% des résidentes se trouvaient en situation d'emploi. Il est toutefois important de souligner que leur accès à l'emploi s'est fait pour la totalité d'entre elles dans le cadre d'une insertion durable sur le marché du travail (c'est-à-dire en CDI).

Alors qu'aucune ne bénéficiait des dispositifs d'aide à l'emploi à leur arrivée au CHU, 3% des résidentes ont pu obtenir un Contrat unique d'insertion par l'intermédiaire de leur participation à l'atelier emploi (l'établissement étant devenu en 2023 prescripteur habilité de la plateforme de l'inclusion).

14% des résidentes poursuivent leurs études ou ont entamé une formation. La qualité des formations se renforce en partie puisque 3% ont obtenu depuis leur arrivée au CHU des contrats d'apprentissage ou alternance.

Toutefois, en fin d'année, la grande majorité des résidentes du CHU (62%) sont, et parfois de manière « intermittente », sans activité. Cela dépend fortement de leur date d'arrivée au CHU et de leur situation administrative. Nous observons qu'il faut généralement plusieurs semaines/mois avant que leur situation ne se stabilise pour pouvoir s'engager dans une recherche d'emploi et qu'ensuite ces démarches portent leur fruit.

Lorsque des troubles psychiques sont parfois trop envahissants, que la dépression inhibe toute volonté, que le parcours d'errance a fortement imprimé sa marque sur les comportements et la temporalité des jeunes femmes, que les addictions sont très présentes, il est difficile de les mobiliser en faveur d'un projet professionnel.

Les jeunes femmes sans-papiers (50% des résidentes au sein du CHU) sont contraintes à l'inactivité alors qu'elles ne rêvent pourtant que de pouvoir obtenir un emploi. Ces résidentes ne peuvent ni être orientées vers l'atelier emploi du centre d'hébergement, ni vers la Mission locale. Il faut bien avouer que certaines sont tentées par le travail non déclaré au risque de se retrouver dans des situations d'exploitation, le plus souvent dans le secteur de la restauration, de la coiffure ou encore dans le cadre du travail à domicile où elles sont systématiquement sous payées et mal traitées. C'est essentiellement pour ces jeunes femmes que l'établissement mobilise les cours de français et des avocat.es pour faire avancer leur situation à défaut de pouvoir recourir aux dispositifs droits communs.

L'équipe éducative cherche également pour elles des ressources dans le tissu associatif. Cette année, plusieurs jeunes femmes ont pu s'inscrire au programme « Cote à cote », un programme de mentorat favorisant la mise en relation entre des jeunes majeurs (18-25 ans) en situation de grande vulnérabilité et des jeunes bénévoles du même âge d'un milieu social différent. Car souvent ces jeunes manquent de réseaux, de compétences psycho-sociales et de confiance en elles pour bien réussir leur insertion socio-professionnelle. La Maison des

femmes de Montreuil propose également des ateliers de mobilisation autour de l'emploi où les résidentes trouvent toujours un accueil bienveillant.

Accompagnement vers des solutions d'hébergement plus adaptées et pérennes

▪ **Les actions en faveur de l'accès à l'hébergement**

Nous observons que la situation de grande précarité (économique, administrative) de la majorité des résidentes du CHU ne leur permet pas d'accéder à un logement autonome. Ainsi les démarches en faveur de l'accès à un logement autonome ne représentent que 3% des actions engagées par l'équipe éducative du CHU.

Nous essayons toutefois dans la mesure du possible d'aider les résidentes à déposer une demande de logement social. Cela peut prendre du temps plusieurs mois afin de réunir tous les documents administratifs nécessaires pour remplir un dossier, notamment recevoir le premier avis d'imposition. En 2023, 21% des jeunes femmes hébergées au CHU ont été inscrites comme demandeuse de logement social.

Cette année, aucune résidente n'a pu être positionnée sur les dispositifs « classiques » d'aide au logement, comme par exemple le dispositif parisien « Accompagner et Reloger les publics Prioritaires » ARPP (ancien Accords collectifs).

C'est pourquoi la majorité des résidentes sont de nouveau orientées vers des structures d'hébergement : dans le meilleurs des cas en faveur d'une prise en charge plus pérenne en CHRS, sinon en CHU, en raison souvent de la saturation des dispositifs.

Pour ces orientations, le SIAO est l'interlocuteur principal du CHU. En 2023, 97% des démarches de logement/hébergement engagées par l'équipe concernaient une demande d'orientation vers le SIAO.

Sur les recommandations du SIAO, compte tenu des missions du CHU (un accueil temporaire) et de sa spécificité (la mise en sécurité de femmes victimes de violences), une demande d'orientation est rapidement envoyée au SIAO pour chaque résidente lorsque la situation de danger a été écartée. Elle doit être régulièrement réactualisée par la référente sociale du CHU.

A ce titre, le CHU s'est doté d'un outil de gestion en commun avec la coordinatrice SIAO de l'hébergement des publics spécifiques, un "tableau de priorisation des sorties", qui est actualisé tous les mois. Cet outil nous permet de mieux anticiper les départs et ainsi donner plus de temps au SIAO pour proposer une solution d'orientation adaptée à la résidente. La cadre socio-éducative, la directrice et la référente sociale s'entretiennent régulièrement avec la coordinatrice par téléphone au sujet des situations des résidentes. Ce travail d'orientation se fait véritablement dans le cadre de relations de proximité et peut souvent prendre plusieurs mois.

▪ Les départs

En 2023, 19 jeunes femmes ont quitté le CHU. La durée moyenne de séjour est de 3 mois.

A parts égales, les résidentes ont majoritairement été orientées en CHRS et en CHU.

Il est toutefois significatif de noter que toutes les jeunes femmes ayant eu accès à une place en CHRS ont été accueillies au sein du CHRS Les Univers'Elles de l'Association. Ainsi, en accord avec le SIAO, 6 jeunes femmes ont pu bénéficier de la continuité de l'accompagnement proposé au sein de l'Association. Les passations se sont organisées en interne entre les équipes et de nouveaux objectifs ont pu être définis avec les résidentes lors de l'élaboration de leur projet individualisé et la signature de leur contrat de séjour.

6 jeunes femmes ont été orientées en CHU.

Une orientation dans le cadre d'un CHU famille, à la suite d'une grossesse et après son refus d'orientation en Centre maternel, pourtant préalablement préparée avec l'équipe et portée conjointement avec la maternité.

Une orientation pour une mise en sécurité dans un autre établissement lorsque l'adresse a été découverte par son agresseur. Nous essayons dans la mesure du possible d'organiser son accueil dans une autre structure spécialisée afin qu'elle puisse continuer à bénéficier d'un hébergement sécurisé.

Les 4 autres orientations sont le fait de fins de prise en charge différées ou de mesures d'exclusion du CHU en raison de manquements répétés au règlement de fonctionnement. La fin de prise en charge différée, c'est-à-dire lorsque le contrat de séjour n'est pas renouvelé, intervient lorsque la situation de danger a été écartée ou lorsque la jeune femme n'adhère pas à l'accompagnement proposée au CHU.

Ces orientations en CHU sont souvent très compliquées et longues à obtenir du fait de la pénurie d'hébergement sur le parc francilien. Dans ces conditions, la prise en charge de nuitées hôtelières pour les situations les plus urgentes et/ou complexes est donc devenue indispensable pour éviter la remise à la rue des résidentes.

Ainsi, parmi elles, 4 jeunes femmes ont fait l'objet d'une orientation à l'hôtel. Pour ces jeunes femmes, l'Association a été contrainte de financer, sur ses fonds propres, ces prises en charge hôtelières longues (de 2 semaines à 1 mois) afin de préserver le collectif des conflits, violence et/ou des mises en danger consécutifs aux comportements adoptés par ces jeunes femmes.

Cette mesure d'éloignement immédiate permet à la fois au CHU d'assurer la protection du collectif et des salarié.es et répond à un principe de refus de la violence au sein de l'établissement mais aussi d'appliquer un principe de non-abandon des usagères. Malgré la gravité des faits commis et les sanctions immédiates prises, le CHU refuse la remise à la rue des jeunes femmes. En effet, la vie à la rue est en elle-même une violence puisque les jeunes femmes sans-abri sont exposées à des risques graves de violences physiques, sexuelles (traite, prostitution) ou à la criminalité. Remettre ces jeunes femmes à la rue après les avoir protégées le temps de leur accueil, c'est défaire tout le travail d'accompagnement qui a été mené durant

leur hébergement. Si rien n'excuse la violence, nous sommes néanmoins conscientes que les jeunes femmes que nous accueillons ont été confrontées toute leur vie à tous types de violences et qu'elles peuvent donc parfois ne pas savoir gérer certaines situations et ressentir le besoin de se défendre ou de se protéger, et ainsi reproduire la violence qu'elles ont toujours connue.

Toutefois, ce principe de refuser systématiquement la remise à la rue est extrêmement coûteux. Tout d'abord les nuitées hôtelières sont financées sur les fonds propres de l'Association grâce à des dons. Ensuite car les jeunes femmes exclues pour des raisons de violences sont difficiles à réorienter par la suite vers d'autres établissements. Leur demande auprès du SIAO n'est pas prioritaire et les référentes sociales sont souvent démunies pour trouver des solutions.

4 jeunes femmes ont fait le choix d'un retour en famille souvent pour les plus jeunes ou avec leur compagnon. Pour ces cas, nous essayons de nous assurer qu'elles ne retrouvent pas une situation de violences conjugales ou intrafamiliales ou de leur transmettre autant que possible des « réflexes » de protection en cas de situation de crise. Ces départs peuvent parfois être vécus comme un échec pour l'équipe éducative mais nous nous efforçons de « laisser la porte ouverte » à ces jeunes femmes. Il est important de souligner que le processus de libération de l'emprise peut prendre du temps. L'arrivée au CHU est souvent la première tentative de départ pour ces très jeunes femmes. Une épreuve bien souvent impressionnante, nous en avons pleinement conscience.

3 jeunes femmes sont parties du CHU sans nous informer de leur destination. C'est un phénomène régulièrement observé. Soit l'orientation en CHU ne correspond pas au rythme de la personne, c'est parfois trop tôt dans leur parcours, soit le collectif est trop pesant, soit le travail autour de la prise en charge des violences génère trop d'appréhension. Il s'agit également souvent des jeunes femmes les plus marquées par un parcours de rue et des difficultés psychologiques.

L'accès aux droits

▪ Situation administrative des jeunes femmes

L'hébergement et l'accompagnement de jeunes femmes victimes de violences en situation irrégulière sur le territoire est une difficulté récurrente que nous rencontrons depuis plusieurs années. Nous observons une progression au cours de l'année avec une forte augmentation des orientations du SIAO pour ce public spécifique. Si notre mission est l'accueil « inconditionnel » des jeunes femmes victimes de violences, rien ne garantit par la suite la régularisation des femmes que nous hébergeons. Or comment s'insérer lorsqu'on est en situation irrégulière, parfois en travaillant sans être déclarée, sans aucune protection juridique et sociale contre des conditions d'exploitation, sans justificatif de ressources pour engager des démarches en faveur du logement... Très rapidement la spirale de l'angoisse et de l'attente marque l'accompagnement de ces jeunes femmes et bloque leur parcours. Les durées d'hébergement s'allongent et mettent à mal également la fluidité des places d'hébergement.

Ainsi en 2023, 34% des résidentes accueillies au CHU étaient en situation irrégulière sur le territoire. Cette proportion n'a cessé d'augmenter puisqu'en au 31.12.23 elles représentent 50% des jeunes femmes accueillies au CHU.

La plupart du temps, ces résidentes se trouvent dans des situations administratives inextricables car visées par une décision de transfert dans le cadre d'une procédure DUBLIN (si une demande d'Asile a été faite initialement dans un autre Etat Européen) ou lorsqu'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) a déjà été prononcée. Dans tous les cas, la majorité d'entre elles ne veulent pas revenir dans leur pays.

D'autres résidentes concernées sont des jeunes femmes qui ont épousé un français, devenu rapidement un conjoint violent, qui ont fui un mariage forcé ou des violences extrêmement graves. Malgré les dépôts de plainte, leur récit, la mobilisation d'autres associations partenaires et leur prise en charge au CHU, leurs premières démarches en faveur de leur régularisation se voient souvent refusées.

Accompagner ces jeunes femmes à la Préfecture est chronophage et de plus en plus technique. Les titres de séjours et types de recours se multiplient. La liste des justificatifs demandés s'allonge sans cesse et les rendez-vous à la Préfecture sont particulièrement difficiles à obtenir. Pendant ce temps, les jeunes femmes passent leur temps à attendre et souvent désespèrent.

- **Soutien et accompagnement systématique d'un.e avocat.e et d'une éducatrice**

Face à ces constats, les jeunes femmes du CHU bénéficient, depuis leur arrivée au sein du bâtiment et au même titre que les jeunes femmes du CHRS, des permanences d'une avocate ayant une pratique dédiée au droit des étrangers. Cette permanence a rencontré un très fort succès auprès des résidentes concernées qui, en lien avec l'équipe éducative, ont pu être accompagnées individuellement par l'avocate.

Ainsi, en 2023, 41% des résidentes du CHU ont déjà pu être accompagnées. Certaines ont ainsi pu obtenir un titre de séjour ou débloquer leur situation administrative et entamer des démarches d'insertion professionnelle. Les autres dossiers avancent et nous ne pouvons que constater l'effet bénéfique de cette intervention complémentaire tant du point de vue de l'accompagnement que du moral des résidentes qui se sentent davantage soutenues.

En parallèle, d'autres démarches ont été entreprises pour favoriser l'accès au droit des résidentes. Des permanences d'avocat.es, en droit pénal, droit de la famille ou préjudice corporel, ont été régulièrement organisées. Toutes les résidentes du CHU peuvent ainsi, depuis le 1^{er} février 2023, rencontrer un.e avocat.e, pour des procédures judiciaires en cours ou à venir, ou simplement pour poser des questions sur leurs droits.

Par ailleurs, nous avons veillé à ce qu'un.e avocat.e accompagne systématiquement nos résidentes lorsque celles-ci en avaient besoin dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une enquête de police. En effet, les jeunes femmes du CHU bénéficient de notre réseau

d'avocat.es expérimenté.es dans les affaires de violences conjugales et intrafamiliales qui acceptent l'aide juridictionnelle.

Il peut également arriver que certaines jeunes femmes soient rattrapées par leur passé d'errance, lorsqu'elles ont eu recours à des actes de délinquance pour survivre ou parfois contraintes par des réseaux (en 2023, 24% des résidentes déclarent cette problématique à leur arrivée au CHU). Le CHU dépêche alors ces mêmes avocat.es pour s'assurer du respect de leur droit de la défense lors des gardes à vue et surtout des moyens de conserver la protection de leur adresse au centre d'hébergement si elles sont de nouveau confrontées à leurs anciens agresseurs ou réseau.

En 2023, 52% des jeunes femmes ont été orientées vers un.e avocat.e pour entamer une procédure individuelle.

Nous observons ainsi que le recours en interne aux permanences avocat.es facilite et complète véritablement le travail d'accompagnement des résidentes mené par les travailleuses sociales. Tous ces appuis juridiques sont assurés par un réseau d'avocat.es qui connaissent très bien l'Association, notre projet associatif et qui sont sensibilisé.es aux problématiques des femmes victimes de violences. Nous nous assurons également que ces avocat.es parlent plusieurs langues (notamment l'anglais et l'arabe) et si besoin, faisons appel à des interprètes.

Le travail de l'avocat.e et la participation active de la résidente à son dossier constituent le socle minimal permettant de garantir les droits de la partie civile dans les dossiers de violences et ce dès la phase d'enquête préliminaire ou la phase d'instruction. Ainsi, il a été mis en place dès 2023 une consultation d'avocat.e sur les dossiers en cours de chacune des résidentes pour s'assurer que le travail préparatoire au cours de l'enquête préliminaire ou de l'instruction est bien suivi par l'avocat.e commis.e d'office en charge du dossier et la résidente concernée.

Tous ces appuis juridiques sont possibles grâce à des dons (en particulier de la part de Goldman Sachs Gives) et un réseau d'avocat.es engagé.es qui acceptent l'aide juridictionnelle et/ou des honoraires très modérés, parfois même symboliques, pour défendre nos résidentes. Le travail accompli par ces avocat.es n'en est pas moins de très grande qualité, avec une disponibilité et une implication sans faille. Nous en profitons pour les remercier.

Par ailleurs, une travailleuse sociale accompagne systématiquement les jeunes femmes au tribunal ou au commissariat. En 2023, nous avons ainsi accompagné 7% des jeunes femmes du CHU au tribunal, et parfois les éducatrices elles-mêmes sont convoquées pour témoigner. Nous avons par ailleurs accompagné 24% des résidentes du CHU pour déposer une plainte ou une main courante au commissariat.

▪ **Formation des éducatrices**

Il a été décidé de former les travailleuses sociales, tant sur le CHU que sur le CHRS, en droit pénal, procédure pénale (en se concentrant sur les infractions dont sont victimes nos jeunes hébergées en lien avec les violences conjugales et intrafamiliales).

En 2023, les travailleuses sociales du centre d'hébergement ont bénéficié de deux jours complets de formation afin de leur permettre d'assurer au mieux ce lien nécessaire et rassurant entre les résidentes et les avocat.es et de comprendre les procédures judiciaires des jeunes femmes qu'elles accompagnent. L'accent a également été mis sur la formation des travailleuses sociales sur les formalités administratives en lien avec l'attribution de l'aide juridictionnelle.

Il est temps que nos résidentes obtiennent justice pour toutes les violences qu'elles ont subies et qu'elles bénéficient de l'accès au droit qu'elles méritent. La précarité ne doit pas être un frein à la justice et les violences faites aux femmes doivent être, une bonne fois pour toutes, condamnées.

Les actions collectives

Le CHU s'engage à accompagner les jeunes femmes vers la réinsertion sociale. Il est donc primordial que l'établissement soit un lieu sécurisant et aussi un lieu de vie afin que les résidentes puissent s'épanouir et s'émanciper. Pour cela, des animations hebdomadaires sont mises en place, ayant chacune des objectifs différents sur le plan socio-éducatif et culturel.

En 2023, 48% des résidentes ont participé aux activités collectives internes au CHU et 21% ont pu bénéficier, quand elles l'ont souhaité, de sorties dans des lieux culturels. Au début, les résidentes ont souvent eu du mal à se mobiliser et à s'intégrer à ces actions.

Nous observons toutefois depuis quelques mois une nouvelle dynamique qui s'installe progressivement au CHU permettant la participation d'un plus grand nombre de résidentes en faveur de ce type d'actions. Impulsées par la direction et financées grâce à des fonds propres de l'association FIT, notamment à des dons, de nombreuses activités ont pu être mises en place cette année par l'équipe du CHU.

Ces activités ont eu un impact très positif sur le collectif de vie.

- **Vie collective au sein du CHU**

Atelier « entre nous »

C'est un moment convivial que partagent les résidentes toutes ensemble en présence d'une éducatrice spécialisée un jour dans la semaine. L'animation s'accompagne de quelques gâteaux à déguster ensemble. Cet atelier permet de favoriser le lien social et la prise de parole sur des sujets du quotidien, les tracas de tous les jours, dans un cadre bienveillant. C'est également l'occasion de présenter les nouvelles résidentes aux jeunes femmes hébergées et de faire le point sur l'ambiance et la vie en communauté au sein du CHU. L'objectif est également de créer plus de proximité entre les résidentes et également avec toute l'équipe éducative, les résidentes pensant parfois à tort ne pouvoir s'adresser au quotidien qu'à leur référente sociale attitrée.

Atelier cuisine

L'atelier cuisine est animé tous les vendredis par Nadia, la maîtresse de maison de l'établissement. L'objectif est à la fois de rassembler les jeunes femmes autour d'un repas et de les inciter à cuisiner des repas peu coûteux et équilibrés à partir des produits de base de la banque alimentaire. C'est un moment de partage entre les résidentes et les professionnels de l'établissement. Il permet également de célébrer les anniversaires de la semaine pour rompre l'isolement et parfois repousser le sentiment de solitude en renforçant le lien social entre les résidentes. A l'origine de ce projet, Nadia explique que c'est « *l'odeur du repas familial qui lui manquait* », « *cuisiner ensemble, tu vois dans leurs yeux que ça fait du bien* ».

▪ Les activités d'été et d'hiver

Tout au long de l'année 2023, l'équipe éducative a mis en place des activités et sorties collectives pour les jeunes femmes. Ces moments partagés sont des instants où les jeunes femmes retrouvent des sensations de plaisir, l'envie de se remettre dans la vie... ceux où on rit, où l'on profite, où l'on s'autorise à vivre dans « l'ici et maintenant », librement et avec d'autres. C'est surtout pour cela que ces temps sont organisés. Selon l'expression « FITéenne » consacrée c'est « *notre fabrique de jolis souvenirs* ». Des souvenirs qui viendront contrebalancer les moments de doute et de peines. Le vivre ensemble qui redonne confiance.

C'est aussi le moment de découvrir et d'éprouver la relation éducative autrement. Le fameux « pas de côté » qui rapproche, qui humanise, qui tisse « la bonne proximité » plutôt que la bonne distance. C'est d'ailleurs à ce titre que Nadia, la maîtresse de maison, participe à ces activités. Figure incontournable auprès des résidentes, Nadia s'associe à l'équipe éducative pour organiser, prendre en charge certaines activités et surtout mobiliser les jeunes femmes par sa présence.

Activités d'été (texte écrit par Oréline GELOT, apprentie éducatrice spécialisée)

L'équipe éducative a mis en place un programme estival en proposant différentes activités.

Les résidentes ont pu échapper à la grisaille parisienne le temps d'une journée en se rendant à la plage de Deauville. Elles ont également été invitées à proposer leurs idées de sorties et à les co-organiser avec l'équipe éducative ; un "escape game" et une sortie au zoo ont ainsi eu lieu.

Les résidentes ont aussi joué les touristes à Paris, avec une balade en péniche sur la Seine, une visite de la tour Eiffel et du musée de l'Orangerie. Elles ont aussi profité des espaces verts du bois de Vincennes avec des balades en rosalie et en barque, qui se sont rapidement transformées en concours de vitesse... ! Enfin, pour se rafraîchir pendant l'été, une journée au parc aquatique et des sorties hebdomadaires à la piscine ont été réalisées.

Ces moments d'activités ont été des temps importants de convivialité, d'échanges et de rire pendant la période estivale.





Activités d'hiver et fêtes de fin d'année (texte écrit par Esther SOUTIF BELLENGER, éducatrice spécialisée)

A l'occasion des vacances d'hiver, nous avons proposé différentes activités au sein du CHU et en dehors.

La période de la fin d'année est souvent marquée par des injonctions à la fête, aux réunions familiales et à la consommation. Ce qui peut être difficile pour les jeunes femmes hébergées au sein du centre d'hébergement. La précarité et les situations de rupture sociale et familiale peuvent renvoyer à un sentiment d'isolement et d'injustice, voire réveiller des idées noires. C'est pourquoi l'équipe éducative veille à égayer cette période en la consacrant à l'organisation d'activités collectives.

Tout au long de l'année, beaucoup de résidentes prennent plaisir à cuisiner et à partager des plats traditionnels entre elles et avec l'équipe. Les ateliers cuisine sont toujours l'occasion de découvrir de nouvelles cultures et d'échanger autour des goûts de chacune. En cette fin d'année, les jeunes femmes ont pu apprendre à réaliser des gâteaux traditionnels alsaciens : les « Bredele ». Ce petit biscuit est un moyen de se régaler en attendant les fêtes de fin d'année et d'offrir un sachet de douceurs à ses proches.

Qui dit fin d'année dit « fête » ! Résidentes et membres de l'équipe se sont réunies à deux reprises pour partager un festin préparé par le personnel du centre d'hébergement. Les repas se sont rapidement transformés en moment de danse sur des musiques de tous les horizons et nous avons même eu droit à un petit récital de la part de l'une des éducatrices ! La direction a eu à cœur d'offrir un cadeau à chacune des résidentes.

Plusieurs sorties en extérieur ont également été organisées. Les plus téméraires ont pu s'essayer aux patins à glace ! Ce fut l'occasion de dépasser la peur de tomber, de s'entraider pour se lancer sur la patinoire mais surtout de beaucoup rire car les chutes n'ont épargné personne. Les amatrices de féerie ont eu la chance d'aller se balader à la tombée de la nuit pour admirer les illuminations du jardin des plantes. Elles ont même eu droit à un tour de manège pour finir la soirée en beauté ! Enfin, les plus frileuses ont choisi de se retrouver pour boire des chocolats chauds en regardant des films de Noël.

Les vide-dressings solidaires - deux évènements mode et solidarité en juin en décembre 2023
(texte rédigé par Clarisse GNIMASSOU, éducatrice spécialisée)

Afin de pouvoir offrir à toutes les résidentes les activités d'été et d'hiver et de profiter de ces périodes collectivement, il a été décidé d'organiser deux vide-dressings solidaires aux mois de juin et décembre 2023. L'objectif visé était de recueillir des fonds afin de financer les différentes sorties, activités et festivités et offrir des cadeaux aux résidentes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Grâce aux dons généreux de vêtements et d'accessoires, nous avons pu proposer une large sélection d'articles de qualité à des prix abordables.

Afin de contribuer au succès de la vente, les salarié.es ont répondu présent.es et ont participé aux préparatifs. Entre l'aménagement de l'espace, le repassage des vêtements et la vente, l'équipe a collaboré étroitement pour mettre en place ces évènements.

Les résidentes elles-mêmes se sont mobilisées et ont apporté leur soutien aux vide-dressings. Leur enthousiasme et leur participation active ont créé une atmosphère chaleureuse et conviviale tout au long de ces évènements.

En plus de la contribution des salarié.es et des résidentes, nous avons eu la chance de recevoir l'aide précieuse de bénévoles de la banque Goldman Sachs lors de chaque vide-dressing. Les bénévoles ont été répartis en deux groupes et se sont ainsi relayés sur plusieurs jours. Les bénévoles ont aidé à l'accueil des visiteurs et à la tenue des stands. Ils n'hésitaient pas non plus à aborder les passants et à parler de l'Association !

Leur implication et leur soutien ont été extrêmement précieux.

Les vide-dressings, en juin comme en décembre, ont été un véritable paradis pour les amateurs de mode et de bonnes affaires. Les visiteurs ont pu trouver des pièces uniques, de qualité et tendances, tout en soutenant l'Association.



- **L'accès au sport** (texte rédigé par Oréline GELOT, apprentie éducatrice spécialisée)

Cette année, une convention a été signée avec "Le Cercle du Marais", association sportive proposant des cours de natation. Un groupe d'une dizaine de résidentes peut ainsi se rendre chaque mercredi à l'espace sportif Jean Dame (2ème arrondissement de Paris).

Les activités aquatiques de l'été ont été une occasion de soulever une problématique fréquente des jeunes femmes accueillies : un certain nombre d'entre elles ne savent pas nager et/ou ont eu une expérience traumatique avec l'eau (traversée...).

Le partenariat avec Le Cercle du Marais permet ainsi aux jeunes femmes, une fois par semaine, d'apprendre à nager gratuitement dans un cadre bienveillant, et reprendre peu à peu confiance en elles et en leur corps.

- **L'accès à la culture**

Gastronomie : les dîners au Refettorio de Paris (texte rédigé par Clarisse GNIMASSOU, éducatrice spécialisée)

« Nourrir le corps et l'esprit »



Le Refettorio de Paris a ouvert ses portes en 2017 dans le quartier de la Madeleine. Il a été créé en partenariat avec Les Restos du Cœur. L'objectif du Refettorio est de récupérer des surplus alimentaires de qualité pour les transformer en repas gastronomiques et les offrir aux personnes en situation d'exclusion et de précarité. *“Le Refettorio de Paris n'est pas qu'un projet de charité mais surtout et avant tout un projet culturel.”*¹⁹

L'idée derrière le Refettorio est de montrer que la nourriture peut être un moyen de rassembler les gens, de restaurer leur dignité et de créer des liens. C'est un lieu où chacun est accueilli avec respect et où la nourriture devient un moyen de célébrer la vie.

Depuis octobre 2023, nos résidentes ont la chance de se rendre au Refettorio, partager un dîner gastronomique en cinq services et en compagnie des éducatrices.

Au-delà de la nourriture délicieusement cuisinée par les chefs et cheffes étoilées, c'est l'atmosphère chaleureuse et bienveillante qui rend ces dîners si spéciaux. Les résidentes, toujours très apprêtées, sont accueillies avec le sourire et une attention particulière. Elles se sentent ainsi valorisées et attendues.

Ces dîners sont également l'occasion pour les résidentes de tisser des liens et de créer des amitiés durables. Autour de la table, elles partagent des histoires, des rires et des moments de complicité.



¹⁹ Extrait de la présentation du Refettorio de Paris URL : [Refettorio Paris au Foyer de la Madeleine](https://www.refettorio-paris.com/)

Nous avons eu la chance de recueillir les témoignages de deux résidentes qui ont toujours participé à ces dîners. Elles décrivent ces moments comme « *des soirées entre filles sans jugement où tout le monde se met sur son 31 pour aller au resto* ».

Ces dîners ont eu un impact réel sur leur bien-être et leur estime de soi.

Association Cinéma pour tous

Le centre d'hébergement travaille également en partenariat avec l'association Cinéma pour tous qui organise chaque mois des projections de films (dans des cinémas parisiens ou en ligne) suivis d'un débat en présence du réalisateur.

Cette association peut également proposer des places de cinéma gratuitement.

- **Actions de sensibilisation aux droits des femmes et à lutte contre les violences faites aux femmes**

La maison des femmes de Montreuil

Cette année, nous avons poursuivi les actions menées avec la Maison des femmes de Montreuil. Lieu ressource emblématique, les résidentes ont trouvé là-bas un accueil chaleureux pour s'informer et participer à des groupes de parole de femmes. Sur place, nous avons pu solliciter des partenaires spécialisés dans les droits des femmes et des familles. Nous avons également rencontré d'autres associations de soutien des femmes victimes de violences avec des projets innovants, notamment dans le domaine de l'art-thérapie et apporter nous aussi notre soutien aux luttes communes, notamment lors de marches contre les féminicides.

L'association Limbo et les séjours de résilience (texte rédigé par Ndioro DIOUF, éducatrice spécialisée)

« Réparer les survivantes »

L'association Limbo s'est donnée pour mission de lutter contre le trafic des êtres humains et d'accompagner dans leur reconstruction des personnes exilées survivantes du trafic et de la torture.

Limbo part du constat que bien souvent, quelques mois après leur arrivée en France, le traumatisme a resurgi. Cette association met ainsi en avant un phénomène que nous observons également chez certaines résidentes : survivre ne signifie pas être capable de vivre. Cauchemars, dépression, pensées suicidaires... comment réparer le traumatisme et aider à revenir à la vie après le parcours d'exil ?

Les actions de reconstruction proposées par l'association Limbo sont destinées à des femmes majoritairement et à des hommes exilés, venus d'Afrique subsaharienne, ayant survécu au trafic d'êtres humains et aux camps de torture de Lybie. Toutes et tous souffrent de graves

traumatismes. Il s'agit alors de proposer des séjours de résilience et des ateliers de médiation artistique hebdomadaires.

Limbo accompagne des jeunes lors de séjours d'une semaine dans deux lieux d'accueil partenaires : le village de Conques, en Aveyron et le tiers-lieu solidaire L'Hermitage en Picardie. Ce sont des séjours thérapeutiques, dans un environnement sécurisant, où les jeunes participent chaque jour à un atelier d'art-thérapie ou de médiation artistique, construit autour de la danse, la musique, la céramique, la photographie... Le reste de la semaine est constitué de visites chez des artisans, d'exercices d'expression corporelle, d'activités sportives, de rencontres.

Cette année plusieurs résidentes du CHU ont bénéficié de différentes activités et divers ateliers proposés par Limbo.

▪ Manifestations en faveur des droits des femmes

Chaque année, membres de l'équipe éducative, direction, membres du Conseil d'administration, la Présidente (Séverine LEMIERE) et quelques résidentes participent ensemble à des manifestations de soutien aux droits des femmes, notamment les manifestations du 8 mars et du 25 novembre 2023 pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sortons les tee-shirts et les badges customisés avec le logo de l'association FIT et les éducatrices organisent auparavant des ateliers pancartes pour inviter les jeunes femmes à créer leurs propres slogans et les inciter à prendre la parole. C'est souvent pour elles l'occasion de manifester pour la première fois. Une expérience toujours joyeuse et forte !





L'équipe salariée

En 2023, avec la décision de fermer 37 places de CHU et de transférer les 12 places restantes dans le bâtiment qui accueillait déjà le CHRS, l'équipe salariée a été intégralement remaniée.

Cécile Pudebat, qui dirigeait déjà le CHRS de l'Association a remplacé Amandine Maraval à la direction du CHU, et devient donc directrice de l'hébergement. Amandine Maraval conserve quant à elle la direction du LAO.

Carole Chotil-Rosa, cadre socio-éducative du CHU a fait l'objet d'un licenciement économique et Louise Miragliese, qui était déjà la cadre socio-éducative du CHRS de l'Association, a pris également la responsabilité du CHU et devient donc cadre socio-éducative de l'hébergement.

Esther Pardo et Bribo Guehi étaient les référentes sociales du CHU. Après la fermeture des 37 places, Esther Pardo a rejoint les effectifs du LAO et Bribo Guehi a continué de suivre les 12 jeunes femmes du CHU jusqu'en septembre 2023. En effet, en cours d'année, Bribo Guehi a demandé à être transférée sur le CHRS. La direction a accédé à cette demande et a recruté une éducatrice spécialisée, Clarisse Gnimassou, pour remplacer Bribo Guehi sur le CHU à compter de septembre 2023.

Les autres salarié.es, qui occupaient déjà des postes logistiques et administratifs (secrétariat, accueil et sécurité, entretien du bâtiment), sont de fait affectés au centre d'hébergement (à savoir le CHU et le CHRS puisqu'ils sont regroupés sur le même bâtiment). Par ailleurs, une nouvelle salariée, architecte de formation, a été recrutée en CDD en juillet 2023 pour assister la direction dans le projet de rénovation globale du bâtiment qui accueille le CHRS et le CHU.

Enfin, compte tenu de la crise du secteur sanitaire et social et des difficultés liées à notre activité et au public accueilli au sein du CHRS, une importante réflexion d'amélioration des conditions de travail (notamment en termes de repos, santé et sécurité au travail) a été

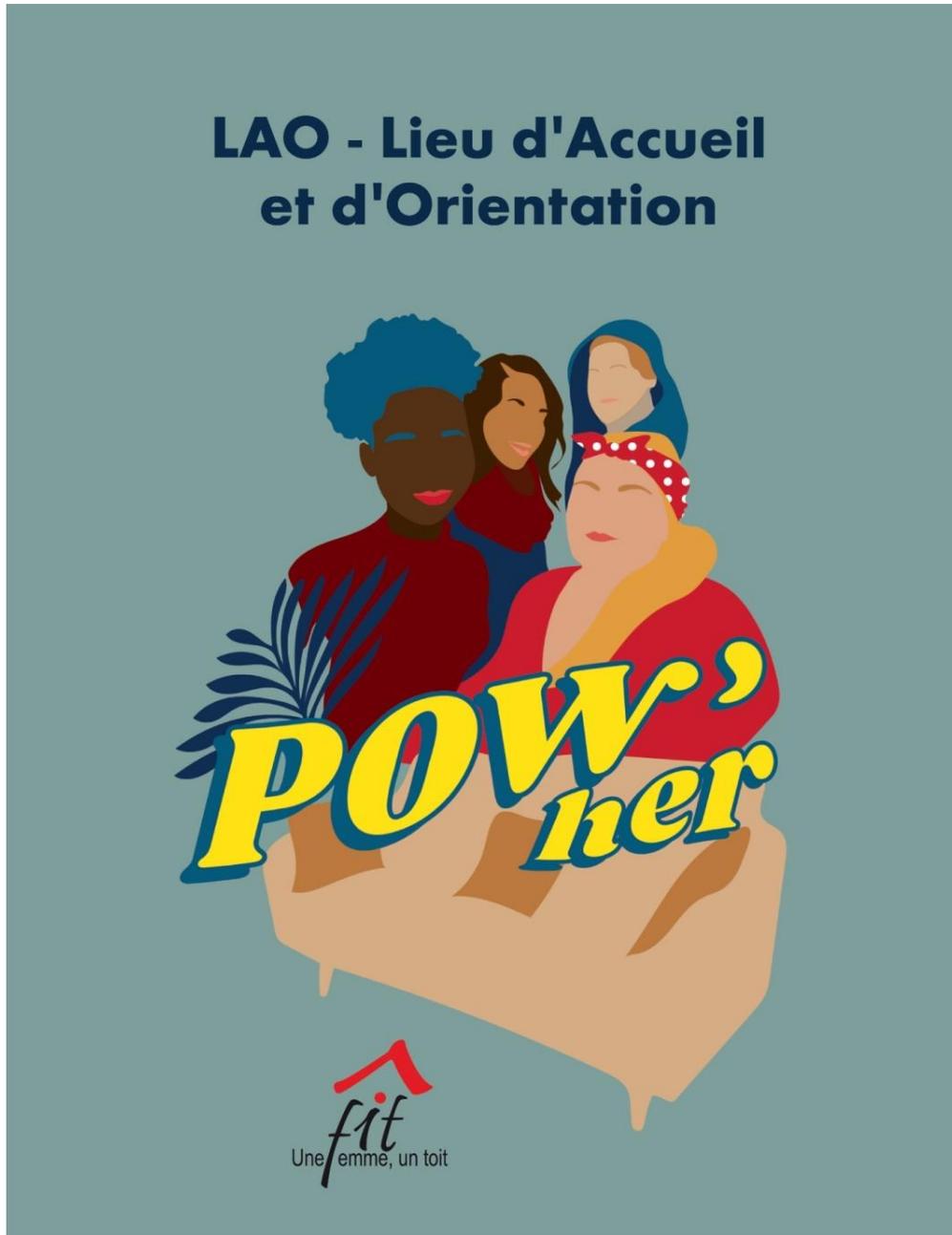
entamée par la direction courant 2023. L'objectif est de stabiliser l'équipe pour permettre la continuité éducative et la formation et éviter tant que possible le recours à l'intérim (coûteux et moins efficace).

Les membres de l'équipe du CHU en 2023 :

Amandine Maraval – directrice (jusqu'au 31 janvier 2023)
Cécile Pudebat – directrice hébergement (à partir du 1^{er} février 2023)
Carole Chotil-Rosa – cadre socio-éducative (jusqu'au 7 mars 2023)
Louise Miragliese – cadre socio-éducative hébergement (à partir du 8 mars 2023)
Esther Pardo – travailleuse sociale (jusqu'au 31 janvier 2023)
Bribo Guehi – monitrice éducatrice (jusqu'au 3 septembre 2023)
Clarisse Gnimassou – éducatrice spécialisée (à partir du 4 septembre 2023)
Pascale Chenu – comptable générale
Fabienne Chêne - cheffe de projet (à partir du 10 juillet 2023)
Marielle Ahouzi – accueil et secrétariat (à partir du 1^{er} février 2023)
Sadia Raab – accueil et secrétariat (à partir du 1^{er} février 2023)
Nadia L'Hioui – maîtresse de maison (à partir du 1^{er} février 2023)
Bintou Diabira – agente d'entretien (à partir du 1^{er} février 2023)
Miroslaw Niedzielski – ouvrier qualifié (à partir du 1^{er} février 2023)
Gabriela Stoleac – agente d'accueil et de sécurité (nuit) (à partir du 1^{er} février 2023)
Mariana Colun – agente d'accueil et de sécurité (matin) (à partir du 1^{er} février 2023)
Sehriban Imrak – agente d'accueil et de sécurité (soirée) (à partir du 1^{er} février 2023)

Départ de l'équipe du CHU durant l'année 2023 : Amandine Maraval (directrice), Carole Chotil-Rosa (cadre socio-éducative), Ester Pardo (travailleuse sociale), Bribo Guehi (monitrice éducatrice)

Activité du LAO 2023



Ce projet est cofinancé et soutenu par le Fonds Social Européen, les préfetures d'Île-de-France et de la Seine-Saint-Denis, le COJET, le département de la Seine-Saint-Denis, les villes de Paris et Bagnolet, les magasins BUT, les fondations I Loge You et Saint-Gobain.
— Le projet est porté par l'Association FIT « une Femme, un Toit ».

Partie rédigée par Amandine Maraval avec la participation de l'équipe du LAO POW'HER

L'année 2023 a été particulière pour le LAO. Elle a débuté avec la fermeture partielle et le changement de direction du Centre d'Hébergement d'Urgence. Cela a eu un impact sur la dynamique d'équipe. En effet, jusqu'à présent sous la même direction, l'équipe du LAO et celle du CHU travaillaient quotidiennement ensemble. Leurs missions étaient complémentaires et les temps de réunions étaient communs. La dynamique a donc changé et les moyens pour mettre en sécurité les jeunes femmes ont largement diminué. Le LAO a donc été déstabilisé dès le début d'année.

L'équipe s'est adaptée comme ce fut le cas de nombreuses fois depuis l'ouverture du LAO et a retrouvé une certaine dynamique au mois de juillet avec, notamment, la possibilité de recourir aux nuitées hôtelières de la FNSF suite à notre adhésion.

Dès septembre, l'équipe opérationnelle a été réduite du fait de départ de salariées et la grande difficulté à recruter.

La structuration financière du LAO est fragile, la pérennisation du LAO peut être compromise. L'année a donc fini sur un avenir incertain.

L'origine du LAO

Le projet de création d'un Lieu d'Accueil et d'Orientation pour jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles s'est fondé sur l'expertise conjointe des Observatoires des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris, des services de l'État en Île-de-France et en Seine-Saint-Denis, de l'association FIT « Une femme, Un toit » et de la Ville de Bagnolet. Cette expertise partagée s'est appuyée sur les observations des différent-es acteur-ices et sur les enquêtes ENVEFF (2000 à 2002) et VIRAGE (2016 à 2018). Toutes s'accordaient : les jeunes femmes sont parmi les premières victimes de tout type de violences faites aux femmes et pourtant, elles sollicitent très peu les structures spécialisées.

Le 5^e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)

« Les jeunes femmes sont davantage exposées aux violences, aussi bien dans la famille que dans le couple : agressions sexuelles, viols, mais également prostitution, mariages forcés et mutilations sexuelles. Tandis que plus d'une victime d'agression sexuelle sur 3 était âgée entre 18 et 25 ans au moment des faits, 20 % des violences dans le couple cohabitant ou non concernent les jeunes femmes âgées entre 20 et 24 ans en Île-de-France (Enveff, 2000). Près de 90 % des mariages forcés sont réalisés avant 25 ans (INED/Voix de Femmes, 2014). Enfin, 1 jeune fille sur 5 a été insultée en ligne sur son apparence physique et 1 sur 6 a été confrontée à des cyberviolences à caractère sexuel par photos, vidéos ou textos ».

Parallèlement, l'association FIT Une femme, Un toit observait, à travers les enquêtes menées auprès de son public, le caractère protéiforme et cumulatif des violences et soulevait que plus de 70 % des jeunes hébergées avaient été victimes spécifiquement de violences sexuelles.

Le 5^e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes est venu soutenir ce paradoxe en se référant notamment à une recherche-action menée par le Centre Hubertine Auclert en 2016 *Recherche-action jeunes femmes victimes de violences - Situations et parcours de jeunes femmes de 18 et 25 ans victimes de violences en Île-de-France*²⁰ : « *Pourtant, seul-es 10 % des appelant-es au 3919 sont des jeunes femmes, elles ne représentent que 11 % du public accueilli dans les dispositifs spécialisés (Centre Hubertine Auclert, 2016) et elles sont faiblement repérées par les dispositifs jeunesse. Les jeunes femmes sont donc trop largement "hors radar" : le repérage est d'autant plus difficile qu'elles n'identifient pas toujours les violences dont elles sont victimes. C'est particulièrement vrai au sein du couple, dans lequel elles sont souvent en situation de dépendance financière et matérielle. C'est pourquoi l'action publique sera renforcée afin de faciliter la révélation des violences pour les jeunes femmes, tout en les accompagnant vers des dispositifs adaptés pour leur permettre de sortir des violences qu'elles subissent.* »

Face à ces constats et à l'absence sur le territoire national d'un lieu dédié à ce public spécifique, l'idée de créer un lieu expérimental d'accueil et d'orientation dédié aux plus jeunes femmes victimes de violences parisiennes et séquanodionysiennes a émergé. La responsabilité de ce lieu a été confiée à l'association FIT Une femme, Un toit au regard de son expertise dans l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences.

L'association FIT Une femme, un toit pilote donc la mise en œuvre du projet global (coordination et articulation de « l'aller vers » à la sortie du dispositif avec l'ensemble des partenaires), la gestion de la structure (coordination de l'équipe, des accompagnements individuels et des actions collectives) et assure la trésorerie et les avances indispensables compte tenu de la diversité des subventions et de leurs versements souvent tardifs...

Cette phase expérimentale de 3 ans s'est achevée au 31 mars 2022. Depuis, le LAO tente de rentrer dans une phase de pérennisation d'un projet d'innovation sociale.

Rappel des missions du LAO

Si le LAO s'adressait à l'origine à toutes les jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, âgées de 15 à 25 ans et provenant du département de la Seine-Saint-Denis et des 20^e et 21^e arrondissements de Paris, l'association a entendu les observations des professionnel·les parisien·nes quant à leur difficulté de cibler certaines jeunes femmes plutôt que d'autres. Aussi, le LAO a agrandi son périmètre d'action à l'ensemble du territoire parisien en 2021.

Par femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, il est entendu toutes les formes de violences faites aux femmes du seul fait d'être femme :

- Violences psychologiques
- Violences physiques
- Violences sexuelles (telles que les agressions sexuelles, les viols, les mutilations sexuelles féminines, la prostitution...)
- Violences économiques

²⁰ <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/rechercheaction-jeunesfemmesvictimesviolences-web.pdf>

- Violences sociales (renvoyant à l'isolement de la victime, interdiction de sortir, d'aller à l'école, de travailler etc.)
- Violences administratives
- L'esclavage moderne, traite autre qu'exploitation sexuelle

Ces violences peuvent se cumuler avec d'autres types de discriminations et violences à raison de leur race, leur identité sexuelle, leur orientation sexuelle, leur handicap... Toutes ces violences peuvent avoir lieu dans la sphère familiale (tel que le mariage forcé...), professionnelle, amicale, scolaire, dans l'espace public et à l'aide des outils numériques.

Trois grandes missions structurent jusqu'à maintenant les activités du LAO

Axe 1 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles et repérer les jeunes femmes qui en seraient victimes

Être reconnu comme un lieu d'écoute bienveillant et de ressources a été pensé comme un préalable indispensable au repérage des jeunes femmes victimes de violences. Pour ce faire, un important travail de partenariat a été mené avec les acteurs associatifs et institutionnels en charge de la sensibilisation et de l'accompagnement des plus jeunes (15-25 ans) provenant des villes de la Seine-Saint-Denis et de Paris. Le LAO veut en effet être identifié comme un acteur central spécialiste des violences sexistes et sexuelles vers qui les différentes structures du territoire peuvent à la fois orienter les jeunes femmes et trouver une expertise et un appui technique.

Le repérage passe aussi par la mise en place d'actions collectives et individuelles. Des ateliers collectifs permettent de proposer un lieu bienveillant et ouvert où parler, poser des questions, trouver une écoute et des ressources. Ce lieu doit être un lieu de confiance pour les jeunes femmes.

Des consultations individuelles, par exemple sur les questions d'accès aux droits et à l'information liées à la contraception, à l'IVG, ou des informations personnalisées sur les relations affectives et sexuelles, complètent les actions collectives et permettent un repérage très individualisé.

Axe 2 : Accueillir, accompagner et orienter les très jeunes femmes victimes par une équipe pluriprofessionnelle.

Il s'agit ici d'évaluer les situations, notamment le degré d'urgence, d'accompagner les jeunes femmes et de les orienter vers les dispositifs extérieurs de droit commun les plus pertinents.

L'accompagnement cherche à être le plus global et pluridisciplinaire possible, à la fois via les professionnelles du LAO et via les partenariats externes.

Une éducatrice spécialisée est la référente de la jeune femme afin d'être en mesure de faire le lien entre les différent-es partenaires et faciliter la coordination du projet individuel et la lecture de celui-ci par les jeunes femmes.

Toutes les jeunes femmes qui en font la demande sont accueillies individuellement. Si le LAO n'a pas vocation à assurer un accompagnement global, il permet de dispenser une approche holistique des violences via un suivi social spécifique, juridique, psychologique, voire médical (contraceptif). Le CIDFF93 met à disposition du LAO une permanence juridique hebdomadaire depuis l'ouverture du LAO.

Depuis 2020, l'équipe dispose d'une consultation « vie affective et sexuelle » par une conseillère conjugale et familiale et d'une consultation en psychotrauma par une psychologue formée à la victimologie et aux violences faites aux femmes.

Entre 2021 et 2023, l'équipe s'est encore renforcée grâce à l'intervention d'une coach en développement personnel et professionnel.

L'accompagnement s'adapte à chaque jeune femme suivant sa situation et son âge.

Le Lieu d'Accueil et d'Orientation n'a pas vocation à se substituer aux différentes structures existantes. Il prépare et accompagne les jeunes femmes vers l'accès aux dispositifs de droit commun.

L'accompagnement s'effectue toujours avec la jeune femme, suivant ainsi ses demandes, son rythme, ses hésitations, pour construire avec elle son émancipation.

Axe 3 : Favoriser l'émancipation des jeunes femmes et impulser une dynamique d'empowerment

Lutter contre les violences faites aux femmes signifie aussi travailler à l'émancipation et à la reprise en main de la vie des femmes par les femmes elles-mêmes. La participation active et l'expérimentation des jeunes femmes aux projets collectifs du LAO contribuent à cette reprise de contrôle sur leur vie, de confiance en elles. Elles se sentent enfin actrices de leur vie. Ce faisant, elles deviennent également non pas seulement des bénéficiaires mais de réelles parties prenantes de la dynamique du LAO. Impulser l'empowerment des jeunes femmes permet aussi de favoriser une dynamique d'égal accès aux droits dans leur vie quotidienne et donc de réinvestir les structures de droit commun (réinvestissement par les jeunes femmes des centres de quartiers, des équipements sportifs, de l'espace public, des missions locales...). Sur le principe de la célèbre maxime « seule, on va plus vite, ensemble, on va plus loin », le LAO souhaite :

- **Organiser le lieu d'accueil avec et pour les jeunes femmes** : Elles participent au cadre du lieu (réflexion sur la réglementation, la communication, la décoration, les événements, la programmation des ateliers)
- **Faire en sorte que les projets collectifs soient menés entièrement par les jeunes femmes** avec le soutien de l'équipe.

Les financeurs

Ce projet a vu le jour grâce à l'intérêt et l'impulsion d'une formidable équipe de partenaires engagé-es. Non seulement ils et elles financent le projet du LAO POW'HER mais de plus,

chacun-e s'investit au quotidien et participe aux instances d'échanges, de réflexions et de décisions de ce projet commun.

Malgré tous ces engagements, la structure budgétaire reste très fragile. Le LAO dépend de nombreuses subventions pour la majorité annuelles et le rythme de versement des subventions ne coïncide pas avec celui des dépenses réelles. L'association prend alors chaque année le risque de voir des subventions manquer et dans tous les cas, elle doit avancer la trésorerie.

Jusqu'à présent, le LAO a toujours réussi à équilibrer les comptes mais il met aujourd'hui l'association en difficulté. Elle doit faire face à d'autres travaux et les avances de trésorerie sont de plus en plus importantes avec des engagements de remboursements très incertains.

Les financements 2023

Pour la 1ère fois, le LAO note un résultat déficitaire de 15 503,21 €. Ce déficit est lié au déficit des années 2020-2022 de 41 000 euros (du fait de la subvention versée par le FSE+ en 2024 sur contrôle et facture faits selon une assiette éligible diminuée) et non de l'activité 2023 qui est présentée en excédent de 25 713,22 K€). Il résulte d'une stratégie de prudence au regard de notre expérience avec les remboursements incertains du FSE. En effet, nous avons inscrit seulement 90 % de la base déclarée compte tenu de la possible décote lors du contrôle à échéance.

Le Fonds Social Européen (FSE +) : Le LAO a en effet fait une seconde fois une demande de financement au titre du FSE pour 2023 à 2025. Recourir à ce type de financement permet d'obtenir des subventions très importantes et donne une visibilité certaine. Par contre, le versement de la subvention est effectué sur exercice fait après contrôle de pièces justificatives, le montant alloué est donc très incertain et le versement de la subvention a lieu très tardivement. Il participe grandement à la force du LAO mais également à sa grande fragilité financière et embarque l'association avec lui. Pour exemple, à la date de l'écriture de ce présent rapport, la délibération rendant possible la signature de la convention a été votée le 16 mai 2024 soit il y a une quinzaine de jours seulement. Cette délibération approuve la programmation, la convention, sa signature et l'octroi d'une avance mais la convention elle-même n'est pas encore signée entre le service gestionnaire qu'est le Conseil Départemental et l'association. Les comptes de l'association n'ont pu être arrêtés que très tardivement car ils dépendent de cette signature de convention. Heureusement que le gestionnaire est le Conseil Départemental et que nous avons toute confiance dans leurs engagements. Un protocole de versements a d'ailleurs été mis en place afin qu'ils versent régulièrement une avance et des acomptes. Ainsi, le LAO pourra percevoir l'équivalent de la demande de subvention 2023 à la signature de la convention en mai 2024. Un second acompte aura lieu en 2025 et le solde sera versé en 2026. Pour l'année 2023, le LAO est en attente d'un versement à hauteur de 194 820,36 euros mais par mesure de prudence nous inscrivons au budget la somme de : 165 000 €.

La préfecture de la Région Île-de-France a versé quatre subventions en 2023 : une de 45 000 euros, faisant l'objet d'une convention pluriannuelle jusqu'en 2023, une autre,

exceptionnelle, d'un montant de 30 000 euros, une troisième d'un montant de 16 670,66 au titre de la réévaluation salariale. Enfin, elle a également pris à sa charge la subvention demandée initialement – 30 000 euros – auprès des **Crédits départementaux Politique de la ville de la Seine-Saint-Denis** qui n'a pas pu répondre positivement cette année à notre demande.

Le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis via son observatoire des violences faites aux femmes et sa direction Enfance et Famille a subventionné le LAO à hauteur de 80 000 euros en 2023 : 60 000 euros au titre du projet global, un reliquat 2022 reversé en 2023 de 20 000 euros. Enfin, 20 000 euros fléchés pour le recrutement d'une conseillère conjugale et familiale à mi-temps n'ont pas permis de répondre de suite à la demande de salariat qui nécessitait des financements complémentaires. Toutefois, elle a permis de faire perdurer les consultations en prestation en attendant le recrutement de la conseillère conjugale et familiale qui a été effectif au 4 mars 2024. À cela s'ajoutait le projet de mise à disposition d'une permanence de consultations par un médecin gynécologue. Le LAO reste dans l'attente d'une telle permanence.

La Ville de Paris et, notamment, son Observatoire des violences faites aux femmes, a également soutenu ce projet en 2023 via une subvention de 30 000 euros pour le fonctionnement global du LAO.

La Ville de Bagnolet a participé et participe toujours à la mise en place du projet grâce à la mise à disposition gratuite des locaux avec la prise en charge des fluides (électricité, chauffage). Le LAO dispose de deux étages (RDC et 3e) pour une superficie totale de 200 m2 environ, de 3 caves et d'une cour extérieure. Seuls les problèmes d'isolation et la gestion de l'accueil des publics des autres associations restent problématiques et peuvent nuire au bon fonctionnement du LAO (fermeture de l'accueil durant 2 semaines).

Le CIDFF 93 a encore mis à disposition cette année une permanence juridique dans les locaux du LAO. Cette aide est précieuse et fidèle. Au regard du besoin d'une juriste à 80 %, ce partenariat a pris fin en mars 2024. Une juriste a été recrutée. Le partenariat avec cette entité indispensable sera travaillé par la suite en fonction des besoins.

Le Fond Social Juif Unifié a une fois de plus soutenu le LAO à hauteur de 20 000 euros pour la mise en place d'ateliers collectifs par une monitrice-éducatrice dédiée à cela.

L'Oréal a financé pour la première fois le LAO pour un montant de 30 000 euros afin de compléter les besoins de fonctionnement en cette fin 2023.

La Fondation des Femmes a également permis le financement des supervisions individuelles des salariées et l'achat de mobilier pour un montant total de 5000 euros.

L'équipe

L'équipe s'est une nouvelle fois adaptée aux besoins des jeunes et à la situation financière du LAO. L'équipe salariée se compose de :

- **Une directrice, Amandine MARAVAL**, en poste depuis février 2019. Ses missions sont centrées sur l'élaboration du projet, sa mise en place, son suivi, son évaluation, sa pérennisation et son développement. Elle a également la responsabilité de la mise en

synergie des partenaires et de la recherche de subventions. Elle coordonne l'équipe et est un appui technique dans l'accompagnement des jeunes et des projets. Elle a dirigé en parallèle le CHU (0,25 ETP) ouvert en novembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2023.

- **Une chargée d'accueil et de communication, Mariam KONATE** a rejoint l'équipe en septembre 2022. Elle est chargée du primo-accueil (écoute téléphonique et physique des jeunes femmes, informations concernant la structure aux partenaires). Un temps est également dédié à la gestion des rendez-vous, au suivi des outils de recueil d'informations en lien avec l'équipe éducative et au suivi administratif de la structure en lien avec la directrice.
- **Une éducatrice coordinatrice, Mathilde BOUBAKER**, en poste depuis 2019 d'abord en qualité d'éducatrice spécialisée puis en qualité de coordinatrice depuis septembre 2022. Elle est en formation CAFERUIS depuis octobre 2023. La salariée est à la fois en charge de suivis de jeunes femmes et de la coordination de l'équipe éducative et des permanences.
- **Deux travailleuses sociales en charge de l'accompagnement individuel :**
 - o **Karina MALDONADO** a rejoint l'équipe en mars 2022. Elle a une formation universitaire à l'étranger et est titulaire d'un master 2 en sciences sociales avec une spécialité « Genre et changement social et politique ».
 - o **Margot BEAUREGARD** a, après un stage de 3e année de formation d'éducatrice spécialisée au sein du LAO, intégré l'équipe en août 2022. Elle a quitté ses fonctions au LAO en septembre 2023.

Du fait de la démission imprévue de la salariée et du départ en formation de l'éducatrice coordinatrice, seule une éducatrice a assuré durant le 4e trimestre le suivi des jeunes femmes. Il était préalablement convenu le recrutement d'une éducatrice mais la situation financière ne nous l'a pas permis. Aussi, nous avons été dans l'obligation de réduire le nombre de jeunes femmes accueillies et suivies. Cette situation a demandé encore une fois à l'équipe du LAO de s'adapter à la situation du moment, à réorganiser le service et à pallier les différents manques. La situation a été rétablie en mars 2024 avec une équipe plus forte et une organisation centrée sur l'accompagnement individuel.

- **Une monitrice-éducatrice, Esther PARDO**, ancienne salariée du CHU, est arrivée au LAO le 1^{er} février 2023 suite à la fermeture partielle du CHU et de notre souhait de redynamiser les ateliers collectifs au LAO. Elle était en charge de l'interface avec les structures d'accueil de jeunes (établissements scolaires, missions locales...), de la mise en place d'actions de sensibilisation dans une dynamique d'« aller vers » et de l'organisation et l'animation d'ateliers collectifs au sein du LAO.
Au regard des difficultés financières du LAO, du manque de personnel pour assurer l'accompagnement éducatif individuel des jeunes femmes et de la difficulté à redynamiser les ateliers collectifs, nous avons recentré nos missions sur notre cœur de métiers, l'accompagnement notamment individuel. Aussi, Esther a rejoint l'équipe éducative en début d'année 2024. Elle est en cours de VAE pour obtenir son diplôme d'éducatrice spécialisée.
- **Une chargée d'études statistiques, Beyza KACAR**, d'abord en stage puis recrutée en contrat d'apprentissage en septembre 2023. Elle est en 3^e année du BUT Sciences des données. Créer ce poste nous a permis de répondre à un besoin de plus en plus présent : créer une

plateforme adaptée à la structure pour outiller les éducatrices dans leur travail d'accompagnement, centraliser les données statistiques, les extraire et les analyser. Beyza KACAR a donc travaillé toute l'année sur cette mission. Les données statistiques du présent rapport reposent sur cette nouvelle plateforme. En phase de test, elle n'est pas encore complètement au point et ne permet pas encore d'acquérir de données suffisamment fiables (sous-estimation).

- **La comptable de l'association, Pascale CHENU** travaille à 0,15 ETP pour le LAO depuis février 2022.

Pour compléter l'expertise de l'équipe :

- **Le CIDFF 93** a mis à disposition gratuitement, comme dit plus haut, du LAO une permanence juridique hebdomadaire depuis le 26 septembre 2019. C'est **Estelle DEMHARTER**, juriste, qui accueille directement les jeunes femmes et soutient l'équipe techniquement pour comprendre et accompagner les jeunes femmes au mieux.
- La **prestation de Louise DUBRAY, psychologue/victimologue** a pour objectif d'assurer le suivi psychologique individuel des jeunes femmes, d'animer des groupes de paroles et être un appui pour les professionnel·les. Elle intervient au LAO depuis le mois de mars 2022. Elle a rejoint l'équipe en tant que salariée le 18 mars 2024.
- **Hélène LEBLANC, conseillère conjugale et familiale**, anime depuis mars 2020 la consultation « Vie affective et sexuelle » individuelle. Elle a accédé à un statut de salariée le 4 mars 2024 à temps partiel grâce à la subvention du Département de la Seine-Saint-Denis. Elle a accompagné les jeunes femmes dans leurs réflexions sur les relations amoureuses, les violences et leur déconstruction, la contraception, les IST, les IVG. Beaucoup de jeunes femmes ont pris connaissance de leur grossesse au LAO et ont été accompagnées dans leurs différentes décisions. De plus, elle a été un véritable tremplin vers la prise en charge médicale des jeunes femmes. En intégrant le LAO en tant que salariée, elle continuera d'accompagner les jeunes femmes en individuel mais elle animera également des groupes de paroles en binôme avec la psychologue, seule ou avec une collègue, des cafés-débats sur l'accompagnement à la parentalité.
- **Une prestation de développement personnel et professionnel par Adia SAKIRA** afin d'ouvrir les champs des possibles dans les projections personnelles et professionnelles des jeunes femmes. C'est avant tout les accompagner à se connaître, leur faire prendre conscience qu'elles ne sont pas compétentes que pour « le ménage, la garde d'enfant, "être mère" ou... se prostituer ». Adia a effectué ses premières interventions en décembre 2020. Dans l'objectif de participer à une mission à l'international, Adia SAKIRA a dû mettre fin à sa prestation en novembre 2023. Du fait du manque de visibilité sur la projection financière, il a été décidé de ne pas recourir, pour le moment, à une autre prestation.
- **Un bénévole, Mathieu SCOTT** a apporté une aide incontestable à la direction pour la recherche de nouveaux financeurs, pour formaliser certaines démarches et participer à la construction de la plateforme permettant la centralisation de données statistiques. L'association tient également à former de jeunes professionnel·les aux violences faites aux jeunes femmes et offre la possibilité à plusieurs stagiaires d'intégrer le LAO pour y observer les équipes et contribuer à l'accompagnement des jeunes :

- Cécilia KIYIDOU, en 1^{re} année d'éducatrice spécialisée a effectué son stage du 14 mars au 26 mai 2023.
- Manon DA SILVA, en 3^e année d'éducatrice spécialisée a rejoint l'équipe pour un stage long du 17 octobre 2023 au 21 juin 2024.
- Beyza KACAR a découvert l'univers des statistiques dans le secteur du social en faisant son stage au LAO du 20 mars au 13 juillet 2023 durant sa 2^{de} année d'études en BUT SD. Elle a ensuite été recrutée en contrat d'apprentissage en septembre 2023.

Une attention est particulièrement apportée au bien-être des salariées, prestataires et stagiaires car les témoignages de parcours de violences sont très éprouvants. Ainsi, deux réunions d'équipe ont lieu chaque semaine et une réunion pluriprofessionnelle chaque mois. L'équipe permanente bénéficie d'un groupe d'analyse de la pratique 1 fois par mois et la possibilité si la salariée le souhaite d'une supervision individuelle une fois par mois également.

Les temps de formation apportent également de la ressource théorique mais également psychologique tant elle permet de sortir du quotidien, de redynamiser l'équipe et de contribuer à la co-construction d'une culture commune.

Cette année, nous avons mutualisé les temps de formation avec l'équipe du Centre d'Hébergement d'Urgence « Mon Palier » de la Maison des Femmes de Saint-Denis. Ce dernier est une structure qui accueille le même public que nous située à deux rues de chez nous et vers qui nous orientons en grande partie les jeunes du LAO grâce à leur accès en direct.

Les formations dispensées à l'ensemble de l'équipe ont porté sur les addictions (drogue et médicament de rue), les auteurs de violences, la prostitution et les violences sexuelles. Pour ce faire, nous avons bénéficié d'apports théoriques émanant de professionnelles de la Maison des Femmes de Saint-Denis.

La coordinatrice et la directrice ont également eu l'occasion de faire des formations proposées par la FAS sur la gestion des conflits et le management

L'organisation interne

Le LAO ne cesse de se réadapter depuis son ouverture.

L'équipe s'adapte du fait de sa nature même. Le LAO a été créé à titre expérimental. Aucune autre structure de jour comme telle n'existait avant. Nous n'avions que peu de repères. Nous nous sommes donc appriovisées avec les jeunes. Nous avons cheminé ensemble. Nous avons tenté diverses expériences. Nous avons réussi certaines choses, d'autres moins et pour d'autres, cela a été un échec.

Mais grâce à toutes ces expériences, en prenant du recul, nous pouvons enfin construire une analyse et observer les bonnes et mauvaises pratiques.

Rappelons que la genèse du projet reposait sur la création d'un lieu spécifiquement pensé avec et pour des jeunes femmes. L'idée était de créer un lien avec ce premier public victimes de violences sexistes et sexuelles mais le dernier à solliciter les services de droit commun et associations spécialisées.

Créer du lien était notre objectif principal.

Les deux premières années de création du LAO, les jeunes femmes sont très vite venues à notre rencontre et la fidélisation a été presque « naturelle ». Les jeunes femmes venaient à leurs rendez-vous individuels mais pas seulement. Elle venait chercher du lien, de la rencontre avec les jeunes comme avec l'équipe. Beaucoup de choses se passaient sur des moments informels. Tout le monde était au même étage. L'équipe et les jeunes se mélangeaient. Chacune pouvait se retrouver dans le salon à un moment donné ou à un autre. Le lien était là et il existait une très jolie dynamique. Le bouche-à-oreille a fait son travail et le nombre de jeunes femmes est devenu trop important pour une si petite équipe. Une grande partie de l'équipe, trop fatiguée, est partie. La décision d'arrêter les nouvelles admissions a été prise quelques semaines auparavant.

Par la suite et par souci du bien-être des salariées au travail, il a été décidé de limiter la file active des éducatrices. Il y avait donc beaucoup moins de jeunes au LAO et les nouvelles admissions étaient régulièrement arrêtées. Et la vie du LAO s'est peu à peu éteinte. Ce format n'a pas suscité le désir chez les jeunes femmes de se rencontrer et nous avons même remarqué que les jeunes accrochaient moins avec le LAO. Beaucoup pouvaient venir une ou deux fois puis repartaient.

Nous avons donc fait l'expérience en 2023 de créer un poste dédié au collectif afin de ne pas surcharger l'équipe éducative, permettre l'accueil de nouvelles jeunes femmes par le collectif et relancer la dynamique collective.

Dès septembre 2023, nous avons observé que cette organisation ne correspondait pas aux besoins et cela s'est accentué avec la démission d'une des éducatrices non remplacées et le départ en formation de l'éducatrice-coordinatrice. Il ne restait plus qu'une éducatrice pour assurer les suivis. De ce fait, il n'y avait plus aucune rencontre entre les jeunes dans les locaux. De plus, le collectif n'a pas pris. Nous avons observé que le collectif émanait des suivis individuels et surtout des temps informels et non l'inverse. La mise à disposition d'un étage supplémentaire à distance du premier permettait d'accueillir enfin l'ensemble des professionnels mais elle compromettait les possibilités de rencontres formelles ou informelles. Enfin, accueillir, comme beaucoup de LAO le font, les jeunes femmes via le collectif les a fait fuir. Elles préféraient même attendre dans un coin du couloir leur rdv individuel que de s'installer dans la salle collective, qui leur est normalement réservée.

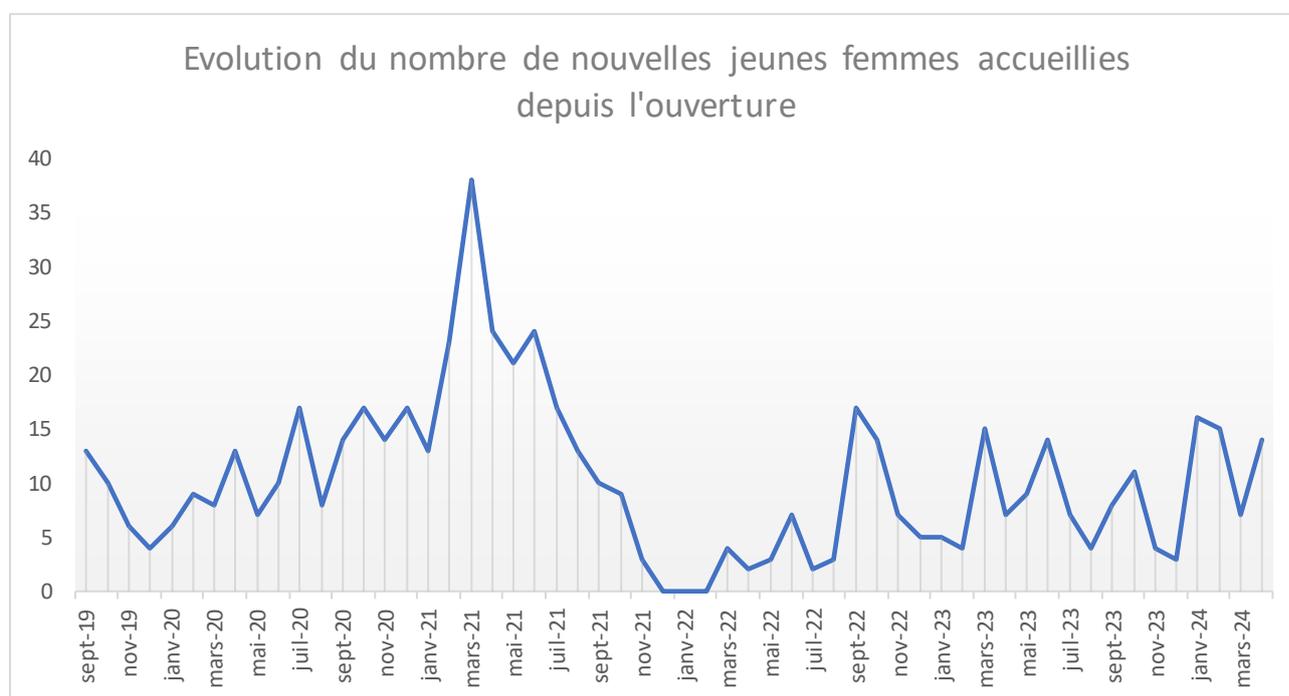
L'idée, ici, n'est pas de critiquer le dispositif même du LAO car il a toutefois permis à 144 jeunes femmes d'être suivies par le LAO en 2023. Cela permet de prendre conscience de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas avec ce public et d'optimiser le dispositif. L'expérience nous montre la spécificité des besoins de ces jeunes femmes et l'organisation que nous pouvons leur apporter. C'est ce qui explique qu'elles viennent au LAO alors qu'elles n'allaient nulle part ailleurs avant.

Pour que le LAO fonctionne et que les jeunes créent un lien de confiance avec une structure et acceptent de se faire accompagner, il n’y a pas une seule recette mais des ingrédients indispensables. Ce sont le cas des rencontres informelles, l’approche éducative enveloppante, l’adaptabilité de toutes les professionnelles (les jeunes ont tendance au début à oublier leur rendez-vous et venir 1 h plus tard) ... Mais pour cela, il faut qu’il y ait de la vie, de l’échange et donc des jeunes qui soient présentes et des professionnelles disponibles... et pour cela, il faut qu’il y ait un nombre suffisant de moyens humains.

Il faut donc trouver le bon dosage afin que le dispositif soit efficace : avoir une structuration suffisamment solide pour impulser l’échange à coût raisonnable. C’est ainsi que nous préparons 2024.

Bilan de l’activité 2023

Malgré les différents obstacles (fermeture partielle du CHU, arrêt des nuitées hôtelières par le FNSF, manque de personnel, organisation différente...), le LAO a accompagné 144 jeunes femmes en 2023 dont 90 arrivées pour la première fois en 2023. Depuis l’ouverture en septembre 2019, ce sont 510 jeunes femmes qui ont bénéficié d’un accompagnement.



Bilan de l’axe 1 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles et repérer les jeunes femmes qui en seraient victimes.

Comme nous l’avons vu précédemment, l’objectif de l’Axe 1 consiste à faire connaître l’existence du LAO auprès des partenaires extérieurs et des acteurs associatifs et institutionnels en charge de la sensibilisation et de l’accompagnement de notre public. Cela a

pour objectifs de nous orienter les jeunes femmes en demande et d'apporter notre appui technique aux professionnelles de terrain. Pour ce faire, nous mettons en place 3 types d'actions :

Les rencontres partenariales

Nous avons donc pu reprendre cette année les rencontres partenariales. Nous avons rencontré différents partenaires avec lesquels nous travaillons de manière étroite en fonction des besoins de l'équipe éducative et des sollicitations des partenaires.

- **Les missions locales** sont notre deuxième orienteur et notre première orientation après les démarches de protection des jeunes. Nous tenons à assurer un lien régulier avec l'ensemble des missions locales de Paris et de la Seine-Saint-Denis.
- 80 % des jeunes femmes qui viennent au Lao souhaitent **une mise en sécurité**. Nous avons donc besoin d'avoir des partenaires sur les territoires pour nous faciliter les mises en sécurité, travailler l'articulation des missions et le relai. Nous avons pu rencontrer les **SIAO75 et SIAO93** qui restent l'accès unique et prioritaire du droit commun pour trouver un hébergement. Nous avons également rencontré le service de mise en sécurité de la **FNSF** ainsi que le **Centre d'Hébergement d'Urgence Mon Palier**, qui, de par leurs places directes et leur public ont pu nous proposer des solutions d'hébergement ou des nuitées hôtelières le jour même.
- Il est de notre responsabilité d'assurer **la sécurité des jeunes femmes et du personnel au sein de nos locaux**. Un partenariat non encore conventionné a été mis en place avec le commissariat des Lilas afin de s'assurer d'une intervention rapide en cas de problème. Par ailleurs, nous souhaitons créer des liens avec les commissariats pour optimiser l'**accueil adapté** pour les jeunes femmes souhaitant porter plainte. Ainsi, il est impératif d'obtenir le soutien des commissariats et de s'assurer que chaque commissariat connaisse nos missions, champs d'action et besoins. Nous avons donc organisé une rencontre avec un grand nombre d'intervenants sociaux des **commissariats de Paris et de la Seine-Saint-Denis**. Toutefois, le quotidien nous montre que l'accueil des jeunes femmes diffère d'un commissariat à un autre, d'un officier à un autre et que les postes à pourvoir d'intervenants sociaux en commissariat semblent être de plus en plus nombreux. C'est un obstacle en soi d'autant plus pour ce public très réfractaire à ces institutions. Nous nous sommes mis d'accord, avec le commissariat des Lilas, de mettre en place un système de permanence plainte à la demande sur site. À ce jour, nous n'avons effectué aucune demande car nous privilégions les démarches habituelles dans un but éducatif mais cette possibilité nous semble indispensable d'autant que le travail préparatoire ne peut se faire en l'absence de recrutement d'une nouvelle intervenante sociale au Commissariat des Lilas.
- Un grand nombre de nos jeunes femmes rencontrent des difficultés à **solliciter les structures de droits communs**. Parmi nos difficultés, nous rencontrons depuis 3 ans une augmentation de jeunes femmes enceintes qui souhaitent mener à terme leurs grossesses (20 jeunes en 2023). Il a donc fallu travailler avec de nouveaux partenaires tels que les **CAF**.
- Enfin nous avons également à cœur de nourrir nos pratiques et d'apprendre de nos expériences respectives sur l'ensemble du territoire. Nous avons ainsi pu rencontrer

différentes associations telles que l'Amicale du Nid, le CFCV, l'Arbre Fromager (association guyanaise), Méduz, un centre d'hébergement basé à Lille, et d'autres.

- Fort de notre expertise dans les violences liées à ce jeune public, le LAO est devenu une référence quotidienne pour apporter notre expertise. Ce travail de longue haleine se fait tant au téléphone chaque jour que lors des journées de sensibilisation. En 2023, nous avons pu renforcer ce volet, ce qui constitue sans aucun doute un axe de développement majeur.

Les formations

Dispenser des temps de formations aux professionnelles ne s'inscrit pas encore dans notre quotidien car nous priorisons pour le moment l'accueil des jeunes et la pérennisation du LAO. **En 2023**, l'équipe a sensibilisé une classe de travailleurs et travailleuses sociales dans le cadre de leur formation initiale.

Les ateliers collectifs de prévention

Les ateliers collectifs de prévention sont un axe qui a pu être exploité cette année notamment grâce à la création d'un poste de monitrice-éducatrice, pourvu par Esther Pardo, qui a tenté de redynamiser et remettre en place le collectif au sein du Lao. Elle a par ailleurs développé « l'aller vers » dans des collèges, lycées, universités et missions locales...

Nous avons pu également participer au projet « Procès reconstitué », avec la juriste Blandine Grégoire, sur la question de la prostitution des mineures. Une classe de seconde a pu bénéficier d'une journée de sensibilisation, et nous avons également été jurés lors de la représentation du procès reconstitué.

Bilan de l'axe 2 : Accueillir, accompagner et orienter les très jeunes femmes victimes par une équipe pluriprofessionnelle

Cette année encore, nous avons dû être vigilants quant aux dérives potentielles des missions du LAO. Notre structure est de plus en plus reconnue pour sa capacité à assurer la sécurité des jeunes femmes, entraînant un afflux de demandes d'orientation pour des mises en sécurité et des requêtes de logement. Or, si le lien était direct jusqu'en février 2023 grâce au centre d'hébergement d'urgence de l'association FIT qui fonctionnait en étroite collaboration avec le LAO (même direction) et permettait un accès direct important, la situation a été très différente suite à sa fermeture partielle en passant de 49 à 12 places.

L'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences

Seule une très petite minorité de jeunes femmes arrive avec une demande précise. En majorité, elles viennent souvent raconter leur histoire sans réelle demande. Elles sont en état de choc.

C'est une fois l'histoire racontée ou parce que l'équipe a fait une première évaluation que les jeunes construisent leur propre demande ou besoin.

Pour la majorité d'entre elles, c'est la première fois qu'elles mettent un mot sur les violences, qu'on leur dit qu'elles ne sont pas les coupables et que la loi interdit ces violences.

Elles parlent d'abord d'être **mises en sécurité**, ce qui signifie trouver un lieu d'hébergement sûr.

Ensuite viennent les **besoins de la vie courante** : manger, se vêtir, **se soigner** notamment d'un point de vue psychologique (idées suicidaires, attaques de paniques, flash...), **ne pas être isolées**.

C'est alors qu'elles entrevoient et souhaitent un avenir meilleur : **se protéger durablement et enfin se reconstruire** par le biais du suivi au LAO. Les jeunes femmes n'imaginent pas qu'elles puissent avoir des droits. En revanche, elles s'en saisissent dès que le LAO leur propose.

C'est en cela que répondre à la question de l'hébergement est important. Faciliter l'accès à un hébergement spécifique et sécurisé est un objectif majeur du LAO. La mission est complexe car nous savons à quel point les places manquent mais l'association a aussi été choisie pour son expertise et ses possibilités d'hébergement. Par ailleurs, permettre la mise en sécurité de la jeune femme permet de créer un lien de confiance et de crédibilité, socle important pour un accompagnement de qualité. En 2023, nous sommes ravies d'avoir pu compter sur 3 structures/dispositifs répondant totalement aux besoins de notre public :

- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de notre association a été réduit de 49 à 12 places et le changement de direction a structuré différemment les conditions d'entrée
- Le Centre d'Hébergement d'Urgence « Mon Palier » géré par la Maison des Femmes de Saint-Denis. Il permet l'accès direct et l'admission peut se faire très rapidement. Par ailleurs, du fait de son implantation proche du LAO, les deux équipes travaillent ensemble et ce CHU s'appuie sur le LAO pour compléter leur accompagnement (juridique, social, psychologique, groupes de paroles, ateliers collectifs...).
- Les nuitées hôtelières de la FNSF ont largement contribué à la mise en sécurité des jeunes femmes, ce qui facilite ensuite le travail d'accompagnement des éducatrices qui, sans ce type de dispositif, se trouvent régulièrement sans solution et sans moyens. Comme cela a été le cas de janvier 2023 à juin 2023 puis de septembre jusqu'à la fin d'année. En effet, ce dispositif s'adresse uniquement aux bénéficiaires de structures adhérentes de la FNSF. L'association FIT Une Femme Un Toit a été adhérente en juin 2023. Toutefois, en 2 mois, le LAO avait utilisé tellement de nuitées hôtelières comparées aux autres associations que l'accès à ce dispositif a été arrêté pendant quelques mois. Le LAO s'est retrouvé une nouvelle fois en très grande difficulté. Cette demande importante s'explique notamment par le fait que la majorité des jeunes femmes sont sans enfants et ne sont donc pas prioritaires au 115.

Un accompagnement pluriprofessionnel

Ce qui fait la richesse du LAO et de l'accompagnement dispensé, ce sont le regard croisé et le discours cohérent et partagé des différentes professionnelles qui composent l'équipe (salariées permanentes et intervenantes).

L'accompagnement social

En 2023, l'accompagnement devait être assuré par trois éducatrices spécialisées : Mathilde BOUBAKER, Margot BEAUREGARD et Karina MALDONADO.

Or, du fait de la démission de Margot Beauregard et du départ en formation de Mathilde Boubaker, Karina Maldonado s'est très régulièrement retrouvée seule à pouvoir assurer ses missions.

Il a donc fallu limiter les nouvelles admissions et compter sur la solidarité de l'équipe car l'accompagnement « social » est déterminant. L'éducatrice spécialisée peut s'apparenter au « médecin généraliste » du social : elle évalue, préconise, oriente, réévalue, et reconforte. On apaise, console, redonne espoir, et même, on rigole... Elle doit faire face aux difficultés de relais vers le droit commun à cause notamment d'un défaut de domiciliation (conditionné à la présentation de documents précisant le territoire de rattachement qu'elles n'ont pas en leur possession), ou bien de la défiance de ces jeunes envers les institutions ou encore des modes relationnels de ces jeunes qui connaissent peu les codes d'une relation saine.

Pour cela, il faut du temps, être disponible. Et pour ce faire, nous nous sommes contraintes pour les années à suivre 25 jeunes femmes maximum par éducatrices.

Cette organisation a amené certaines tensions et la situation ne pouvait perdurer. Une nouvelle organisation a été mise en place en 2024.

Nous nous questionnons quotidiennement sur la durée de l'accompagnement et la limite de nos missions tant il existe peu d'orientations adaptées à ces jeunes femmes. Il est indispensable d'entrevoir le LAO comme une sorte de parenthèse dans le parcours de ces jeunes femmes, pour se protéger, bien entendu, mais aussi pour souffler, s'interroger, réajuster son rapport à l'autre, reprendre confiance en soi. Mais cela demande qu'elles nous approvoisent, nous fassent confiance... et cela demande du temps. Le LAO est une parenthèse dans leur vie et un tremplin vers le droit commun.

L'accompagnement juridique

Estelle DESMARTER, juriste mise à la disposition du LAO par le CIDFF93 depuis l'ouverture, est un véritable pilier de notre structure, tant auprès des jeunes femmes que de l'équipe. La permanence a eu lieu tous les jeudis après-midi. L'intervention du CIDFF93 au sein de LAO avait pour objectif d'apporter un soutien juridique à l'équipe afin de permettre aux jeunes femmes victimes de violences d'être entendues, écoutées, informées et accompagnées sur

leurs droits et sur les procédures possibles en fonction de leurs situations.

Les problématiques rencontrées sont multiples. Elles nécessitent des procédures variées (ordonnance de protection, divorce, procédure pénale, etc.) sur du long terme.

En 2023, les jeunes femmes qui ont bénéficié d'un suivi sont devenues moins réticentes à l'idée de rencontrer la juriste et ont davantage pris l'habitude de recourir à cette permanence en cas de question juridique. Cette année, 67 % des rendez-vous ont été honorés, contre 61 % l'année précédente alors qu'en 2022, les jeunes femmes intégrant le CHU étaient tenues d'avoir un premier rendez-vous avec la juriste, une règle qui ne vaut pas au LAO du fait de sa démarche de libre adhésion. Cette augmentation du taux de rendez-vous honorés constitue un véritable indicateur de succès pour notre équipe.

Cette réussite, nous l'observons également par la différence du nombre de jeunes femmes qui prennent rendez-vous (43) et celles qui honorent leurs rendez-vous (36). Cela veut dire qu'il y a peu de changement d'avis entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous.

Les résultats s'en sont ressentis quasi immédiatement : une augmentation des plaintes (30 des 144 jeunes femmes ont porté plainte en 2023) et surtout des procédures qui donnent des résultats : 3 procès en cours d'Assises cette année (2 pour violences sexuelles sur mineures par une personne détentrice de l'autorité et 1 pour violences conjugales) avec des condamnations de plus de 16 ans pour les deux premières et de deux ans pour la dernière.

Au regard de l'impact du travail de la juriste sur le quotidien des jeunes femmes, du besoin de renforcement de l'équipe et de la capacité de la professionnelle à porter une vision globale de la situation des jeunes, Estelle DEMHARTER a rejoint l'équipe en 2024 en tant que salariée à 0,80 ETP. Cela répondra aux besoins des jeunes et apportera un appui technique à l'équipe en matière de dispositions juridiques et judiciaires.

L'accompagnement « Vie affective et sexuelle »

Les entretiens visent à comprendre le parcours de violences des jeunes femmes accueillies. Il est souvent nécessaire de revenir à l'attachement primaire afin de réfléchir ensemble aux liens parentaux, aux liens amoureux et ainsi tenter de comprendre leurs tolérances à la violence, leurs prises de risques, leurs quêtes de l'amour, le cycle de la violence conjugale, l'emprise...

En parallèle ou en amont des entretiens de la psychologue, l'intervenante revient avec les jeunes femmes sur les conséquences du syndrome post-traumatique, ce qui leur permet de mettre du sens à ce qu'elles vivent.

La spécificité de la consultation permet également d'aborder sans tabou tout ce qui relève de la sexualité : l'anatomie féminine, le désir, le plaisir (le consentement donc), la pornographie (et son addiction).

Les entretiens avec les jeunes femmes ont permis à l'intervenante d'entrevoir la méconnaissance totale de leurs corps, du cycle féminin, de la contraception, du désir et du plaisir.

C'est pour remédier à cette lacune que des groupes de paroles ont été mis en place autour de la santé au féminin et de la vie affective et sexuelle. Lors de ces groupes, l'anatomie (vulve,

clitoris, cycle menstruel) est abordée, et la sexualité est remise à sa fonction première : le plaisir. Ce qui permet de discuter des rapports non consentis, des violences dans les rapports sexuels, et des violences de la prostitution.

Comme les jeunes femmes le soulignent, elles ne connaissent aucun lieu où parler de sexualité sans tabou, et pour la grande majorité d'entre elles, c'est la première fois qu'elles peuvent questionner et aborder sans tabou tout ce qui entoure la sexualité.

Suite à ces entretiens ou ces groupes de parole, l'intervenante accompagne beaucoup de jeunes femmes sur des rendez-vous gynécologiques pour des dépistages IST, une contraception ou une IVG. Elle leur propose fréquemment des tests de grossesse et leur donne la pilule d'urgence si elles le souhaitent.

Très peu de ces jeunes femmes, pourtant actives dans leur sexualité, ont une contraception (elles n'en veulent pas), et très peu ont déjà fait un dépistage IST. Pour celles qui subissent la prostitution, elles sont également accompagnées dans une prise en charge médicale, avec parfois une proposition de PREP. La formation pour faire des TROD pourrait permettre à l'intervenante de faire des dépistages au sein du LAO.

15 jeunes femmes étaient déjà mères en arrivant au LAO : 10 d'entre elles étaient mères d'un enfant et 5 de deux enfants. En 2023, 30 jeunes femmes ont appris leur grossesse au LAO. 11 ont eu recours à une IVG, 12 sont devenues mamans en 2023 et 7 en ce début 2024.

Parce que l'on sait qu'être victime de violences peut rendre difficile le positionnement parental, l'intervenante a mis en place 3 groupes de parole sur la parentalité : besoins des enfants, rôles et places des parents. Sa formation de psychopédagogue lui donne les outils pour travailler les sujets de parentalité avec sérénité.

Les connaissances sur leur corps, sur la sexualité, et le fait de mettre des mots sur les violences qu'elles subissent permettent aux jeunes femmes de mettre des mots sur leur vécu, de donner du sens afin d'élaborer un avenir différent possible.

Pouvoir dire, c'est pouvoir penser. Pouvoir déconstruire, c'est pouvoir reconstruire.

C'est dans ce cadre que 16 jeunes femmes ont pu être suivies par la conseillère conjugale et familiale sur les 20 qui ont pris rendez-vous. Par contre, et malgré tout l'intérêt de ces consultations, seuls 36 % des rendez-vous ont été honorés du fait de l'attente des rendez-vous ou du manque de relai par l'équipe éducative restreinte.

La conseillère conjugale et familiale rejoindra l'équipe à 60 % en 2024 grâce au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Cela consolidera toutes ces démarches engagées et prometteuses. Cela n'a pas été possible en 2023 du fait de l'absence de subventions complémentaires permettant ce recrutement.

L'accompagnement psychologique

Louise DUBRAY a rejoint l'équipe en tant que prestataire en mars 2022. Formée en psychotrauma, elle avait précédemment travaillé dans plusieurs autres centres pour femmes victimes de violences. Depuis septembre 2022, Louise DUBRAY est passée d'une à deux interventions par semaine. Étant donné la difficulté à orienter les jeunes femmes et la forte demande d'accompagnement psychologique, il était primordial pour nous de répondre à ce besoin.

Compte tenu des besoins des jeunes femmes et des séquelles psychologiques qu'elles présentent, il nous est apparu essentiel de répondre au mieux à leurs attentes. Les entretiens ont révélé des états de troubles post-traumatiques chez quasi la totalité des jeunes femmes accueillies, des troubles de l'identité, des états dépressifs, des conduites à risque et une méconnaissance totale de leurs corps, du cycle féminin, de la contraception, du désir et du plaisir. Cette méconnaissance, associée aux traumatismes subis, nécessite des interventions thérapeutiques spécialisées et faire relais vers de la psychiatrie.

Pour remédier à cette situation, nous avons jugé nécessaire de proposer une thérapie EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) aux jeunes femmes. L'EMDR est une approche thérapeutique reconnue pour son efficacité dans le traitement des traumatismes et du stress post-traumatique. Elle permet de reprogrammer les souvenirs traumatiques en les intégrant de manière plus adaptative, aidant ainsi à diminuer les symptômes et à restaurer un équilibre psychologique.

C'est pourquoi, à partir de 2024, notre psychologue entamera une formation en EMDR afin d'enrichir notre offre de soutien et de mieux accompagner les jeunes femmes dans leur parcours de guérison. En intégrant l'EMDR à nos pratiques, nous espérons répondre plus efficacement aux besoins spécifiques des jeunes femmes, améliorer la prise en charge, et favoriser leur santé mentale. Notre objectif est de les aider à surmonter leurs traumatismes et à reconstruire leur vie sur des bases plus solides.

Aussi, la psychologue poursuit le suivi jusqu'à ce que le relais soit possible. Cela prend du temps et allonge la liste d'attente. Nous rêvons de pouvoir créer une permanence d'un médecin psychiatre pour répondre à la demande urgente des jeunes femmes, à outiller l'équipe dans l'analyse des situations et surtout de faire relais vers les services de soins extérieurs notamment dans le cadre de demandes d'hospitalisation.

Cette année, 67 % des rendez-vous ont été honorés. 48 jeunes femmes ont pu prendre rendez-vous dont 40 d'entre elles ont bénéficié d'un suivi au sein du LAO. La perte de jeunes entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous est très faible d'autant pour une orientation qui peut paraître problématique pour ces jeunes femmes.

L'accompagnement en développement personnel et professionnel

L'accompagnement en développement personnel et professionnel a été mis en place en 2021 dans l'objectif de pouvoir ouvrir le champ des possibles.

Il a fait suite à l'observation des jeunes femmes notamment victimes du système prostitutionnel qui ne pouvaient arrêter la prostitution sans entrevoir une autre possibilité de gagner de l'argent autrement. L'idée était à minima donc de faire ressortir leurs capacités, leurs compétences, faire émerger leurs envies, leurs besoins, reprendre confiance en soi et avoir une estime de soi.

Nous pensons que tout ceci est un préalable indispensable à la fois dans la reconstruction personnelle de ces jeunes et dans la projection professionnelle.

L'objectif est qu'elles puissent se donner le droit d'avoir une activité (scolarité, travail, vie personnelle...) en lien avec leur moi intérieur.

Si, jusqu'à présent, les ateliers qui étaient proposés tous les mercredis ont connu de très jolis résultats les années précédentes, nous avons remarqué un abandon de cette prestation.

La raison est liée à l'équipe. Elle était tellement préoccupée par les besoins primaires des jeunes femmes (mise en sécurité et alimentation) et sans solution les ¾ de l'année que l'équipe comme les jeunes avaient des difficultés à entrevoir une projection sur du plus long terme et n'ont pas investi cette ressource.

L'intervenante a mis fin à sa prestation en novembre 2023 non pas pour des raisons liées au LAO car nous savions que la situation était temporaire mais par opportunité professionnelle.

Au regard des préoccupations du moment des jeunes femmes et des difficultés financières du LAO, nous avons temporairement mis en suspens cette activité.

Bilan de l'axe 3 : Favoriser l'émancipation des jeunes femmes et impulser une dynamique d'empowerment

Cette année, une salariée était dédiée aux activités collectives, Esther Pardo. Elle a pu mettre en place plusieurs ateliers de sensibilisation, d'empowerment et de prévention.

Plusieurs ateliers ont vu le jour. Il est important pour nous que les jeunes femmes puissent créer du lien là où la stratégie de l'agresseur tente de les isoler. La plupart de nos jeunes ont souvent un cercle de pairs restreint, voire inexistant. En cinq ans d'existence, le LAO a pu voir plusieurs liens d'amitié se développer. En 2023, nous voulions redynamiser ces rencontres collectives. Toutefois, malgré la qualité des ateliers proposés et de l'investissement conséquent, les résultats n'ont pas été à la hauteur de ceux escomptés. Ce, tout comme les activités citées plus haut, en raison de l'équipe restreinte et de la difficulté à amorcer une demande autre que primaire en raison de l'absence de solutions à ces demandes.

Les ateliers collectifs se divisent en trois catégories : les ateliers dits de sensibilisation, les ateliers de création de liens et les ateliers d'empowerment.

Les ateliers dits de sensibilisation

Les ateliers de sensibilisation sont importants dans le processus de reconstruction des jeunes femmes. Ils leur fournissent des connaissances et des outils pour identifier et comprendre les différentes formes de violences. Ces sessions abordent divers sujets, allant des droits des femmes à la santé mentale et physique. Dans le cadre de notre initiative, nous avons mis en place plusieurs ateliers, notamment sur le rôle de la télé-réalité, la santé (comprenant une journée de dépistage au sein de la CPAM), l'hygiène bucco-dentaire, les violences, plus, la monitrice éducatrice du LAO a créé 3 « k-out » pour sensibiliser les jeunes de manière ludique à « la contraception », « MST et IST » et « les règles ». En moyenne 10 jeunes femmes participent à chacun des ateliers.

Les ateliers de création de liens

Nous avons initié plusieurs ateliers avec les jeunes femmes, dans lesquels les discussions sur les violences ne sont pas systématiquement abordées. L'objectif principal de ces activités est de favoriser la création de liens entre les participantes et de contribuer à restaurer leur confiance en elles. Parmi les ateliers organisés, nous avons proposé des séances de création de bracelets, des sessions de photographie argentique, des ateliers de dessin, ainsi que des jeux de société et un karaoké. Ces activités ludiques ont offert aux jeunes femmes un espace de détente et de partage, où elles ont pu exprimer leur créativité, renforcer leurs liens sociaux et retrouver un sentiment de bien-être. Les ateliers de beauté type bars à ongles et session maquillage permettent aux participantes de renouer avec leur apparence physique de manière positive, tout en apprenant des techniques de soin personnel. Ces moments de détente et de plaisir contribuent à restaurer leur confiance en elles.

Douze ateliers ont été mis en place en 2023. En moyenne, nous pouvons compter 7 participantes mais il est arrivé que personne ne se soit présenté à un atelier ou qu'il y ait 12 jeunes femmes à une même rencontre.

Les ateliers d'empowerment

Cette année, plusieurs ateliers d'empowerment ont été organisés, offrant aux jeunes femmes des opportunités de développement personnel, de renforcement de leurs compétences, de la conscientisation de leur pouvoir d'agir. Parmi ces ateliers, nous avons proposé des séances de création de vidéos, visant à encourager l'expression créative et à promouvoir la prise de parole. Nous avons également organisé des ateliers de préparation et de réflexion autour des journées internationales telles que le 25 novembre et le 8 mars, mettant en lumière des

thèmes importants tels que la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des ateliers ont permis aux participantes de renforcer leur confiance en elles, d'acquérir de nouvelles compétences et de se sentir plus capables d'affronter les défis de la vie quotidienne. C'est le cas des cours de MMA développés ci-dessous et des cours de Self Défense Intellectuel menés en partenariat avec la Médiathèque de Bagnolet et Tiphaine D. Les ateliers sur du plus long terme ont permis de réunir 2 à 5 jeunes femmes sur un projet commun.

Exemple du projet MMA : En 2023, le LAO a initié un projet innovant en collaboration avec une intervenante extérieure spécialisée dans les arts martiaux mixtes (MMA). Ce projet avait pour objectif de renforcer la confiance en soi des jeunes femmes victimes de violences, en leur offrant des outils de défense personnelle et en cultivant leur résilience physique et mentale. Les sessions de MMA ont été dirigées par une professionnelle reconnue dans le domaine, apportant son expertise et son soutien à chaque participante. Les ateliers comprenaient des techniques de base de self-défense, des exercices de renforcement physique, et des discussions sur l'importance de la force intérieure et de la sécurité personnelle. Ce projet a permis aux jeunes femmes de découvrir une nouvelle forme d'expression corporelle et de canaliser leurs émotions de manière constructive. En apprenant des techniques de MMA, elles ont développé une meilleure perception de leur corps, acquis des compétences pratiques pour se protéger, et renforcer leur estime de soi. Le succès de ce projet réside dans l'impact positif observé sur les participantes. Elles ont non seulement gagné en confiance et en assurance, mais ont également tissé des liens forts entre elles, formant un groupe solidaire et engagé. Ce projet MMA a été une étape significative dans le parcours de reconstruction des jeunes femmes, leur offrant des outils concrets pour se sentir plus autonomes et en sécurité. D'ailleurs suite à ce projet, plusieurs jeunes se sont inscrites ensemble dans une salle de sport. En conclusion, le projet MMA avec notre intervenante extérieure a démontré que les arts martiaux peuvent être un puissant vecteur de transformation personnelle. Il a permis aux jeunes femmes de se réapproprier leur force physique et mentale, de reconstruire leur confiance en elles et de trouver une nouvelle voie vers l'empowerment.

Les évènements participatifs

La configuration de l'équipe et la charge de travail quotidienne nous ont obligées à restreindre les évènements permettant de réunir l'ensemble des jeunes femmes dans un but de partage avec les partenaires.

Toutefois, au regard de la dynamique que cela impulse chez les jeunes et dans un souci de visibilité du travail du LAO, nous tenons à mettre en place 3 évènements par an : Un en septembre dans l'objectif de présenter les grandes lignes de l'année, un en décembre pour les jeunes seulement pour fêter la fin d'année qui a réuni une dizaine de jeunes femmes autour d'un blind test et une au mois de juin pour fêter la fin d'année et valoriser le travail engagé.

Exemple : Barbecue de la rentrée

Pour ce projet, nous sommes parties du besoin de création de lien social de notre public au LAO POW'HER. Les jeunes femmes victimes de violences sont, pour la grande majorité, isolées socialement. L'un des objectifs du LAO POW'HER est donc de pouvoir créer une dynamique collective dans la structure afin de rompre cet isolement. C'est ainsi que le LAO a reçu un théâtre forum suivi d'ateliers collectifs et d'un barbecue. Une vingtaine de jeunes femmes était présente ainsi qu'une trentaine de professionnels.

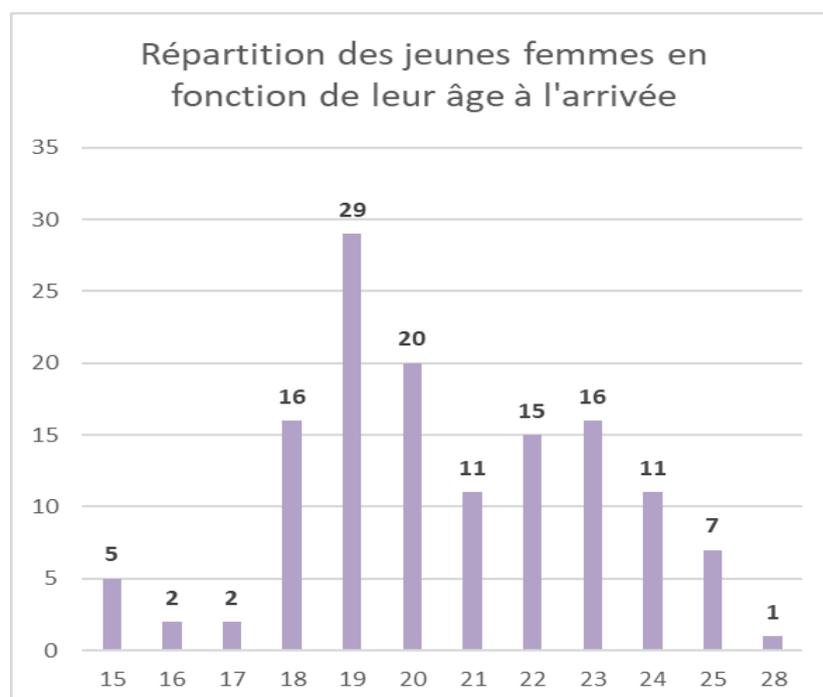
Les jeunes femmes accueillies au LAO POW'HER

Le LAO s'est doté en septembre 2023 d'une chargée d'études statistiques en contrat d'apprentissage. Sa mission principale a consisté en la création d'une plateforme numérique permettant à la fois de faciliter le travail quotidien de l'équipe opérationnelle et d'acquérir un outil statistique à des fins d'analyse de ce public largement méconnu.

La création de cette plateforme a été très contraignante tant elle a demandé un travail préparatoire conséquent et long. La plateforme a pu être expérimentée pour la première fois dans le cadre de ce rapport d'activité pour une phase de test d'une année et nous avons dès les premières données constatées des erreurs dans le préformatage ou dans les données mêmes.

Aussi, certaines statistiques n'ont pu être transmises et d'autres sont sous-estimées. Pour ces dernières, l'indication se trouvera sous le tableau.

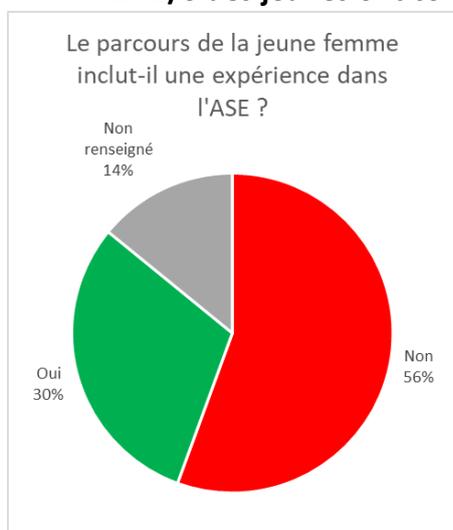
→ **La moyenne d'âge des jeunes femmes à leur arrivée au LAO a un peu baissé depuis l'ouverture : 20 ans.**



N=135-(sur les 144 jeunes accompagnées)

Le groupe de jeunes femmes accompagnées se situe entre l'âge de 15 et 28 ans. Si le LAO n'accueille à l'origine que des jeunes âgées de 15 à 25 ans à leur arrivée, certaines jeunes femmes, suivies depuis plus de 2 ans ont du mal à se détacher du LAO et continuent à venir malgré l'âge limite atteint. Dans ce cas, nous n'accompagnons pas la jeune sur du long terme mais nous prenons le temps de la réorienter vers une structure adaptée (2 ou 3 rendez-vous). Parmi les 144 personnes qui ont été accompagnées, l'âge moyen au sein du LAO est de 20 ans, avec une arrivée massive à partir des 18 ans. Ce pic s'observe depuis plusieurs années et s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, une fois l'âge de 18 ans atteint, elles décident de chercher de l'aide pour des situations de violences qu'elles ont subies plus tôt dans leur vie et qui n'ont pas été signalées auparavant en raison de leur statut de mineures mais aussi par peur de poser problème aux parents. Elles disent également ne pas avoir eu confiance dans les institutions et appréhendent notamment l'Aide sociale à l'enfance. De plus, l'âge de 18 ans correspond à l'âge auquel beaucoup de jeunes femmes quittent le domicile familial pour poursuivre des études, travailler ou vivre en couple. Cette période de transition peut être source de vulnérabilité, notamment en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles. Les deux jeunes femmes âgées de 17 ans sont arrivées dans les 2 mois précédant leurs 18 ans et 11 jeunes de 18 ans sur les 16 sont venus dans les 3 mois suivant leur anniversaire.

→ **1/3 des jeunes ont connu un parcours ASE avant leur arrivée au LAO**



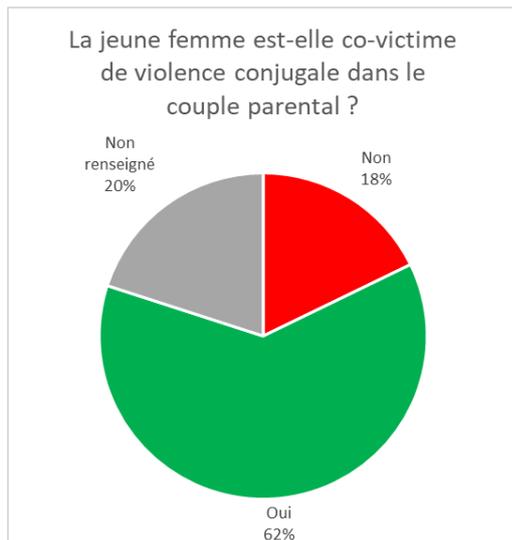
N= 135 (sur les 144 jeunes accompagnées)

Pour 14 % des jeunes femmes, le parcours de l'ASE ne ressort pas ni d'une façon ni d'une autre. Il reste alors cette marge d'erreur.

Sur celles dont nous avons l'information, presque 1/3 des jeunes femmes ont connu à un moment donné ou à un autre un suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance.

C'est à la fois beaucoup et en même temps peu quand on voit le nombre de situations qui aurait dû se doter d'un accompagnement visant la protection de ces jeunes alors enfants.

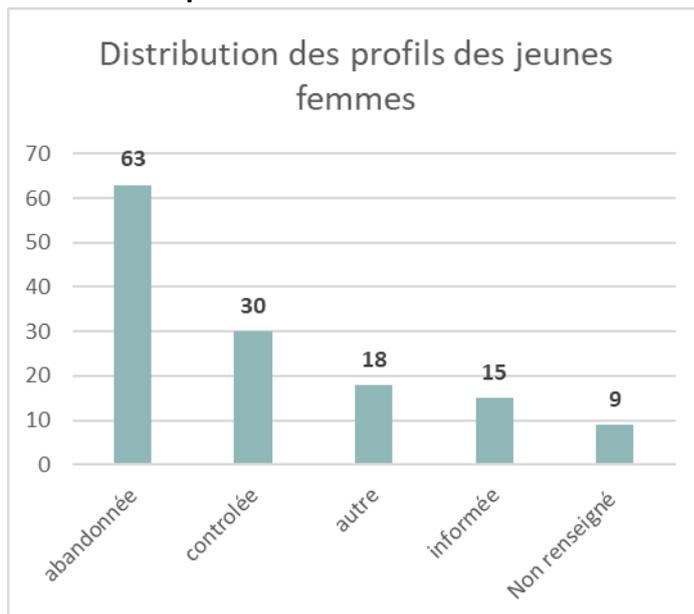
→ **2/3 des jeunes femmes ont été co-victimes des violences conjugales dans le couple parental**



N=135 (sur les 144 jeunes accompagnées)

2/3 de ces jeunes femmes (pour qui nous avons l'information) auraient vécu dans un contexte de violences entre leurs parents. Dans les 18 % de NON, nous retrouvons l'ensemble des jeunes femmes « informées » (terme expliqué plus bas) qui n'ont pas connu de continuum de violences avant leur agression.

→ ½ des jeunes femmes ont connu un continuum de violences particulièrement important.



Tout au long de l'expérience du LAO, nous observons les publics dans un but de comprendre les besoins et apporter les réponses les plus adaptées. Sans vouloir catégoriser les jeunes femmes qui bénéficient d'un accompagnement au LAO, nous pouvons constater quelques tendances de profils qui amènent à des accompagnements très différents.

- **Une majorité de jeunes femmes que nous appellerons les « abandonnées »** : Il s'agit de jeunes femmes particulièrement brisées. Les jeunes femmes ont vécu des violences dès la petite enfance. D'abord intrafamiliales, les jeunes femmes n'ont pu développer d'attachements sécurisés. Les violences émanent de violences « individuelles » souvent par reproduction de violences intergénérationnelles et le continuum de violences auprès de ce public est très important et protéiforme.

Les violences psychologiques ont été particulièrement importantes et ont cassé toute possibilité de confiance en soi et d'estime de soi. À ces violences s'ajoutent des violences physiques et sexuelles par des proches. Les parcours d'errance sont très importants. Elles sont également nombreuses dans les parcours ASE et les signalements sans suite donnée. Elles ont donc été confrontées aux institutions très jeunes et présentent une défiance certaine actuellement vis-à-vis de ces dernières voire du monde adulte en général. On entend régulièrement par ces jeunes qu'elles ne se sont jamais senties entendues et/ou protégées. Elles connaissent également les failles des systèmes et peuvent tenter de les mettre à mal ou les utiliser à leurs fins. Elles testent perpétuellement les limites.

Par ailleurs, elles sont très « débrouillardes » mais leur fonctionnement notamment relationnel est inadapté dans un milieu non toxique. Elles présentent une certaine immaturité sociale et affective et sont plus facilement sur un mode défensif, voire agressif. C'est parmi elles que l'on trouvera une part importante de jeunes femmes à la fois victimes et autrices de violences, ou délinquantes.

Par identification, elles portent beaucoup d'attention aux réseaux sociaux et à leurs influenceuses. Ce qui peut amener, selon nous, à des situations à risque telles qu'une certaine forme de « mode » et de banalisation de la prostitution et du fantasme de la grossesse et/ou de la fonction maternelle. C'est d'ailleurs auprès de ce public que nous retrouvons toutes les jeunes femmes en situation de « prostitution 2.0 ».

Leurs parcours particulièrement traumatiques engendrent une consommation de drogues et d'alcool pour anesthésier la souffrance. Elles développent également des troubles psychologiques, voire psychiatriques. Les handicaps mentaux et physiques sont également présents. Concernant les handicaps mentaux et troubles psychiatriques, il nous est impossible de savoir la part des handicaps liés aux violences : Qui de l'œuf ou la poule ?

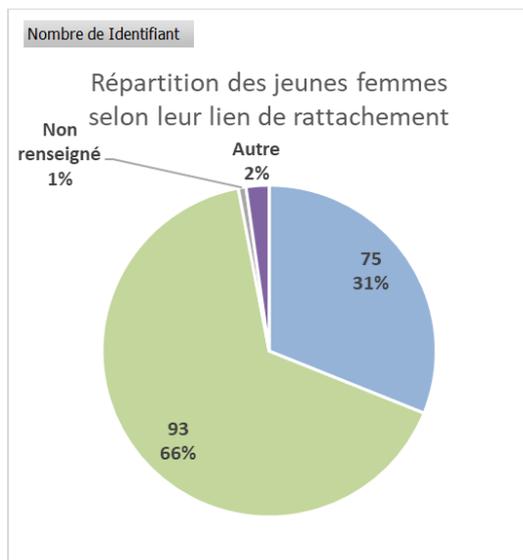
- **Les jeunes femmes que nous appelons ici « contrôlées »**. Ces jeunes femmes sont victimes en premier de violences intrafamiliales qui s'inscrivent bien souvent dans un cadre de « violences traditionnelles ». Les familles peuvent penser vouloir le bien de leur enfant en perpétuant les traditions. Ces jeunes femmes paraissent plutôt introverties avec des parcours « sans vague ». Elles entrent dans les « moules » et ne se font pas « repérées » car elles n'enfreignent aucune règle. De ce fait elles ont rarement eu un suivi s'inscrivant dans un parcours de protection de l'enfance par absence de signalement. Les violences sont d'abord sociales, administratives sur une base d'emprise psychologique. Les violences verbales, les humiliations directes, les violences physiques et sexuelles diffèrent d'une jeune à une autre mais restent plus à la marge. On retrouve de ce fait les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines et l'esclavage moderne.

Une grande partie de ces jeunes femmes ne sont pas autonomes. Elles ne connaissent pas le monde extérieur (codes, pratiques...). C'est dans ce profil que nous retrouvons souvent les non-francophones. Elles présentent une certaine naïveté et ne voient pas forcément le danger.

- **Les jeunes femmes nommées ici « informées »**. Elles sont généralement victimes d'un épisode de violences en dehors du milieu familial et dans un âge plus avancé. Les violences sont majoritairement des propos sexistes, agressions sexuelles, viol - dans des milieux festifs, étudiants, rue, travail... Elles ont une culture féministe. Ces jeunes femmes savent identifier les violences et leurs droits. La demande est très ciblée. Les démarches et le suivi sont courts.

Ces différents profils montrent les fossés qui peuvent exister, voire se creuser entre les jeunes femmes. L'idée de cette répartition n'est pas d'opposer ni de catégoriser mais de comprendre les différents besoins et les risques en fonction des profils. On ne pourra pas proposer la même orientation et le même accompagnement. La difficulté dans l'organisation peut également résider aussi dans la « cohabitation » de ces publics. Certaines pourraient nuire à d'autres et d'autres pourraient en faire fuir certaines.

➔ Répartition par territoire de rattachement - base multifactorielle



N=135 (sur les 144 jeunes accompagnées)

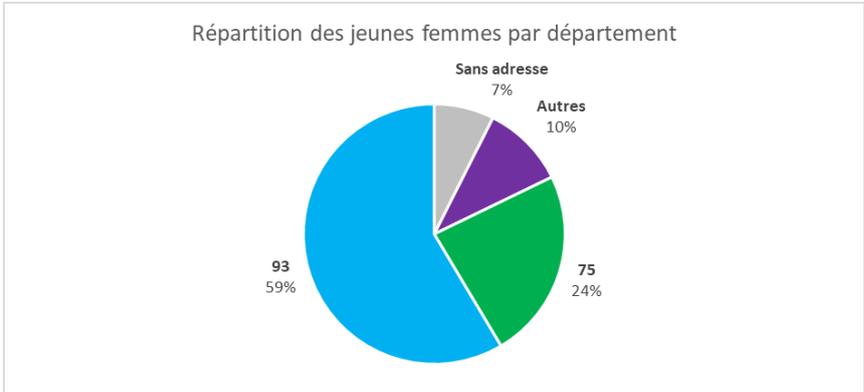
2/3 des jeunes femmes sont suivies au LAO du fait d'un lien de rattachement avec le département de la Seine-Saint-Denis. Ce peut être le lieu d'habitation, l'implantation de la scolarisation ou du lieu de travail ou encore l'adresse du médecin traitant...

Un peu moins de 1/3 des jeunes femmes a un lien de rattachement avec Paris selon les mêmes critères.

Enfin, très à la marge, 2 % des jeunes n'ont aucun lien de rattachement avec les deux départements précités.

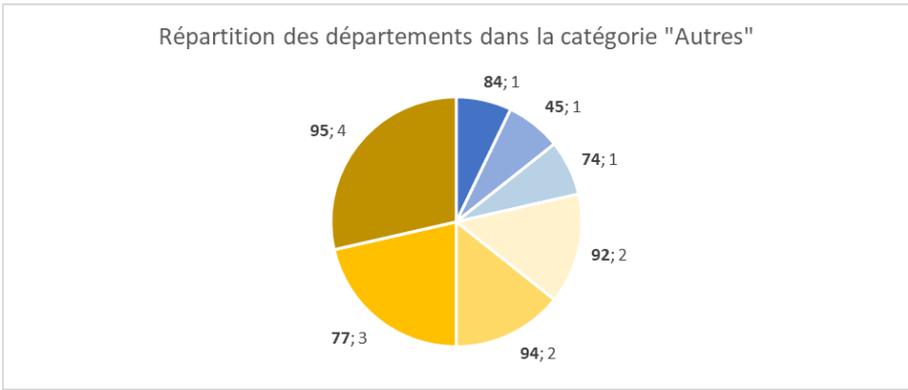
Nous avons toutefois fait le choix de les accompagner du fait d'une absence totale de rattachement quelconque ou du fait de violences menant à un danger immédiat certain (notamment violences avec armes) pour lesquelles le besoin d'éloignement est également indispensable.

→ Répartition des jeunes femmes par département de provenance – sur la base du lieu d'hébergement



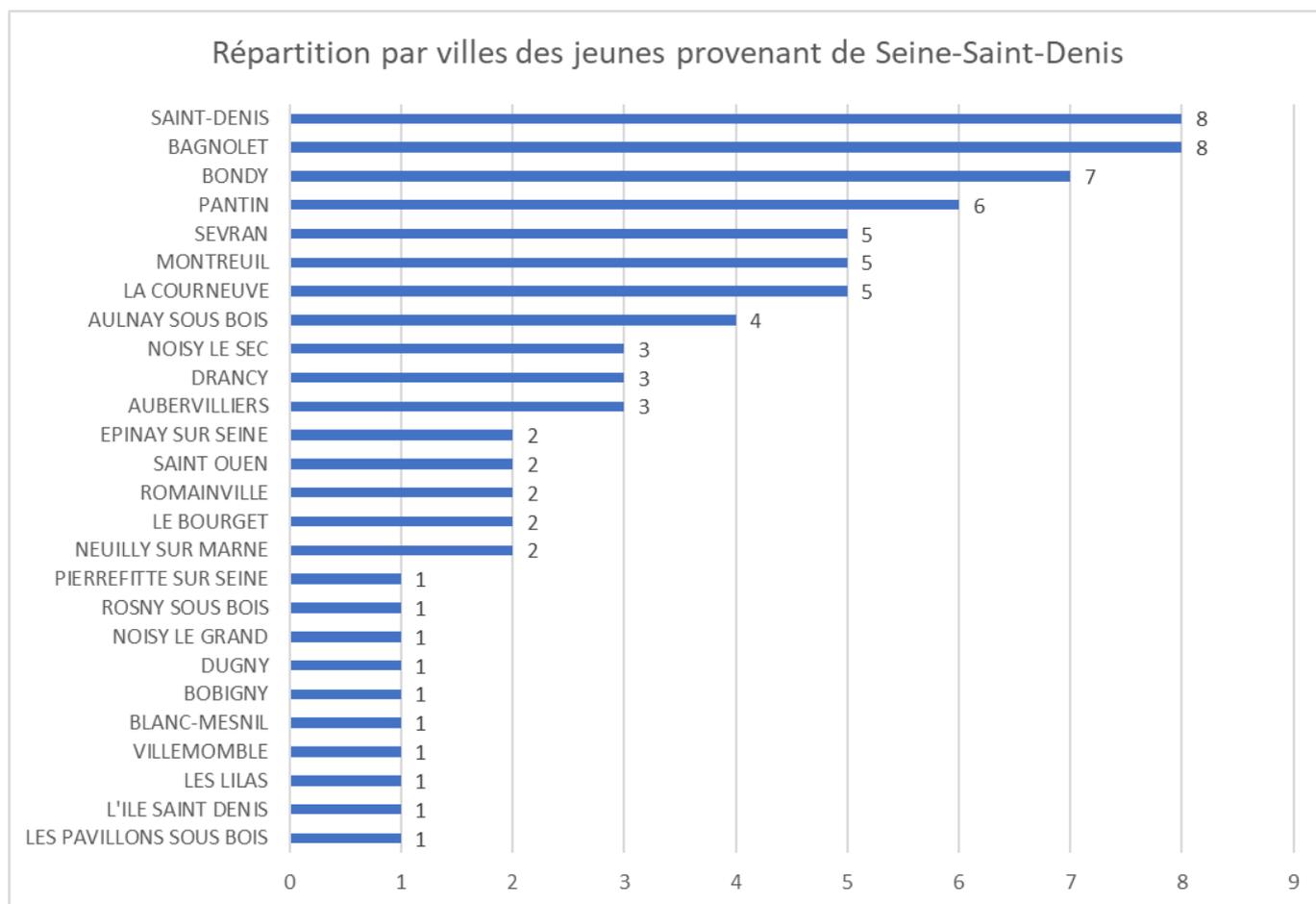
N=135 (sur les 144 jeunes accompagnées)

Il s'agit là de la même répartition mais selon le seul critère de lieu d'hébergement. La répartition est quasi similaire mais il permet de voir que l'élargissement des possibilités d'admission s'ouvre à d'autres territoires du fait des lieux de scolarité, de travail, de soin...



N=14

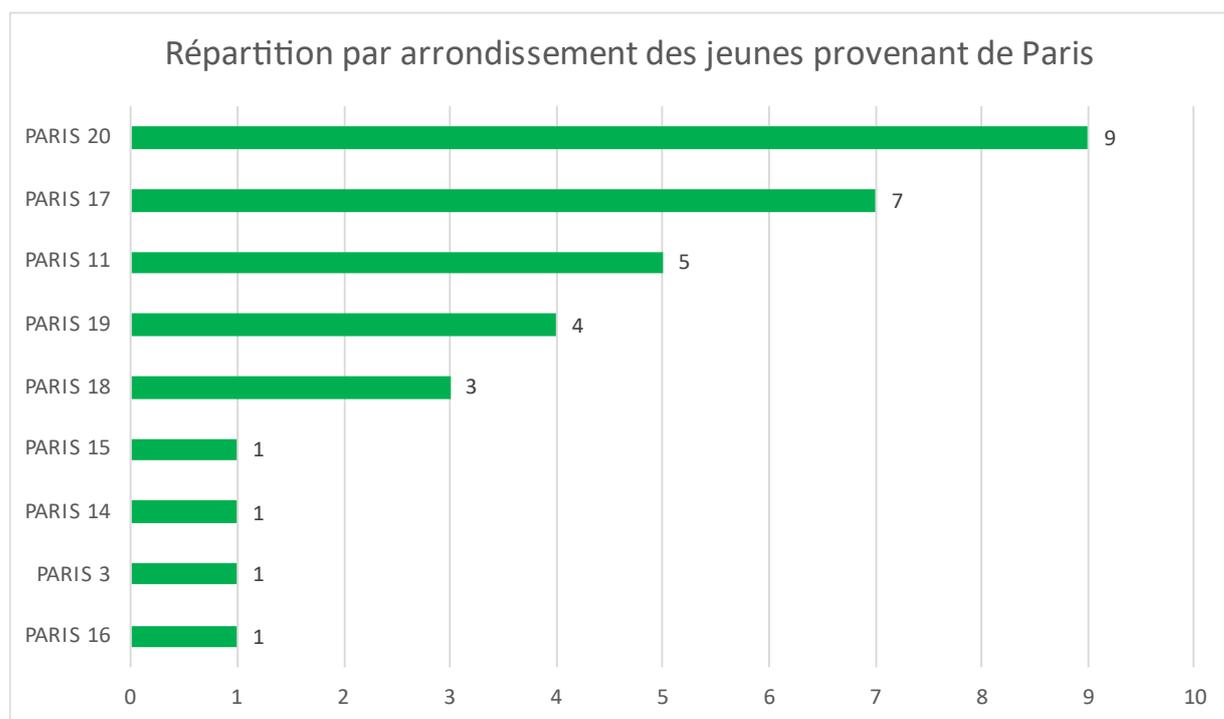
➔ Répartition des jeunes provenant de Seine-Saint-Denis par villes de provenance



N=77 (venant du 93)

Nous retrouvons d'une année à l'autre une répartition quasi identique. Cette année ce sont donc 26 villes du département qui ont pu bénéficier du dispositif.

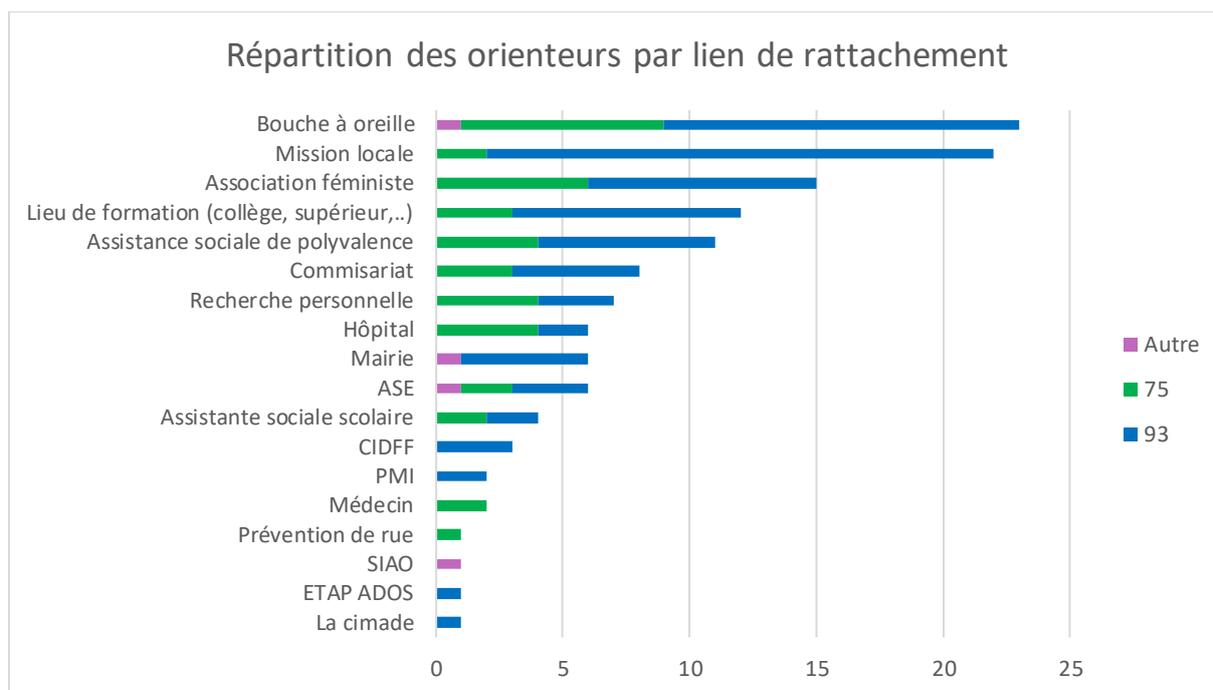
➔ Répartition des jeunes provenant de Paris par arrondissements de provenance



N=32 (venant de Paris)

Chaque année nous retrouvons Paris 20 et Paris 19 comme les deux premiers territoires de provenance. C'était sans surprise car ce sont les deux arrondissements les plus proches du LAO et les deux seuls intégrés au dispositif la première année. Pourtant, on observe cette année que le 19e sollicite moins le LAO. A contrario, le 17e montre une demande certaine malgré la distance qui, nous l'avons remarqué depuis plusieurs années et sur tous les territoires, n'est aucunement un frein à la venue des jeunes au LAO.

→ Les orientations vers le LAO



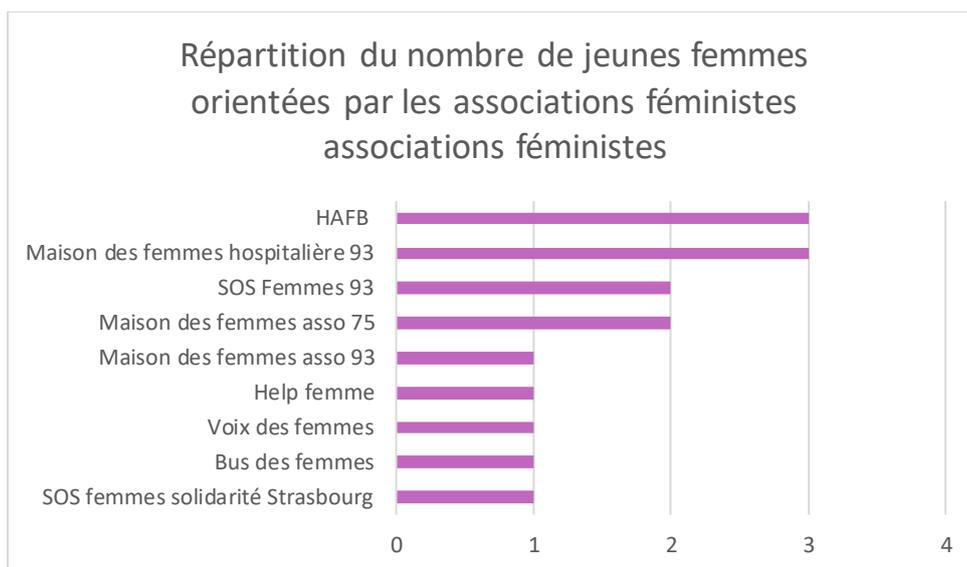
N = 131 (sur les 144 jeunes accompagnées)

Le bouche-à-oreille entre jeunes est toujours la première source d'orientation. Ce qui est pour nous un gage de réussite du dispositif car, rappelons-le, l'objectif était de pouvoir entrer en lien avec des jeunes femmes éloignées du droit commun ou des associations spécialisées. Les missions locales et lieux de formations sont plus importants cette année grâce au poste créé dans le cadre de l'interface.

Par contre, les commissariats sollicitent moins le LAO. Cela s'explique par le lien particulier qu'il peut y avoir entre les intervenantes sociales en commissariat et le LAO qui devient de plus en plus friable du fait de la diminution de ces dernières.

Enfin, nous retrouvons les associations féministes en 3e position. Cela démontre l'intérêt du LAO et sa complémentarité par rapport aux associations existantes.

→ Répartition des jeunes femmes orientées par les associations féministes

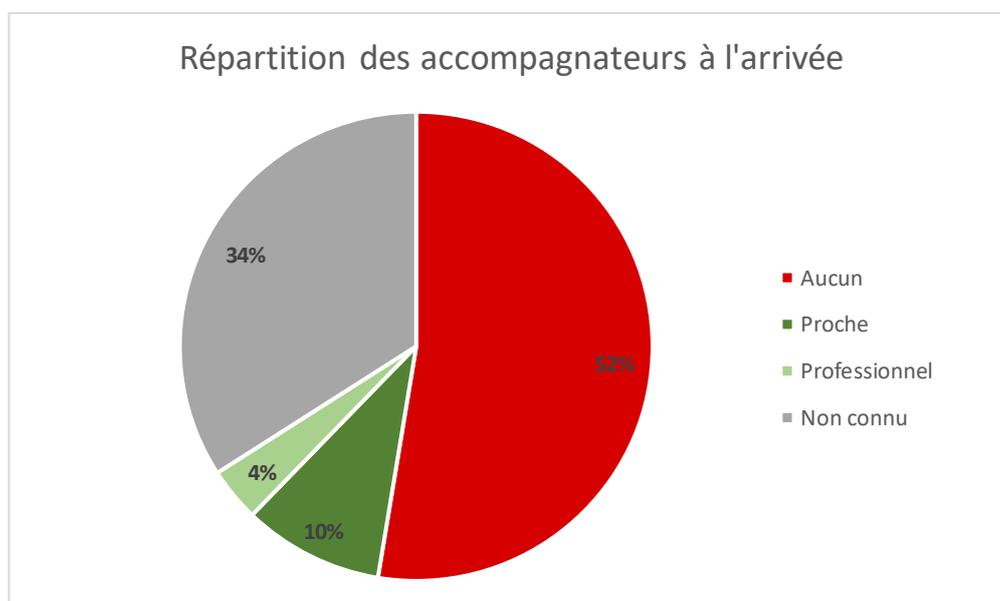


N=15

Comme dit juste au-dessus, ce tableau montre bien la réorientation vers le LAO des associations spécialisées dans les violences faites aux femmes et qui pourtant bénéficient également d'une équipe pluriprofessionnelle.

Cela vient renforcer les échanges réguliers qui font part de la nécessité de création de lieux pour les plus jeunes femmes victimes de violences et de la nécessité d'un accompagnement spécifique.

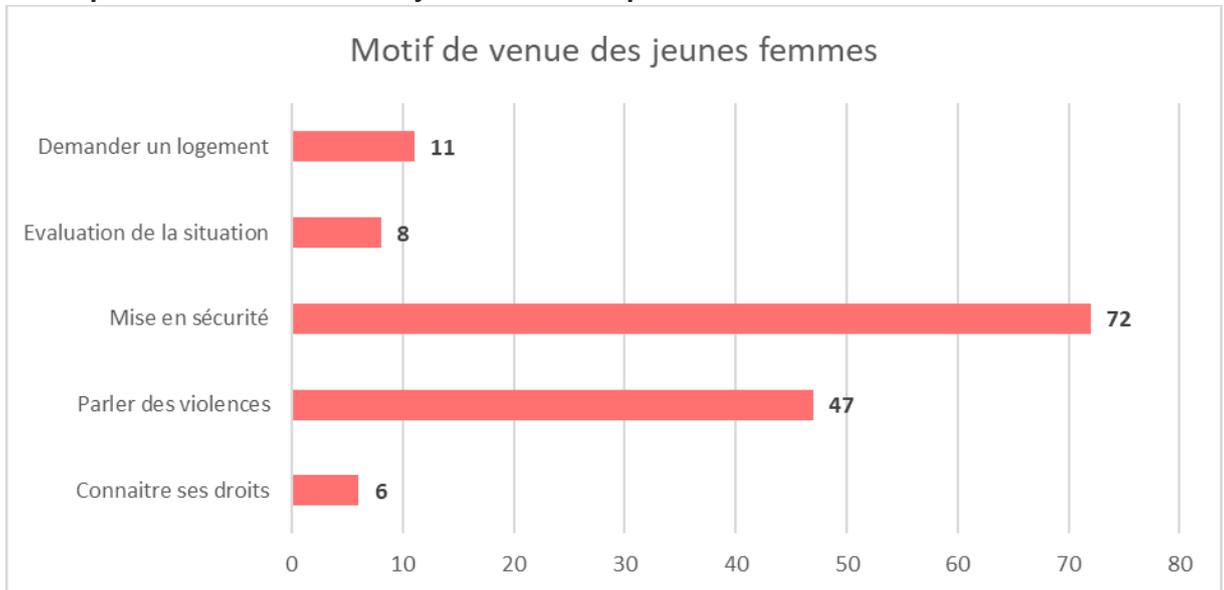
→ Répartition des jeunes femmes par type d'accompagnement



N=135 (sur les 144 jeunes accompagnées)

Ce tableau a l'avantage de montrer le grand isolement de ces jeunes femmes. Plus de la moitié des jeunes femmes sont venues seules au LAO et 10 % ont été accompagnées par des professionnels.

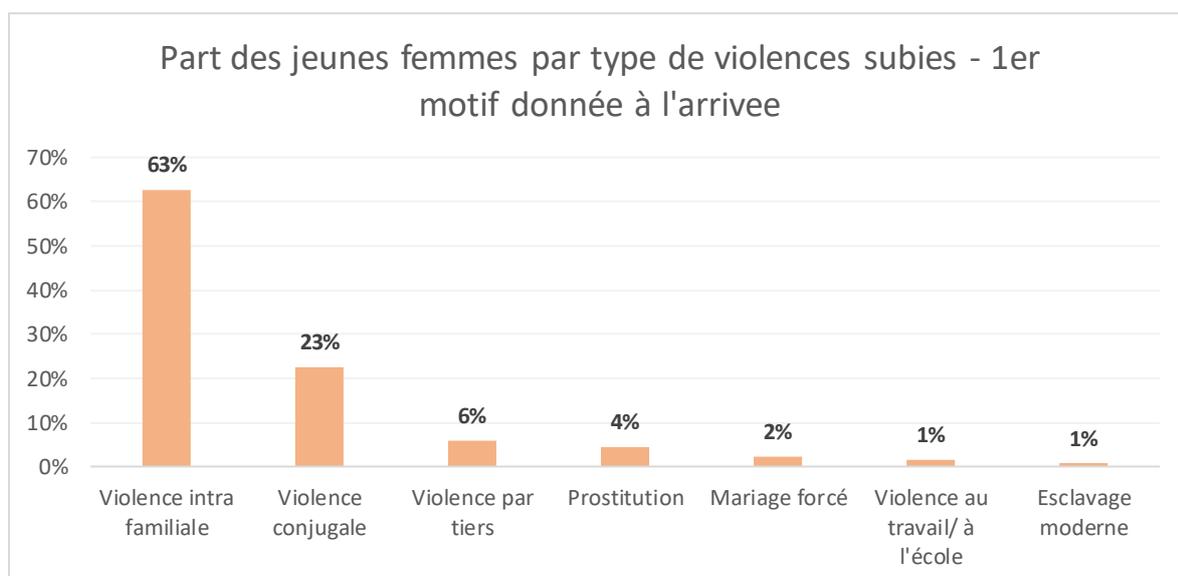
➔ Répartition du nombre de jeunes femmes par motif de venue



N=144

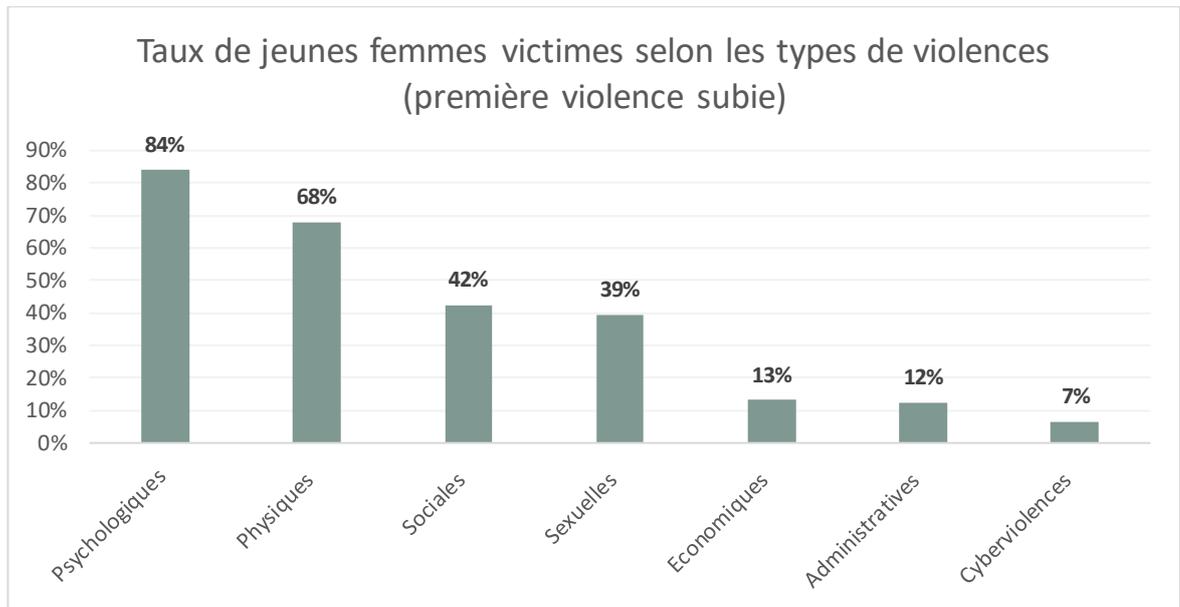
Le type de première demande reste stable depuis l'ouverture du LAO. La demande de mise en sécurité reste très majoritaire.

➔ Les violences subies



N=137 (sur les 144 jeunes accompagnées)

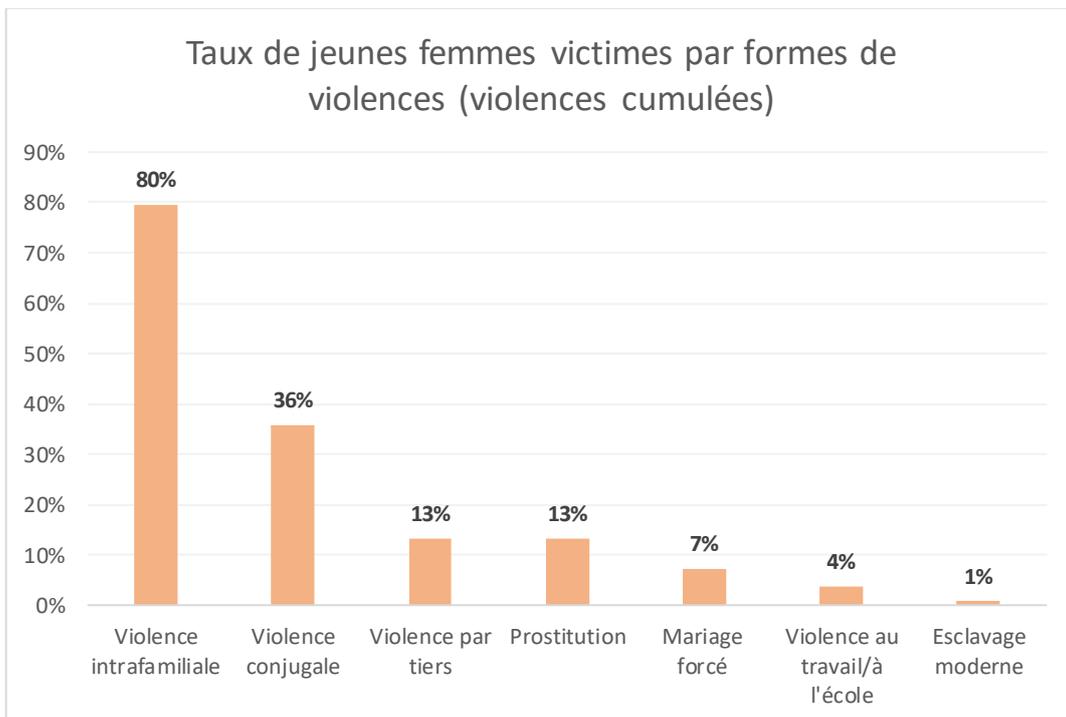
Les violences intrafamiliales restent toujours le 1^{er} motif de venue et ont même augmenté. A contrario, les taux de jeunes femmes venant pour mariages forcés ont baissé.



N=137 (sur les 144 jeunes accompagnées)

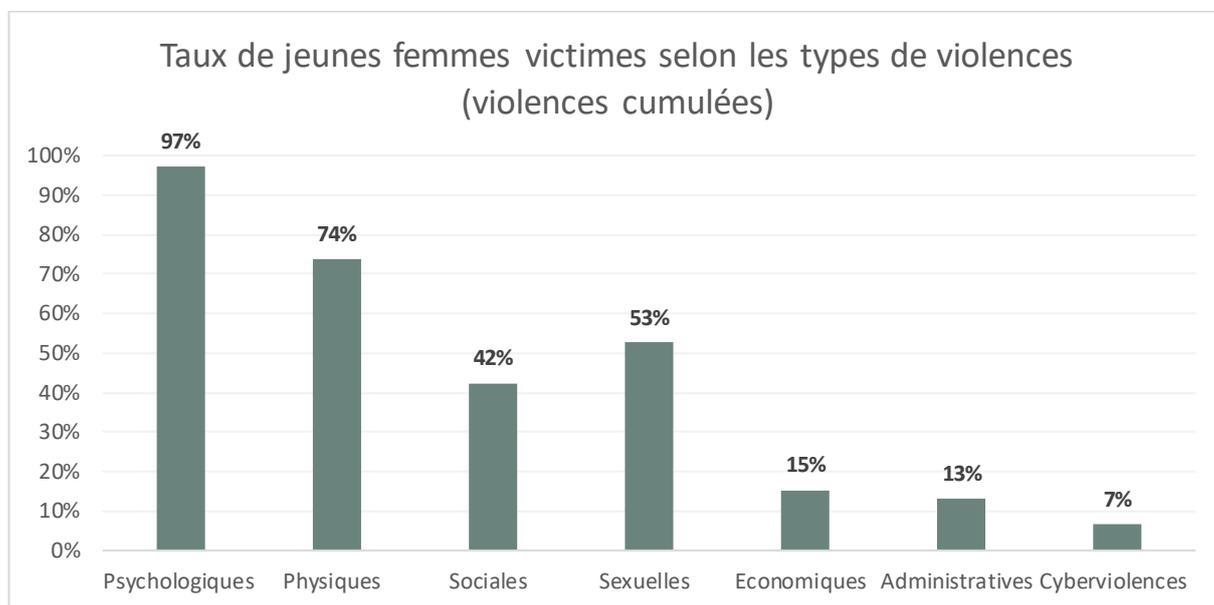
Ce tableau illustre l'étendue des violences subies dans le seul cadre de la violence subie désignée comme le premier motif de venue.

À noter que parmi les violences sexuelles nous précisons que 61 % d'entre elles concernent des viols.



N=144

Il s'agit ici de montrer l'ensemble des violences que les jeunes femmes ont subi tout au long de leur vie. Pour exemple, 80% des jeunes femmes ont vécu des violences intrafamiliales à un moment donné de leur jeune parcours de vie. Elles ne sont pas venues au LAO pour ce motif mais à la suite des échanges on a observé plusieurs violences subies tout au long de leurs parcours. Ce tableau sous-estime le cumul des violences. En effet, bon nombre de données n'ont pas été saisies sur la nouvelle plateforme et ne permettent pas de voir la réalité.



N=137(sur les 144 jeunes accompagnées)

De la même manière que le tableau ci-dessus, les données n'ont pas toutes été saisies. Toutefois cela montre la répartition et surtout la photographie de la situation à minima. Ainsi, ce sont au minimum 97 % des jeunes femmes qui ont été victimes de violences psychologiques.

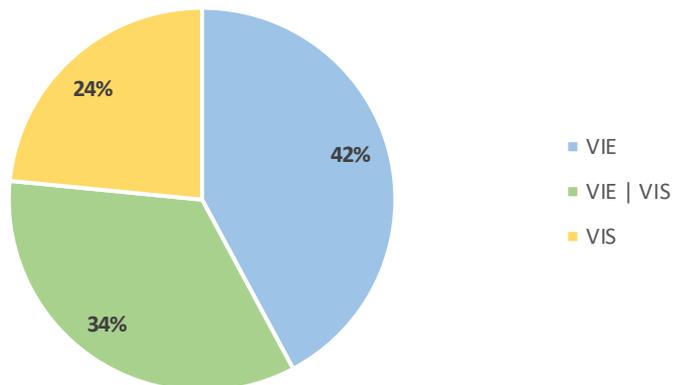
Parmi les 3 % restants, il s'agit des jeunes femmes au profil « informé ».

L'ensemble des tableaux montre que les jeunes femmes évoquent d'abord les violences intrafamiliales... comme étant la première désignée avant de faire le récit d'un long continuum de violences. Pour certaines jeunes femmes, il peut y avoir un contexte unique de violences, pour d'autres, les contextes et les auteurs peuvent être multiples.

Les violences intrafamiliales sont quasi systématiques et signent le terreau propice aux futures violences. Cela témoigne du grand besoin de prise en charge effective, au plus tôt, de la protection des plus jeunes et de l'impact de l'Aide sociale à l'enfance dans le parcours de vie de ces jeunes femmes.

L'accompagnement de ces jeunes permet à la fois l'identification de toutes ces violences et la conscientisation du danger, de l'emprise, du continuum des violences ce qui rend possible ensuite l'action. Ainsi, nous notons que plus de 90% des jeunes femmes ont quitté le lieu des violences.

Repartition des types de violences intrafamiliales

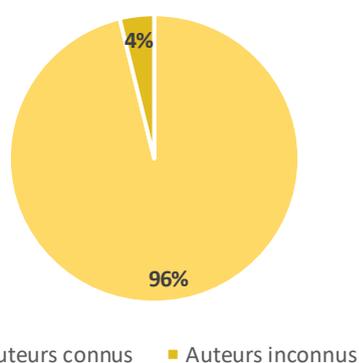


La répartition est quasi identique d'une année à l'autre.

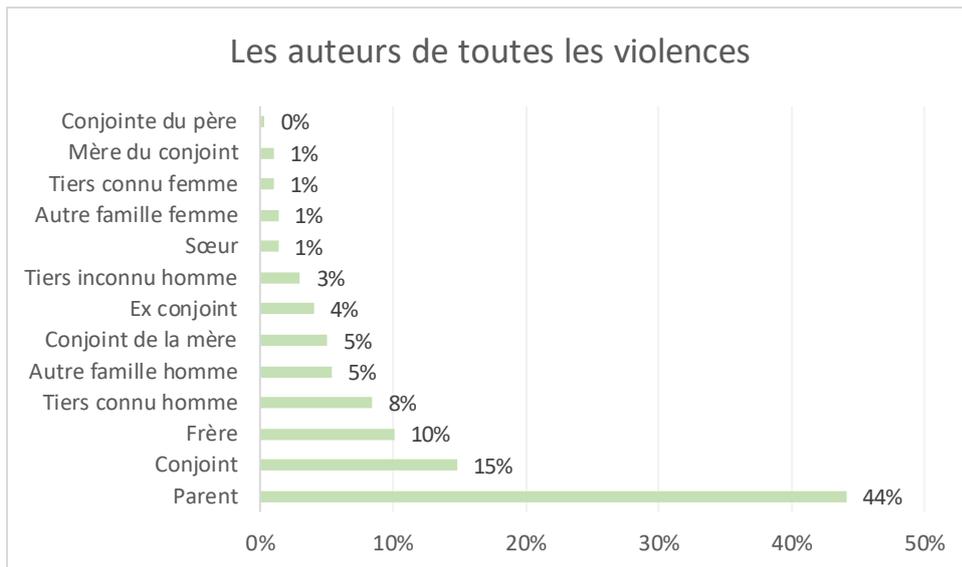
Nous faisons sciemment la distinction entre les violences intrafamiliales afin de comprendre les conséquences liées au fait d'être nées femmes pour ces jeunes. En effet, VIE signifie violences intrafamiliales commises sur l'enfant sans distinction de sexe et VIS signifie que la jeune a vécu des violences intrafamiliales reposant sur le sexisme. On observe que la frontière est tenue entre les deux au regard des situations où les deux types coexistent au sein de la famille.

→ Les agresseurs

Les auteurs sont-ils connus ou inconnus ?



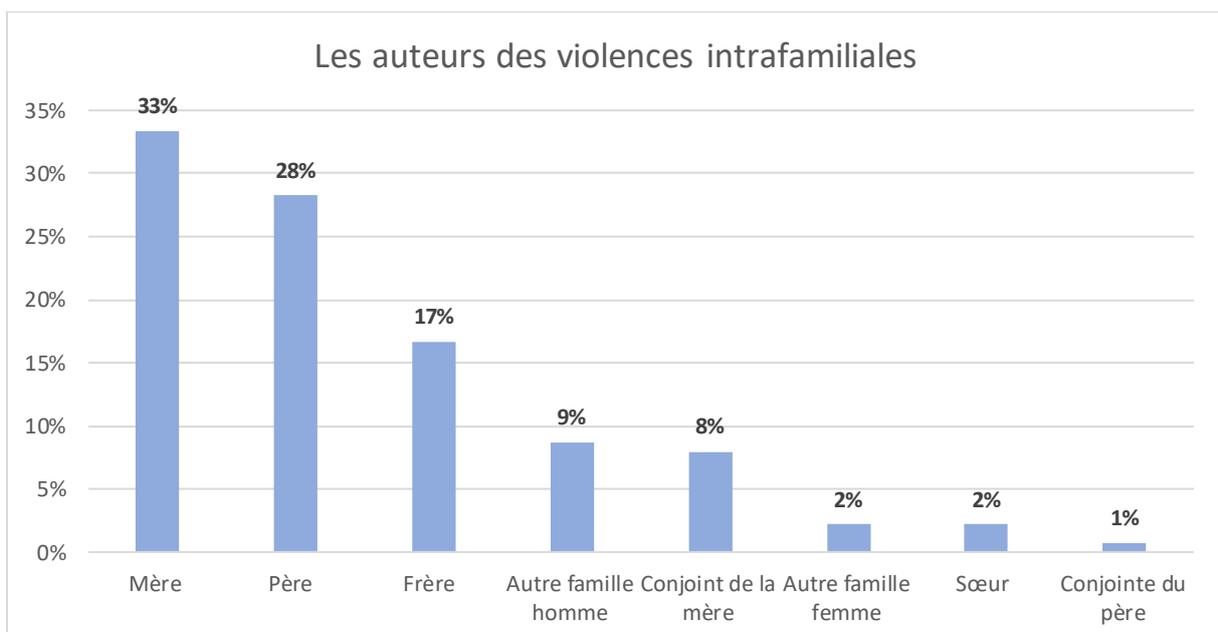
Cette répartition vient cette année encore confirmer les nombreuses études démontrant que les violences sont très majoritairement commises par des personnes connues de la victime.



N= 297 (sur les 144 jeunes accompagnées, une jeune femme pouvant avoir eu plusieurs agresseurs)

Là encore les parents sont les premiers auteurs de violences présumés de leurs enfants. Les conjoints sont représentés comme les deuxièmes agresseurs, et ce, avant les frères.

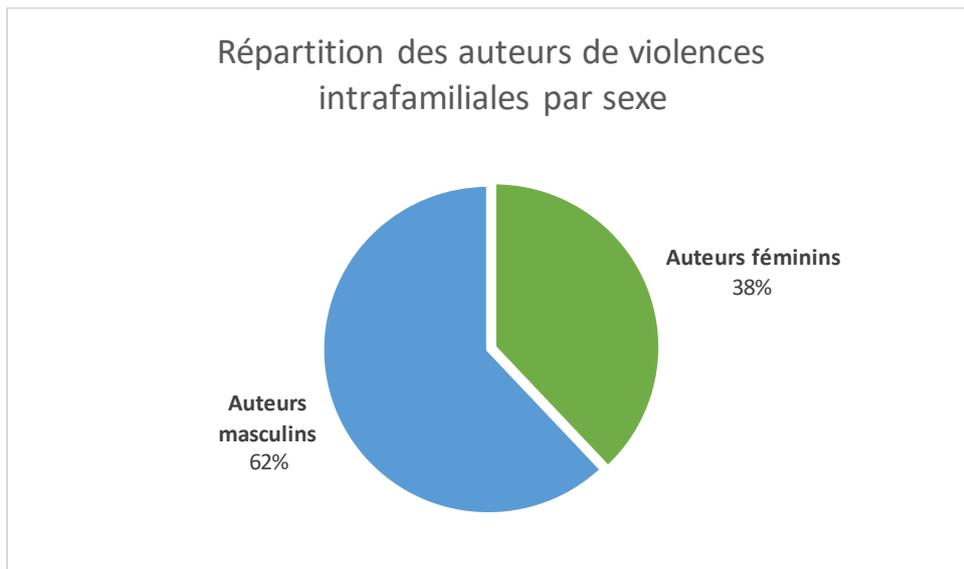
Focus sur les auteurs des violences intrafamiliales



N= 138 (sur les 80% des jeunes ayant subi des violences intrafamiliales)

Notons ici que les mères sont les premières à être autrices de violences dans le contexte familial mais ce résultat est biaisé par la surreprésentation des jeunes vivant en famille

monoparentale, c'est-à-dire sans père. Il s'agit d'un axe d'analyse et de réflexion que l'association aura à travailler.



N=138

Les auteurs de violences dans un contexte familial restent ainsi globalement des hommes, comme pour l'ensemble des violences subies par les jeunes femmes que nous accueillons.

